L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1607 - VENDREDI 04 DÉCEMBRE 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

"DANS LA VIE, IL Y A DES PAUSES QUE L'ON NE CHOISIT PAS."

ASSURANCE PRÉVOYANCE AGRICOLE



groupama-agri.fr

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - 10/2020

Groupama la vraie vie s'assure ici



De quoi la décapitalisation est-elle le nom...

Assiste-t-on à une simple adaptation, ou bien la baisse du nombre de têtes, que ce soit en élevage allaitant ou en élevage laitier, qui s'observe en Bourgogne Franche-Comté, est-elle le signe d'un malaise bien plus profond ? La Saône-et-Loire et la Nièvre sont particulièrement affectées par ce phénomène, décrit lors du dernier conseil d'administration d'Interbev. Il génère aussi des inquiétudes au niveau syndical. Pages 09 et 14

Dossier traite

Concilier productivité et confort de traite en système roto

Encarts: Mailing occasions Pagot Caput sur la Côte d'Or

Côte d'Or

› Au quotidien

La délégation, nouveau mode d'organisation du travail



Julien Dromas

Nièvre

› Chambre d'agriculture

Des projet pour 2021



Yonne

› Chasse

La fermeture handicape certains éleveurs



G LE GÈNE DE L'ÉLEVAGE

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

Les nouveaux modèles HiTech et Active de la Série G Valtra vous donnent un contrôle total sur votre travail. Ils sont agiles, compacts et surtout, construits pour vous. Ce sont les nouvelles machines de travail pour nos agriculteurs et elles vous offrent une vision sur le futur de l'agriculture.
valtra.fr/serieg

DE L'IMAGINAIRE À L'ACCESSIBLE
Visitez : valtra.fr/finance

VALTRA YOUR WORKING MACHINE

CRAI Energies
ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE



21140 Semur en Auxois 03 80 97 17 70 - crai.energies@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or

04 • Productions végétales : On rebat les cartes
05 • Dégâts dans les culture : Rien à déclarer ?
06 • Polyculture-élevage : Un choix pleinement assumé

Nièvre

07 • Chambres d'agriculture : Quelles perspectives pour 2021 ?
08 • Syndicalisme: PAC 2023: la FNSEA auprès des adhérents nivernais
09 • Élevage allaitant : Prix du broutard : la FDSEA mobilisée

Yonne

10 • Chambre d'agriculture : Betteraves, état végétatif de la vigne, plan de relance, covid-19... Ce qu'il faut retenir de la session
11 • Viticulture : L'art de la taille de la vigne
12 • Élevage: Les conséquences de la fermeture de la chasse sur les élevages de gibiers à plumes

Région et ailleurs

13 • Recherche Specifics, un projet qui ne choisit pas la facilité
14 • Filière : Entre qualité et décapitalisation
15 • Production porcine : Des repères pour bien démarrer
16 • Chine: Le numérique à l'assaut des porcheries

Dossier

17-21 • Traite : Concilier productivité et confort de traite en système roto

Infos Services

22 • Machinisme : Un nouveau président pour le board du Cema
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne
32 • Magazine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

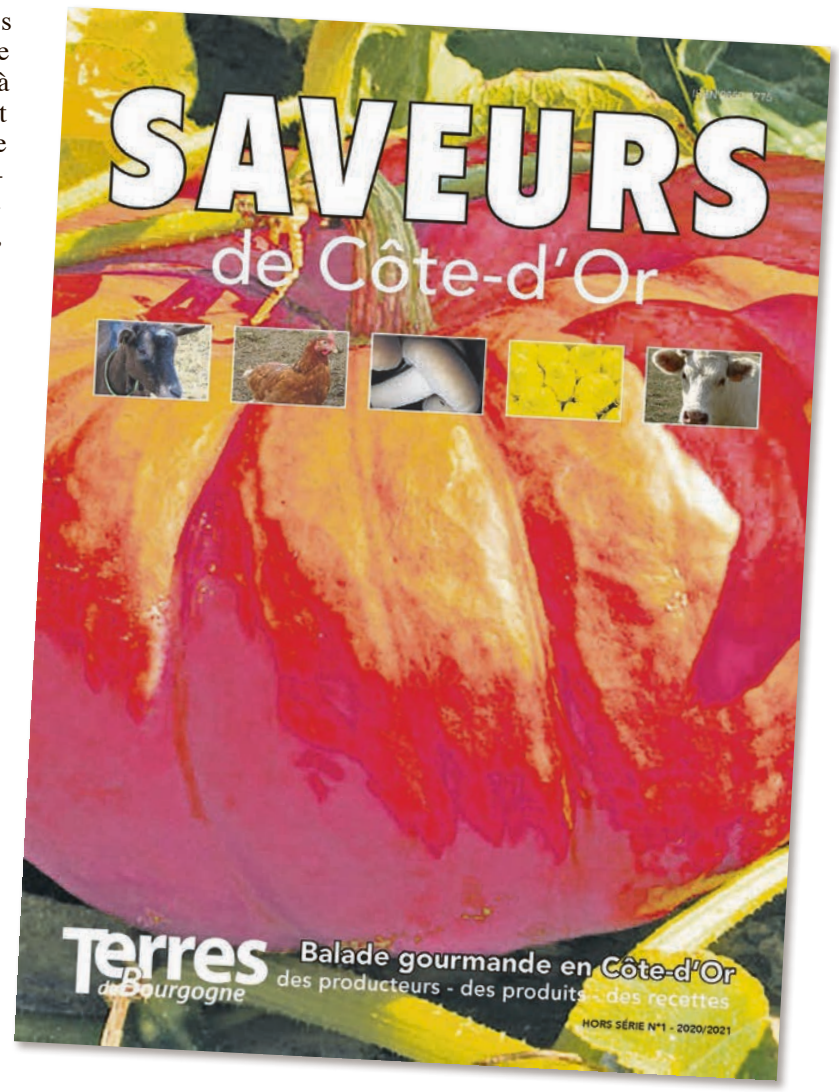
Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

A découvrir

Saveurs de Côte-d'Or 2020 est à déguster !

Notre magazine annuel consacré aux producteurs du département vient de sortir. Vous pouvez l'obtenir, gratuitement, dans les magasins du réseau Gamm Vert.

Chaque année, depuis 2017, il est comme une invitation à découvrir des idées qui feront le bonheur des papilles : le magazine Saveurs de Côte-d'Or est disponible, gratuitement, depuis quelques jours, dans le réseau des magasins Gamm Vert du département. Fruit du travail de toute l'équipe de Terres de Bourgogne, il présente une série de portraits de producteurs qui révèlent la richesse gastronomique de la Côte-d'Or. Dans l'année difficile que nous continuons à vivre, il entre aussi particulièrement en résonance avec l'envie qui s'est exprimée de privilégier des producteurs locaux et de redécouvrir ce que notre agriculture peut nous proposer de meilleur.



Saveurs de Côte-d'Or, c'est 60 pages de recettes, de bons produits et de parcours de vie.

Dans l'air du temps

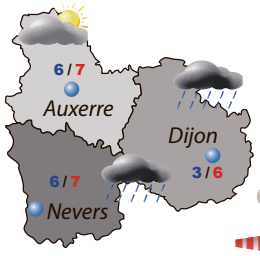
Traditionnellement, Saveurs de Côte-d'Or était lancé à l'occasion de la foire gastronomique de Dijon. Nous avons dû, cette année, nous passer de cette vitrine médiatique mais l'engouement pour le local agit finalement comme un véritable accélérateur et souligne l'adéquation de ce magazine avec l'air du temps ! C'est d'autant plus important qu'au delà des produits et des recettes qui y sont présentés, Saveurs de Côte-d'Or compile aussi des histoires de femmes et d'hommes qui nous racontent leurs passions, les chemins qu'ils ont parcouru pour proposer aujourd'hui ce qui ornera nos tables. Des itinéraires qui, bien souvent, n'avaient rien d'évidents au départ. Des produits qui sont, parfois, issus de l'imagination et de la capacité du monde agricole à faire preuve de créativité. C'est tout cela que vous pourrez découvrir au fil des 60 pages de ce magazine. Alors bonne lecture et bonne dégustation !

BERTY ROBERT

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Vendredi 4 Décembre



Mitigé
Quelques précipitations et de rares éclaircies en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 6 à 8°C

Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Sainte Barbara
Soleil : 08h26 - 16h57
Lune : 20h28 - 12h03

Samedi 5 Décembre



Changeant
Des averses sont attendues, ainsi que de belles éclaircies localement. Les températures seront en baisse.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 3 à 6°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Gérald
Soleil : 08h27 - 16h57
Lune : 21h39 - 12h40

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 6 Décembre



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 6 à 8°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Nicolas
Soleil : 08h28 - 16h56
Lune : 22h53 - 13h11

Prévisions à 7 jours

Lundi 7 Décembre au Mercredi 9 Décembre

Un ciel nuageux en perspective pour cette période.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 4 à 6°C

Du Jeudi 10 Décembre au Dimanche 13 Décembre
Le temps restera chargé de nuages, avec quelques précipitations de pluie et neige mêlées pour ce jeudi.

Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : -3 à -1°C T° maxi : 4 à 6°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Pacte vert

L'Europe à un tournant ?

Le Pacte vert voté sous la pression d'un Parlement européen désormais arbitré par les partis environnementalistes ambitionne d'atteindre 25% de la SAU en bio d'ici 10 ans… Une marche forcée qui inquiète les agriculteurs, mais dans laquelle Jean-Marie Seronie veut voir l'occasion pour l'UE de protéger son économie, y compris agricole, en établissant une taxe carbone à ses frontières.



Jean-Marie Seronie voit dans le Green Deal une rupture historique, avec une Union européenne qui semble décidée à reprendre son destin en main, au prétexte de la lutte contre le changement climatique.

Jean-Marc Seronie est un consultant agro-économiste qui est intervenu récemment, à l'occasion d'une session de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Son intervention, intitulée *«Le green deal, virage salutaire ou dérapage dangereux»* en a laissé pantois plus d'un, et en particulier sa conclusion : le rétablissement probable des «*frontières*» de l'Union européenne, sous la forme d'une taxe carbone !

Mais reprenons dans l'ordre pour comprendre comment cette proposition française des années 90 a fini par s'imposer à Bruxelles. *«Il faut d'abord prendre un peu de recul,* explique Jean-Marc Séronie, *pour percevoir comment, dans un contexte centrifuge, la dernière élection européenne s'est traduite par une forte montée du courant environnementaliste qui a fait voler en éclat la domination historique des deux groupes politiques, le PPE et le PSE, qui, jusque là, contrôlaient le parlement européen. L'entrée de l'ultragauche, le renforcement de l'extrême-droite antieuropéenne, la montée des verts ont rendu plus complexe la gouvernance, et le choix de la nouvelle présidente de la commission européenne a été complexe. Pour obtenir le soutien des écologistes, Ursula von der Leyen a dû donner des gages environnementaux. Son discours inaugural ressemble d'ailleurs à une déclaration de politique générale et inaugure une vraie stratégie politique européenne, qu'on peut résumer ainsi : créer de l'emploi et réduire nos émissions pour contribuer au bien-être des générations futures. L'objectif de neutralité d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle européenne à l'horizon 2050 oriente l'économie vers la déconnexion de la croissance et du carbone».*

Un calendrier serré

L'impression d'urgence climatique et la pression électorale et sociale qui en découlent ont dicté un calendrier serré aux instances européennes.

Témoin : le tempo accéléré des négociations qui président à l'élaboration du plan d'action : le plan d'investissement a été présenté en janvier dernier, la loi sur le climat votée en mars, la stratégie *«de la ferme à la table»* en mai. «*La présidente de la commission souhaite aller vite, très vite…*», poursuit l'agro-économiste, avant de braquer le projecteur sur les répercussions du Green Deal sur l'économie agricole. *«On a deux drivers qui concernent directement l'agriculture : la décision d'intégrer les normes environnementales dans les négociations bilatérales et multilatérales, et un volet santé publique, avec la lutte contre l'obésité et les conséquences d'une alimentation déséquilibrée… Mais en arrière-plan il ne faut pas perdre de vue que l'objectif est la réduction des gaz à effet de serre. Si c'est évalué sous forme d'équivalents tonne de CO^2, en agriculture on émet aussi du méthane (les gaz entériques) et du protoxyde d'azote (effluents et fertilisation azotée). Aussi l'élevage est dans la ligne de mire puisque cette activité utilise directement ou indirectement deux tiers de la surface agricole de l'UE et correspond à peu près à deux tiers de la part agricole des émissions de gaz à effet de serre (le secteur agricole dans son ensemble est responsable d'un peu plus de 10% des émissions tous secteurs confondus)».* La nouvelle Pac intégrera les objectifs du Pacte vert, à travers l'encouragement des circuits courts, l'information des citoyens… *«L'accent est mis sur l'efficacité alimentaire, aussi bien dans le secteur de la production que dans ceux de la transformation et de la consommation, pour limiter les pertes et les gaspillages».*

Les objectifs agro-écologiques affichés sont ambitieux : passer à 25% de la SAU de l'UE en agriculture biologique et à 10% de SIE (Surfaces d'intérêt écologique) pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Besoin de recettes fiscales

Le financement du Green deal et le remboursement des emprunts massifs contractés par l'UE pour financer le plan de relance post-covid nécessitent de trouver de nouvelles recettes fiscales.

C'est ainsi que deux mesures emblématiques, longtemps écartées pour des raisons idéologiques, sont désormais proposées par les décideurs européens. *«Il s'agit d'instaurer une taxe carbone sur les marchandises qui entreront dans l'Union européenne et de taxer les mouvements de capitaux».* L'agro-économiste s'est ensuite attaché à dresser les perspectives à moyen-terme d'une telle stratégie. *«C'est un virage profond, mais il faut considérer la démographie européenne à l'horizon 2050. On a une population vieillissante, qui consomme de moins en moins de viande… ce qui libère des espaces, soit pour exporter (il y a des besoins structurels au Proche-Orient et au Maghreb), soit pour passer en bio, voire retourner «à la nature». Avec le pacte vert, on va produire moins, ce qui va se traduire par une augmentation des prix agricoles – et donc des importations hors-UE, avec simultanément des difficultés pour une partie de la population à se nourrir. Pendant le confinement du printemps, 7 à 9 millions de Français ont eu recours à l'aide alimentaire, en l'absence de cantine scolaire qui fonctionne comme une subvention alimentaire déguisée !»*

Sortir l'agriculture de l'économie de marché

L'agro-économiste voit des opportunités pour l'agriculture dans ce nouvel environnement. *«Cette évolution vers une agriculture plus naturelle bien que productive, moins consommatrice d'intrants, n'est possible qu'avec des frontières, pour empêcher le dumping environnemental. C'est possible malgré l'OMC : on le fait déjà avec les viandes hormonées, on y va sur les produits phytosanitaires interdits dans l'UE. Ce sont globalement des évolutions qui vont dans même sens que la ligne défendue par la France depuis des décennies : on n'a jamais accepté l'entrée de l'agriculture dans l'économie de marché. Le développement du bio est déjà dans nos politiques depuis le Grenelle, les Etats généraux de l'alimentation… Cette transition va nécessiter davantage d'information des agriculteurs, plus de connaissances et moins d'intrants. On va vers une désimplification de l'agriculture, plus de coûts, et un besoin plus fort d'accompagnement technique, d'échanges, de communication».*

ALEXANDRE CORONEL



Productions végétales

On rebat les cartes

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or fait évoluer son offre de services auprès des exploitants. Son objectif : satisfaire un maximum de demandes, dans un contexte réglementaire, climatique et sociétal très changeant.

La séparation de la vente et du conseil, en matière de produits phytosanitaires, était dans les cartons depuis un petit moment. Pas plus tard que le 1er janvier, cette mesure phare de la loi Alimentation entrera officiellement en application. *«Une reconfiguration du paysage agricole est en cours. Les coopératives et les négoces agricoles doivent choisir entre le conseil et la vente avant le 15 décembre. Visiblement, ils choisiront tous la seconde option»*, observe Fabrice Genin, exploitants à Marsannay-le-Bois et président du pôle productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture.

Les producteurs conseillés jusqu'ici par les organismes stockeurs vont devoir se tourner vers une nouvelle source de conseil de préconisation écrit. «*La Chambre d'agriculture se positionne pour répondre aux mieux à ces nouveaux besoins*», souligne le responsable professionnel.

De la concurrence ?

Fabrice Genin fait remarquer l'émergence de plusieurs organismes privés sur le terrain : *«certains ont senti le coup venir et se disent qu'il y a sans doute des opportunités, des marchés à prendre… Ma position est claire sur le sujet : une concurrence peut être intéressante seulement si elle tire l'agriculture vers le haut. À l'évidence, la Chambre d'agriculture est la mieux placée dans le domaine du conseil, elle a toute la légitimité dans ce dossier. Aucun autre organisme ne connaît mieux qu'elle les agriculteurs et les caractéristiques de notre territoire»*.

Conseil individuel personnalisé

La Chambre d'agriculture adapte ses services dans ce contexte très changeant. Les membres du bureau réunis il y a quelques jours à Bretenière ont déjà validé plusieurs avancées : *«notre offre était, jusqu'à maintenant, essentiellement basée sur des groupements de développement agricole. Le conseil était exclusivement collectif. Nous allons maintenir voire renforcer la dynamique de ce dispositif existant, mais nous allons aussi répondre à de nouvelles demandes de conseil individuel, qui vont très prochainement se faire ressentir. Le périmètre d'intervention de nos conseillers va évoluer, nous répondrons présent avec tous les moyens dont nous disposons et le renforcement de notre équipe. Les agriculteurs doivent être pleinement rassurés en cette période de changements (réglementaire, climatique, sociétal…) : nous ne laisserons personne de côté, les exploitations de grandes cultures et en polyculture-élevage auront toujours accès à du conseil de préconisation individualisé. Nous proposerons également un pack information avec bulletin hebdomadaire et guides cultures»*.

Rendez-vous en février

Des réunions d'informations techniques se dérouleront courant février : le 19 à Pouilly-en-Auxois, le 22 à Bretenière, le 23 à Châtillon-sur-Seine et le 25 de nouveau à Bretenière. *«Ces moments d'échanges apporteront de la clarté aux producteurs, ils en ont particulièrement besoin en ces temps difficiles avec une conjoncture peu favorable, une évolution du climat, des attentes sociétales de plus en plus importantes et donc, une modification de la réglementation»*, affiche pour sa part Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture.


Fabrice Genin évoque la séparation de la vente et du conseil.

D'autres thèmes seront abordés lors de ces réunions, comme la réglementation relative aux zones de non traitement, la certification Agriculture biologique ou encore la certification HVE (Haute valeur environnementale).
La mise en place du Conseil stratégique phytosanitaire, autre nouveauté en terme d'utilisation de produits phytosanitaires, sera aussi à l'ordre du jour. *«Ce conseil stratégique sera obligatoire pour renouveler le Certiphyto à partir de 2024»*, informe Vincent Lavier. Les exploitations en agriculture biologique ou certifiées HVE(3) en seront exemptées. Plus d'informations sur l'offre de service : se connecter au site internet de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

AG

Conseil stratégique et conseil spécifique

Le conseil stratégique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques vise à apporter au décideur d'une entreprise utilisatrice de ces produits non soumise à agrément, les éléments lui permettant de définir sa stratégie de gestion des bioagresseurs. Il est fondé sur un diagnostic caractérisant les paramètres déterminants à prendre en compte (spécificités pédo-climatiques, sanitaires et environnementales, organisation et situation économique de l'exploitation, moyens humains et matériels disponibles...). Les décideurs des entreprises utilisatrices de produits phytopharmaceutiques devront justifier, lors du renouvellement de leur Certiphyto, s'être fait délivrer deux conseils stratégiques par période de 5 ans (avec une période de 2 ans minimum et de 3 ans maximum entre deux conseils).
Le conseil spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, laissé au libre choix de l'utilisateur professionnel, comporte une recommandation d'utilisation de ces produits. Il est formalisé par écrit.

Une année de lait

Les jeux concours sur internet vont bon train durant cette période de confinement. La fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux, propose de remporter 365 briques de son lait 100% Bourgogne-Franche-Comté depuis sa page Facebook *«fromagerie Delin officiel»*.
Les internautes sont invités à proposer une photo sur le thème du lait, au plus tard le 6 décembre. Un jury élira le cliché le plus original et inventif. Le gagnant recevra 365 briques de lait, avec une livraison réalisée chaque mois à domicile.



Dégâts dans les cultures

Rien à déclarer ?

La FDSEA rappelle l'intérêt de bien déclarer les dégâts d'animaux classés nuisibles. La possibilité de réguler ces derniers peut en effet «*sauter*», si aucun dommage n'est observé.

Seulement neuf déclarations de dégâts de corbeaux. Dans sa newsletter du 13 novembre, la FDSEA de Côte-d'Or s'étonne de ce chiffre qui ne représente «*vraisemblablement pas la réalité des faits*», surtout à l'échelle d'un département. La FDSEA invite les exploitants à prendre quelques minutes pour bien déclarer leurs dégâts.

L'enjeu est de taille, même si cette déclaration n'ouvre pas droit à une indemnisation : «*pour pouvoir réguler certaines espèces par piégeage ou au tir, il faut que ces espèces soient classées comme susceptibles de causer des dégâts, comprenez nuisibles. Pour maintenir un tel classement, la DDT doit pouvoir justifier des dégâts et dommages agricoles*». La fédération de syndicats attire l'attention des agriculteurs sur un autre point : «*un formulaire doit être utilisé par commune et par espèce, en distinguant notamment le corbeau de la corneille. Le montant du préjudice doit être estimé par l'exploitant. Dans le cas contraire, la déclaration n'aura aucune valeur*».



D'après certains échos dans les campagnes, les ragondins ont été responsables de plusieurs dégâts dans du maïs ensilage.

D'autres animaux susceptibles de causer des dégâts sont également cités en plus du corbeau freux et de la corneille noire. C'est notamment le cas du ragondin, du renard, de la fouine, ou encore de la pie bavarde.
Les formulaires de déclaration sont disponibles à plusieurs endroits : FDSEA, Chambre d'agriculture, Fredon, Fédération des chasseurs, Dijon Céréales et Bourgogne du Sud. Renseignements possibles auprès de la FDSEA (03 80 68 67 67).

AG

Un kit ? chiche !

La Fédération départementale des chasseurs propose à la vente un kit corbeaux-corneilles pour un montant de 100 euros. L'ensemble est composé d'un filet de camouflage de 4 mètres, d'un appeau, de six formes demi-coques floquées, de quatre formes pleines floquées et d'un trio infernal avec ses trois formes. L'objectif est de faire venir les oiseaux avec les formes floquées et le manège au plus près de l'affût. Ce dispositif de régulation s'avère très efficace, notamment au début de printemps et après les naissances, fin mai-début juin.



Témoignages



Vol de corbeaux aperçu il y a quelques jours, près de Millery.

Maxime Durafort, à Saint-Léger-Triey : «*Le nombre de corbeaux semble augmenter ici depuis deux ou trois ans. Nous avons été embêtés dans nos maïs, du semis au stade deux feuilles. Nous avons cultivé du tournesol pour la première fois depuis dix ans: il y a eu pas mal de dégâts là-aussi... Il y a parfois d'importants nuages de corbeaux autour de peupliers à Lamarche, dans un bois privé à Marandeuil et aussi près d'une déchèterie à moins d'un kilomètre de notre exploitation. Une formation avec la FDSEA est en préparation dans notre secteur, une participation à ce rendez-vous nous permettra de réguler ces populations, notamment par la voie du piégeage*».
Cyrille Fèvre, à Brazey-en-Plaine : «*Nous avons été contraints de re-semer une partie de notre maïs semences. Les corbeaux et les corneilles sont une très grosse problématique pour cette culture. S'il manque des pieds mâles, il y a effectivement un risque de déclassement. Nous avons passé une formation pour pouvoir piéger ces oiseaux : nous en capturons mais ce n'est pas toujours facile, ils sont très malins. Nous sommes également embêtés par des gens qui nous vandalisent nos cages... Malgré ces dégâts dans les parcelles, nous ne pouvons pas dire que les dommages ont augmenté cette année, ils sont peut-être un peu moindres qu'entre 2017 et 2019. Le secteur de Seurre semble être dans le même cas que nous. En revanche, les problèmes ont semble t-il augmenté quand on remonte davantage sur Dijon*».
Lilian Jannier, à Millery : «*Des corbeaux, il n'y en a jamais eu autant que cette année, leur nombre s'accroît depuis deux ans. Des arbres autour de la ferme sont plein de nids. Nous avons été obligés, mon père et moi, de re-semer notre maïs ensilage en 2019. Il n'est pas toujours facile de limiter les dégâts. Les corbeaux n'ont plus peur des épouvantails, ils se posent même dessus, c'est dire... Nous avons fabriqué une cabane pour pouvoir les approcher et les tirer. Nous en avons prélevé un certain nombre mais désormais, ils ont peur de cette cabane ! La structure a des bâches sur le toit, celles-ci bougent et font du bruit au moindre vent, ça marche pour l'instant. Nous avons installé des roues pour la bouger de place dans la parcelle destinée au maïs. Nous verrons bien si cela fonctionne dans le temps !*»

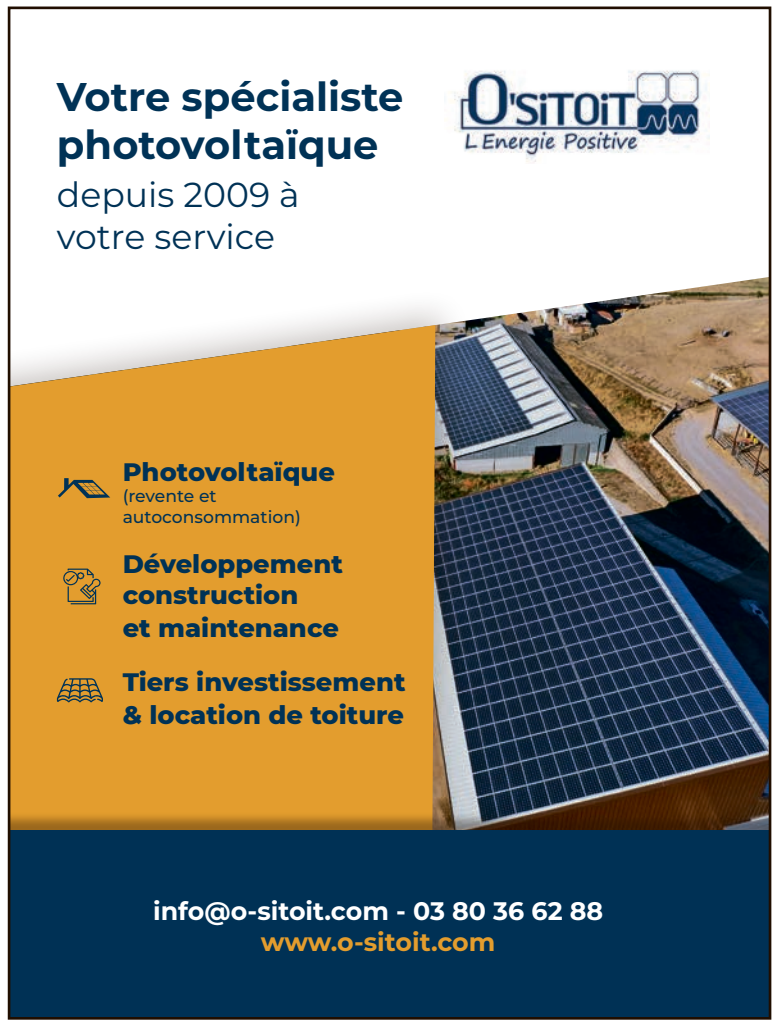
Reproducteurs charolais

On fait comme on peut

L'Association des jeunes éleveurs charolais (Ajec nationale) vient d'organiser plusieurs concours d'animaux sur internet. Pour la Côte-d'Or, un rendez-vous était «*virtuellement donné*» à Pouilly-en-Auxois. Trois animaux étaient en lice avec Rubis (Gaec Choubley, La Motte-Ternant), Rebel (Gaec Renon, Lacour-d'Arcenay) et Roidejours (Gaec Froidurot, Jours-lès-Baigneux). Le jeune reproducteur qui obtenait le plus de votes remportait cette épreuve originale sponsorisée par Soreal. Le bovin du Gaec Choubley (photo) termine à la première place avec plus de 70 likes. Pour les connaisseurs, cet animal est un fils d'Onassis RJ (Gaec Mimeur-Invincible) et de Houppette RJ (fille de Dandy-Gaec Terrand). «*Le prix de l'Ajec en ligne a été effectué cette année en substitution des concours en présentiel qui n'ont pas pu avoir lieu à cause du contexte sanitaire. Les candidats sont des adhérents de l'association qui étaient volontaires pour prendre leur meilleur veau en photo et ainsi remporter la récompense*», précise l'association organisatrice, qui remercie les participants et les votants pour leur mobilisation.



AG



Polyculture-élevage

Un choix pleinement assumé

Déléguer l'ensemble des travaux dans les champs à une entreprise extérieure est parfois pertinent. Un Côte-d'orien partage son expérience.



Épandage de fumier, labour, semis, récolte... Didier Loison ne s'occupe plus du tout, ou presque, de ses 25 ha de terres labourables. Cet éleveur de 180 brebis de race Lacaune sollicite une ETA -la société Antoine Leguy de Thoisy-la-Berchère- pour accomplir l'intégralité du travail dans ses grandes cultures.

«Sécurité financière»

L'homme de 49 ans justifie ce choix réalisé en 2017: *«Plusieurs raisons m'ont convaincu de prendre cette décision. Tout d'abord, mon matériel devait être renouvelé : amortir des machines sur une si petite surface et avec de maigres rendements à la clé me paraissait très compliqué, surtout avec les tarifs actuels pratiqués sur le marché. Investir dans du matériel le moins cher m'aurait obligé à passer davantage de temps pour réaliser l'ensemble des interventions: ce temps, j'ai préféré le consacrer à mon élevage qui m'occupe déjà beaucoup. Une autre raison a aussi compté : nous sommes sur des terres granitiques et les pépins mécaniques peuvent être fréquents, surtout si nous avons du matériel bon marché. Je ne voulais plus avoir de mauvaises surprises, des surcoûts inattendus liés à des casses ou des changement de pièces qui peuvent très vite chiffrer. Je me suis orienté vers une ETA qui fait tout de A à Z dans mes céréales, et même dans mes prairies temporaires. Avec ce procédé, je sais exactement combien me coûtent ces cultures, le prix de revient à l'hectare est de 320 euros, avec le labour, la préparation du sol, le semis et la récolte. Pour moi, c'est une forme de sécurité financière».*

Performances et qualité du travail

Didier Loison se satisfait pleinement de cette orientation et ajoute même d'autres avantages: *«les ETA disposent d'un matériel moderne et performant, le travail est bien fait avec des professionnels spécialisés, qui ne font que ça dans l'année. Nous pouvons espérer de meilleurs résultats à la récolte grâce à la précision des semis ou encore à la qualité de l'épandage du fumier, qui représente pour moi le seul apport d'engrais dans l'année... Ces deux ou trois quintaux supplémentaires escomptés peuvent avoir leur importance, surtout si nous sommes en bio, ce qui sera prochainement le cas de mon exploitation».*

AG

Et pendant ce temps là... Au bon lait de brebis



Didier Loison et sa compagne Juliette Thiéry transforment 25 000 litres de lait chaque année en d'excellents produits, tels que la tomme *«le berger sédélocien»*, le fromage lactique *«le Conrieux»*, le fromage à pâte molle *«lebordis»* et un yaourt fermier qui connaît un succès grandissant depuis son lancement il y a près de six ans. La Bergerie du Conrieux est présente sur les marchés de Saulieu et d'Alligny-en-Morvan, ses produits se retrouvent aussi dans plusieurs commerces de proximité dans tout le département, ainsi qu'au drive fermier à Dijon. Le lait de brebis a *«le vent en poupe»*, comme le souligne Didier Loison : *«il séduit de plus en plus de consommateurs, sa digestibilité est très appréciée. Ce marché est tellement porteur que nous avons décidé d'arrêter l'atelier viande il y a peu, dans l'optique de nous consacrer uniquement au lait. Nous transformons l'intégralité de la production laitière car il n'y a aucune collecte pour notre production, dans le secteur. Les commerces de proximité ont une belle dynamique cette année, à tel point que nous n'avons pas été impactés par la crise sanitaire, responsable de l'annulation d'une dizaine de foires sur lesquelles nous avions prévu de nous rendre».* Le passage en bio de la Bergerie du Conrieux permettra, en toute logique, une ouverture à de nouveaux marchés, comme l'espère Didier Loison : *«nous avons toujours eu un système très extensif, avec très peu d'intrants. Nous étions déjà très proches du bio. Ce mode de production encore plus respectueux de l'environnement sera un atout supplémentaire pour la vente directe. Nos produits seront labellisés bio en fin d'année 2021, nous espérons effectivement travailler avec de nouvelles enseignes».*
Contact : 06 40 58 26 18, didier.loison58@orange.fr

Station charolaise

Coûte que coûte

Le GIE Charolais Évaluation tient à rassurer son public d'éleveurs : sa vente aux enchères aura bien lieu vendredi 12 février prochain à Créancey, quelle que soit la situation sanitaire du moment. *«Nous nous adapterons aux restrictions qui nous seront imposées à cette période, notre événement sera maintenu quoiqu'il arrive»*, souligne Jean-Pierre Godot, le président de la station.

Vente en ligne intégrale ?

Annuler le déjeuner, ne pas tenir de buvette, réduire la capacité d'accueil du pôle agricole, sacrifier la moitié des gradins pour assurer la distanciation sociale... Tout peut être envisagé. Le scénario le plus pessimiste empêchera la venue du moindre visiteur, le GIE a également une solution si tel est le cas : *«nous avons mis en place un système de vente en ligne pour la première fois l'an passé, il sera de nouveau utilisé cette année, quoiqu'il arrive. Son intérêt serait alors encore plus important si la situation ne venait pas à s'arranger et si l'accès était effectivement interdit à tout public. Les dernières ventes en ligne ont bien marché, nous avions nous-mêmes vendu plusieurs bêtes par ce procédé lors de notre dernière édition. Pour ceux qui ne seraient pas très à l'aise avec l'informatique ou qui ne disposeraient pas d'un débit internet suffisant, le formulaire d'achat à distance (format papier) utilisé depuis de nombreuses années, reste une solution. Nous sommes prêts à faire face à n'importe quelle situation, mais nous espérons bien entendu une nette amélioration du contexte d'ici le 12 février».* Par ailleurs, *«une vidéo pédagogique sur l'intérêt de la génétique, le rôle de la station ainsi que son fonctionnement, est en cours de réalisation. Celle-ci est avant tout destinée aux établissements de formation en élevage qui, s'ils le souhaitent, pourront également visionner la vente à distance, en direct !»* précise Jean-Pierre Godot. Renseignements : www.stationevaluation.com

AG



Le GDS répond à vos questions

Quelle est l'aide financière du GDS pour la vaccination du BVD ?

La vaccination BVD des animaux mis à la reproduction, avec un vaccin à protection fœtale limite le risque de naissance de veaux IPI (Infectés Permanents Immunotolérants = bombes à virus). En 2019, vos représentants professionnels en accord avec les représentants des vétérinaires (GTV) et le laboratoire départemental vous ont encouragés à maintenir ou mettre en place si nécessaire, en concertation avec votre vétérinaire, la vaccination BVD avec un vaccin à protection fœtale.

Avec le soutien du Conseil régional, une aide de 1 euro par animal vacciné a été mise en place. Cette aide a été maintenue sur l'année 2021. Elle est versée aux élevages respectant les conditions suivantes : être adhérent au GDS et à jour des cotisations, utiliser un vaccin à protection fœtale (se référer à la notice du produit employé), vacciner l'ensemble des animaux mis à la reproduction (génisses et vaches). Afin d'en bénéficier vous devrez nous fournir la liste exhaustive des animaux vaccinés, la date de réalisation de la vaccination, les factures d'achat de vaccins (attention la date d'achat doit être comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020).

Bon à savoir : La vaccination seule ne permet pas d'attribuer un statut NON-IPI aux veaux naissants. Pour tout renseignement complémentaire : GDS21, Charlotte Rossignol au 03 80 68 67 36 ou par mail à charlotte.rossignol.gds21@reseaugds.com

Chambres d'agriculture

Quelles perspectives pour 2021 ?

La Chambre d'agriculture sous la présidence de Didier Ramet était réunie à l'Agrôpole du Marault à Magny-Cours pour la traditionnelle session. Il s'agit de la dernière réunion l'année pour la Chambre consulaire.



À la tribune : Blandine Georjon, la secrétaire générale de la Préfecture et Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture.

Dernier moment d'échanges de l'année 2020 pour les élus à la session de la Chambre d'agriculture. Ces derniers se sont réunis dans l'amphithéâtre de la ferme du Marault pour suivre la présentation du budget initial pour 2021. Parmi les principaux chiffres à retenir il y a notamment le fonds de roulement de la Chambre Consulaire qui s'élève à 1 219 154 euro et un niveau de trésorerie de 966 926 euros. Concernant les tarifs, ils vont augmenter de 0,5 % au 1er janvier 2021, ce qui n'est pas du goût de tous les élus à l'image de Patrick Têtard, président de la Nièvre pour la coopérative Axéréal : *« Je constate que les tarifs de la Chambre augmentent tous les ans sans que nous puissions répercuter ces hausses sur nos prix de ventes de céréales ou de viandes. Cela m'affole car on nous en remet une couche chaque année. Regardez le catalogue de formation que vous proposez. Est-ce qu'elles sont pour la production ou pour la réglementation ? Les formations sur la réglementation devraient être gratuite »* s'est exprimé l'élu.

Ce budget 2 021 permet d'envisager différents projets à commencer par la participation aux appels à projets lancés par la région Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit d'audits dans des exploitations agricoles avec un accent plus particulier sur les conseils environnementaux entre autres. Également dans les cartons, le renforcement du partenariat avec la Safer et les organismes bancaires pour la réalisation des audits technico-économiques et des suivis.

Des projets pour le service élevage

En élevage, la nouveauté 2 021 se situe au niveau de la réalisation de bilan carbone avec le soutien de la région BFC. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'association France Carbone Agri qui facilite la mise en place des projets de réduction de carbone. Les exploitants qui souhaitent y participer sont invités à contacter la Chambre d'agriculture. Autre nouveauté dans l'élevage, c'est la possibilité pour les éleveurs d'obtenir des financements pour réaliser des investissements dans le cadre du bien-être animal via l'outil BoviWell. C'est un instrument d'évaluation du niveau de bien-être animal dans les exploitations. D'après Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture *« ces diagnostics pourraient à l'avenir devenir obligatoires pour les dossiers PCAE (aides au financement de bâtiment) »*. Enfin à l'EDE la dématérialisation des inventaires est désormais une réalité. *« Les économies réalisées sont intégralement retournées sous forme de remise sur la cotisation IPG »* prévient Amélie Brisson, responsable du service. Sur le plan du fonctionnement général de la Chambre, une réflexion est en cours concernant le devenir des antennes de Decize et Cosne. La première pourrait être vendue et les agents seraient repositionnés dans des bureaux loués par la Chambre d'agriculture et le contrat de location de la seconde pourrait également être arrêté : *« Nous souhaitons développer le télétravail par conséquent l'antenne de Cosne-sur-Loire qui ne compte plus qu'un seul agent n'a plus lieu d'être pour moi »* a affirmé Didier Ramet.

Des projets pour le photovoltaïque et les zones intermédiaires

Au-delà de la présentation du budget 2021, Didier Ramet a souhaité faire le point sur les travaux menés par les élus pour trouver des solutions de durabilité pour les zones intermédiaires. Un groupe de travail composé de la Chambre d'agriculture, de l'Etat et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) planche sur l'élaboration d'une demi-journée de présentation de ces initiatives. L'enjeu est de rapprocher les collectivités locales et les services de l'État du monde agricole pour qu'ils prennent conscience des impasses dans lesquelles se trouvent les exploitants agricoles de ces zones. La date sera fixée en fonction de l'agenda du nouveau préfet qui devrait prendre ses fonctions dans les prochains jours. Autres projets en cours, l'agrivoltaïsme. Une commission présidée par Didier Guyon doit permettre de centraliser les projets portés par le monde agricole sur le photovoltaïque au sol. L'objectif pour Didier Ramet est de rester maître de ce type d'initiatives et ne pas se faire accaparer le foncier par des porteurs de projets privés. *« Ce sujet a pour moi trois enjeux : Il y a tout d'abord le contexte départemental. Comment répartir le photovoltaïque dans le département et quels sont les besoins des agriculteurs. Ensuite, il y a un enjeu agricole car il faut que le bénéfice de ces projets ruissellent pour l'agriculture nivernaise. Enfin, un enjeu financier avec une réflexion notamment sur la fiscalité. La commission solaire au sol doit se réunir le 15 décembre prochain. Les résultats de ces travaux seront présentés lors de la prochaine session »* a annoncé Didier Ramet.

Théophile Mercier

Musique

De « L'Amour est dans le pré » à « Si tu veux de moi »...

Faustin, artiste nivernais, vient de lancer un premier single accompagné d'un clip dans lequel figurent Maud et Laurent, couple formé grâce à l'émission, *« L'Amour est dans le pré »*.

Voudrez-vous de Faustin ? Ce jeune artiste nivernais se lance en tout cas dans le grand bain avec la production d'une première chanson intitulée *« Si tu veux de moi »*, co-écrite pendant le confinement du printemps dernier avec Valentin, Lionel et Nast, du studio Music make the people et disponibles sur les plateformes de téléchargement légales. *« Si tu veux de moi »* est un titre qui aborde l'éternelle question de la relation aux autres, et plus particulièrement le rapport aux *« ex »*, avec légèreté et bienveillance.

Le lancement de ce titre s'accompagne de la réalisation d'un clip, tourné en terre nivernaise, réalisé par le vidéaste nivernais Vincent Brunet et qui met en lumière plusieurs couples. Parmi ceux-ci, on trouve Maud et Laurent, un couple formé en 2019 à l'occasion de la 14eme saison de l'émission « L'Amour est dans le pré ». Laurent est éleveur de bovins à Saint-Hilaire-en-Morvan et Maud est originaire de Haute-Saône. Le clip a été tourné au mois d'octobre, notamment à La Charité-sur-Loire.



Crédit : Nicolas Tognon/Vincent Brunet

Dans son clip, le chanteur Faustin a fait appel à des amis. Maud et Laurent, de « L'Amour est dans le pré » ont apporté leur contribution.

Berty Robert

Notes : Pour écouter et voir « Si tu veux de moi », sur Facebook : faustin.musique et également sur Youtube : faustin.



Syndicalisme

PAC 2023: la FNSEA auprès des adhérents nivernais

A quoi ressemblera la PAC post 2023? A quelles orientations faut-il se préparer? La FDSEA de la Nièvre organisait jeudi 26 novembre une visio conférence sur la prochaine PAC, ses modalités et son calendrier de mise en oeuvre, en s'appuyant sur l'expertise de la FNSEA particulièrement de Sylvain Lhermitte, chef du service des politiques agricoles à la FNSEA, et d'Henri Brichard, administrateur FNSEA en charge de ces sujets.

Cinquante adhérents ont participé à ces échanges, signe que ce format de réunion plus souple et plus approfondi séduit les agricultrices et les agriculteurs. A partir de janvier 2023, début prévu de la mise en oeuvre de la nouvelle Pac, la prise en compte de facteurs environnementaux franchira un nouveau cap. Les négociations sont encore en cours entre Conseil européen, Parlement et Commission. L'enjeu pour la FNSEA depuis le début des débats, dans les esprits et dans les textes: promouvoir une Pac au service de la performance économique et de la compétitivité.

Un budget "inespéré" quoiqu'en légère baisse

Alors qu'une baisse importante de budget était crainte initialement (notamment du fait du Brexit), l'enveloppe du premier pilier baisse de 2%, tandis que celle du second pilier reste stable, voire même augmente légèrement grâce aux fonds du plan de relance. C'est l'un des effets du Covid, qui, en mettant en lumière les enjeux de souveraineté alimentaire, a eu un effet inattendu et positif sur le budget. En 2021, 264 millions devront être dépensés au titre du plan de relance, et 616 millions en 2022, à l'échelle européenne.

Les instances européennes en pleine négociation

Aujourd'hui, rien n'est acté ; les instances européennes sont en phase de «trilogue» sur la base des propositions de la Commission, c'est-à-dire de discussions et de négociation entre le Conseil (les ministres de l'agriculture des 27 pays membres) et le Parlement pour se mettre d'accord sur des textes communs. Dans ce processus, le rôle de la commission peut être questionné, car celle-ci, dans l'esprit des institutions, n'est pas un organe décisionnel, mais un organe de proposition. Or, pendant cette phase de trilogue, il faut compter avec elle ! Elle affiche des positions et oriente les débats, notamment sur les dimensions environnementales.

Nouveauté : les plans stratégiques nationaux

L'une des nouveautés de cette PAC est l'élaboration, par chaque Etat membre, de son Plan Stratégique National (PSN), sorte de déclinaison des ambitions, outils et indicateurs que chaque Etat membre se donne. Ces plans stratégiques ne représentent rien moins qu'une déconcentration de la Pac, un glissement décisionnel de l'Union vers les Etats membres, avec, en toile de fond, le spectre de distorsions de concurrence accrues... D'autant que ces plans stratégiques nationaux (état des lieux, analyse des besoins, définition de la stratégie) sont élaborés en concertation avec les parties prenantes.

«Avant, la Pac était décidée par le Conseil des ministres, éclairé par les représentants des agriculteurs.... Aujourd'hui on consulte tout le monde» précise Henri Brichard. *Nous mettons tout en oeuvre au niveau national entre FNSEA, JA et Chambres d'agriculture pour élaborer des positions communes et peser dans ce processus! Nous veillerons aussi tout particulièrement à l'harmonisation de ces plans entre les pays membres, à partir de début 2022, à l'occasion de leur validation. Nous avons demandé, syndicalement, une comparaison et une harmonisation de ces plans pour limiter les risques de distorsions».*

Une Pac plus verte que verte

La seconde nouveauté de la future Pac est une architecture verte renforcée, reposant sur deux volets: la mise en place d' éco-régimes et une conditionnalité renforcée. Les éco-régimes (aussi appelés ecoscheme, schémas écologiques) représentent le nouveau mode de financement du premier pilier en ce qui concerne les volets environnement et climat. Entre 20 et 30% du budget du premier pilier seront dédiés à ces schémas écologiques. La FNSEA est à l'œuvre aujourd'hui pour permettre l'accès à l'éco-régime pour un maximum d'agriculteurs. En parallèle de ces schémas écologique, la conditionnalité se trouvera renforcée (CF encart), en intégrant de nouvelles règles de verdissement qui viendront s'ajouter aux dispositions actuelles.

L'ÉQUIPE SYNDICALE FDSEA 58

Nouvelle conditionnalité: la FNSEA en vigilance

La conditionnalité se voit rénovée, à l'heure où nous écrivons elle est encore en cours de négociation, sur la base des propositions de la Commission Européenne. A titre d'exemple, cette dernière propose, pour la gestion de l'eau (BCAE 5), l'usage d'outils de gestion durable des nutriments (enregistrement de tous les apports NP4), proposition que la FNSEA a contesté de sorte qu'elle n'apparaisse pas dans la conditionnalité, cependant cette mesure pourrait se retrouver dans un schéma écologique.
Pour la BCAE 8, la Commission propose que 10% des surfaces agricoles soient dédiées à la biodiversité, ce qui conduirait à perdre 9 à 12% de production française ! La FNSEA contre-attaque, argumentant de la nécessité de maintenir notre souveraineté alimentaire, en proposant 5% des terres arables ou 10% de terres incluant parcs, forêts, et toutes autres surfaces non agricoles.

Henri Brichard détaille les positions du réseau FNSEA

"les distorsions de concurrence toujours dans le viseur"
"Nous n'avons de cesse de faire valoir la nécessité d'un revenu pour les agriculteurs, sans jamais sacrifier la croissance et la compétitivité sur l'autel de l'écologie. Nous n'opposons d'ailleurs pas ces termes, nous préférons parler de double performance, écologique et économique. Le Congrès de Brest, en 2017, a été l'occasion d'affirmer nos ambitions pour une Pac offensive et performante sur la gestion des risques, qui accompagne la structuration des filières, et qui s'appuie pleinement sur toutes nos bonnes pratiques déjà existantes ! Tous ces messages, les élus et les services de la FNSEA les portent auprès du gouvernement français et aussi auprès des institutions européennes...
Nous sommes particulièrement en alerte sur toutes les formes de distorsions de concurrence que cette nouvelle Pac pourrait creuser. Cette Pac doit être un outil économique au service de la valeur ajoutée et de la souveraineté alimentaire."

La visioconférence, késaco ?

"Les réunions cantonales ne peuvent se tenir avec le confinement cet automne, mais nous maintenons le lien et l'information de fond avec des réunions thématiques. A chaque réunion son sujet. Les adhérents peuvent ainsi bien cibler les sujets qui les intéressent, et avoir des informations approfondies. Il y a de la place pour les questions et le débat, car les visioconférences sont interactives et chacun peut participer. Pour ceux qui n'ont pas une bonne connexion Internet, il y a la possibilité de rejoindre la conférence par téléphone !" **précise Chantal Pelletier, secrétaire générale de la FDSEA.**

Coopérative

Axéréal : une centaine de sites et plus de 220 emplois menacés (syndicats)

Des syndicats ont annoncé le 24 novembre que le groupe céréalier Axéréal envisage *«plus de 220 suppressions de postes et plus de 100 fermetures de sites». «La direction d'Axéréal, de concert avec le conseil d'administration, a annoncé au Comité social économique de l'entreprise un changement de modèle et la mise en place d'un projet de réorganisation, selon un communiqué de l'intersyndicale FGA-CFDT, Sdacoopa Solidaires et Unsa 2A. Les impacts sociaux risquent d'être très importants»* . Cela touche notamment des silos du groupe, implanté dans 16 départements avec un ancrage en région Centre-Val de Loire. Les activités de meunerie, de nutrition animale sont aussi concernées, affirme une source syndicale. Contacté part Terres de Bourgogne sur ce sujet, Axéréal répond ceci : *«Axéréal a fait part le 6 octobre dernier des orientations stratégiques pour ses activités agricoles. Le conseil d'administration de la coopérative a décidé d'initier un projet majeur d'amélioration de la performance, visant à renforcer l'efficacité durable de son modèle économique. Ce projet intègre des réorganisations notamment des infrastructures, et une accélération des initiatives liées à la transition agricole et alimentaire. Les échanges sont en cours avec les partenaires sociaux et les adhérents de la coopérative. Nous mettons tout en œuvre pour étudier, dans le dialogue, lors de ces échanges, les solutions les plus adaptées. Ces procédures en cours avec les partenaires sociaux ne nous permettent pas de vous apporter plus d'informations à ce stade».*
Contacté également par la rédaction, Arnaud Rotinat, délégué syndical Unsa 2A, a pour le moment décliné notre demande d'interview, préfèrant attendre la fin des discussions avec la direction de la coopérative pour s'exprimer dans nos colonnes.

THÉOPHILE MERCIER



220 emplois et plus de 100 fermetures de sites seraient concernés dans le plan d'orientation stratégique d'Axéréal.

Élevage allaitant

Prix du broutard : la FDSEA mobilisée

Alors que la demande italienne se maintient, depuis plusieurs mois les prix du broutard sont au plus bas. Dans un contexte de sécheresse à répétition, la détresse des éleveurs doit alerter, au-delà de la conjoncture, sur les problèmes structurels de la filière bovine, autant en maigre qu'en gras. Il faut un cap, un horizon qui donne sens à leur métier et vie à leurs entreprises. Les éleveurs ont-ils jamais eu le vent dans le dos ? La FDSEA tire les fusées de détresse, au niveau local et national.

Le niveau des cours échappe à toute logique de marché! Les exportations d'animaux vifs vers l'Italie sont stables sur l'ensemble de l'année par rapport à 2019. Sur les dernières semaines, les envois de broutards vers l'Italie se maintiennent, voire augmentent légèrement. Côté offre, les disponibilités de mâles de 6 à 12 mois sont limitées. Le cheptel allaitant français connaît une décapitalisation continue depuis 2017. Même si l'évolution des naissances n'est pas tout à fait parallèle à celle du cheptel, cette décapitalisation se fait logiquement ressentir sur les disponibilités de mâles en âge d'être vendus comme broutards. Ainsi, depuis janvier, les effectifs en ferme des animaux mâles de race allaitante âgés de 6 à 12 mois ont été systématiquement inférieurs à l'an dernier, sauf en octobre où les effectifs sont stables. A noter que les effectifs de mâles charolais sont même en retrait de 2% par rapport à octobre 2019. Demande constante, offre stable : le décrochage des cours ne suit donc aucune logique de marché. Il faut dire que suite au premier confinement, un trop plein de jeunes bovins engorgeait le marché. Le blocage viendrait-il des opérateurs de l'export ? Suite à l'appel de la Fédération nationale bovine, le ministre s'est adressé aux quatre plus gros opérateurs de l'export vers l'Italie, qu'il a convoqués, pour leur demander de rétablir l'équilibre des relations commerciales entre les deux pays...

Il manque 1,50 euro par kg

«A 2,39 euros/kg en moyenne en octobre 2020 (prix enregistrés à la Sicafome pour les ventes de broutards 400/450 kgs classement U vaccinés FCO), les éleveurs sont exsangues et ne couvrent pas leurs coûts de revient... Notre travail a une valeur, on se remet en question et on cherche des solutions et des façons de faire évoluer nos élevages. Mais LA solution, c'est le prix!» affirme Chantal Pelletier, secrétaire générale FDSEA.

Filière opaque : éleveurs perdants

Comment peut-on tolérer une situation dans laquelle les éleveurs subissent, en plus des aléas climatiques, des prix bas inexpliqués? A quoi faudra-t-il arriver pour faire comprendre que le marché de la viande est encore et toujours le lieu d'injustices commerciales, de non droit pour les éleveurs? Et pourtant, les pouvoirs public et les consommateurs, la société toute entière, ont mis le doigt sur l'importance de notre souveraineté alimentaire... *«Syndicalement, depuis longtemps nous demandons la transparence, sur les volumes, les besoins de nos acheteurs, les conditions de contractualisation et de formation du prix, sans cette transparence comment espérer qu'individuellement, chacun sur nos fermes, et collectivement, dans les organisations de producteurs, nous soyons libres de décider de façon éclairée?»* questionne Chantal Pelletier.

La FDSEA alerte les pouvoirs publics

La FDSEA a organisé plusieurs mobilisations terrain, réunions et rencontres cet été, avec madame la Préfète, les services de la DDT, les députés et sénateurs. Elle a également profité de la venue du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, dans le Morvan, pour l'alerter sur les conséquences de la sécheresse sur les diverses productions du département et sur les cours du broutard. *«Chacun sa responsabilité. Au ministre, celle de débloquer des moyens exceptionnels pour nous aider. Et puis, quand les règles du marché ne fonctionnent pas, pourquoi ne pas assumer une dose d'interventionnisme économique? Il nous faut des mécanismes de régulation! Au ministre aussi de défendre au niveau européen une Pac qui accompagne nos filières et nos territoires, et qui maintient le couplage en vache allaitante et en ovin. La FDSEA demande aussi la mise en oeuvre du Fonds d'Allègement des Charges»*, explique Chantal Pelletier.

L'ÉQUIPE SYNDICALE FDSEA 58

▸ Agenda

Marché de Noël de Nevers -Parc Roger-Salengro

Le marché de Noël vous donne rendez-vous ce week-end (vendredi 4 et samedi 5 de 10 h à 20 h et dimanche 6 de 10 h à 19 h) au parc Roger Salengro. Une soixantaine de stands prennent place au parc le temps de ces 3 jours festifs. Cette année, en raison des mesures sanitaires, la consommation sur place (marrons chauds, crêpes, etc.) ne sera pas permise. Également, le port du masque est obligatoire dans un périmètre du centre-ville. Plus d'info : www.nevers.fr

13/12 Marché de Noël-Ferme du Marault

L'association "à 2 près de chez vous" organise son premier marché de Noël à la Ferme du Marault à Magny-Cours, le dimanche 13 décembre de 9h à 18h. Une vingtaine de producteurs locaux seront présents pour vous proposer leurs produits. Une occasion idéale de se faire plaisir à quelques jours de Noël. Plus d'infos : www.agropoledumarault.com

«J'ai souhaité être chef d'entreprise !»

Chantal Pelletier, secrétaire générale de la FDSEA : ***«Je suis agricultrice en polyculture-élevage charolais à Lucenay-les-Aix. Auparavant, j'ai beaucoup travaillé en agroalimentaire (production, approvisionnement, qualité...). J'ai côtoyé la grande distribution, et j'ai vu à l'oeuvre la logique de la course au moins cher, au détriment parfois de la qualité. Puis j'ai choisi de changer de métier, j'ai souhaité être chef d'entreprise pour décider des orientations de mon travail et prendre le temps de faire les choses à ma façon, dans le respect de l'animal. Aujourd'hui, en tant que secrétaire générale FDSEA, je me bats avec toute l'équipe pour mieux valoriser notre travail et la qualité de nos pratiques, auprès de tous les publics. Dans les collèges par exemple, c'est important que les jeunes aient une vision professionnelle des métiers de l'agriculture, autre que celle diffusée dans les médias».***

Préfecture

Un nouveau préfet dans les prochains jours



Sylvie Houspic (ici aux côtés d'Emmanuel Bernard à Crux-la-Ville pour une mobilisation FDSEA contre les dégâts de sangliers) était en poste depuis 2018.

La préfète Sylvie Houspic est sur le départ. L'annonce a été officialisée lors du conseil des ministres du mercredi 25 novembre. En fonction depuis le 22 octobre 2018 à la suite de Joël Mathurin (parti dans le Doubs), elle va être remplacée par Daniel Barnier, actuellement préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la région Hauts-de-France.

THÉOPHILE MERCIER

Élevage

Une conduite de vêlage plus souple

En cette période de vêlage, nous nous sommes intéressés à un système un peu particulier. Il est l'œuvre du Gaec de l'Étang du Bois. Marion Bourdon et son conjoint Charles Masson nous ont ouvert les portes de leur exploitation pour nous en dire plus.

À l'heure où certains de leurs collègues s'affairent en stabulation pour superviser les vêlages, Marion Bourdon et Charles Masson sont plutôt tranquilles. Le couple à la tête du Gaec de l'Etang du Bois qui s'étend sur deux sites d'exploitations, (Cossaye et Langeron) a mis en place deux périodes de vêlages : une en septembre et l'autre de décembre à mars.

«Historiquement nous avions chacun notre exploitation. Sachant que nous avons conservé des vaches sur les deux fermes, ce système nous permet de ne pas avoir de manipulation en hiver. Nous avons aujourd'hui 185 vaches : 85 vêlent en septembre et le reste de décembre à mars» explique Charles Masson. *«Nous faisons vêler les génisses en septembre et les vaches retournent au pré immédiatement après les naissances et ce, jusqu'à la rentrée hivernale mi-décembre»* explique à son tour Marion Bourdon. Elle ajoute : *«Le fait de regrouper 85 vêlages sur un mois, nous oblige à une surveillance constante. Nous sommes libérés par la suite pour préparer les semis et les autres travaux sur l'exploitation. Les vaches sont vaccinées trois semaines avant les naissances, les veaux eux, le sont contre la grippe à leur entrée en bâtiment. Ceux qui sont nés pendant l'hiver sont vaccinés à l'intranasal pendant huit jours»* explique l'éleveuse. *«L'autre avantage, c'est qu'il n'y a pas de vêlage sur le site le plus éloigné. Notre objectif à terme est de faire évoluer notre système: c'est-à-dire faire une deuxième période qui irait de décembre à janvier»* détaille Charles Masson.

Un système qui a ses revers

En ce qui concerne la reproduction au Gaec de l'Etang du Bois, elle est 100 % en monte naturelle. La mise au taureau s'effectue en deux temps : une première saillie du 15 novembre au 20 décembre puis une deuxième qui débute en stabulation du 20 février au 20 juin. *«Sur le plan commercial notre organisation est intéressante car nous pouvons valoriser nos broutards assez rapidement à un moment où il y en a moins sur le marché. Ils sont vendus en général autour du 10 juin là où les tarifs sont attractifs.*

En revanche comme dans tout système, il y a forcément des inconvénients inhérents à la conduite. Le point négatif du vêlage précoce se situe au niveau du fourrage : Il faut constituer suffisamment de stock pour nourrir les vaches suitées des naissances jusqu'à leur rentrée en bâtiment» explique Marion Bourdon. Un système herbager qui peut s'avérer handicapant en période de sécheresse comme ces deux dernières années. Le couple a dû par exemple acheter cette année 30 hectares de foin sur pied. Pour faire face à la pénurie de fourrage, ils ont testé au printemps dernier du ray-grass italien. Une première coupe en enrubannage a été réalisée au 17 avril (3,5 tonnes ont été récoltées) et une deuxième au 20 juin en foin (avec un rendement de 4,5 tonnes). Cette année, les deux éleveurs ont décidé d'implanter 22 ha de Ray-grass.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Betteraves, état végétatif de la vigne, plan de relance, covid-19... Ce qu'il faut retenir de la session

Dans une note de conjoncture, la Chambre d'agriculture de l'Yonne fait le point sur l'actualité agricole du département. La situation de la filière betteravière, l'inquiétude des viticulteurs sur l'état végétatif des vignes, le plan de relance et la covid-19 ont notamment été abordés.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, souligne la récolte catastrophique de betteraves cette année.

Alors que la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du 19 novembre a du être annulée, à cause du confinement, une note de conjoncture abordant l'actualité agricole a été envoyée aux élus de la Chambre. Comme à son habitude, Arnaud Delestre, le président, fait le tour d'horizon de l'actualité agricole départementale.

À commencer par la filière betteravière. «*Les rendements s'avèrent encore plus déplorables que prévu, avec 35 t/ha à 16 en moyenne dans l'Yonne, là où le rendement est de 70 t/ha à 16 sur une année normale*», développe-t-il. Une baisse qui s'explique par la forte présence de la jaunisse, ainsi que par un nouvel épisode de sécheresse estivale. «*Les sucreries ont fermé fin novembre, ce qui est très tôt. C'est une demi-saison pour tous les acteurs de la filière*», poursuit Arnaud Delestre.

En viticulture, c'est l'inquiétude des vignerons qui ressort concernant l'état végétatif de la vigne. «*A l'issue de trois années sèches et chaudes sur la vigne, les viticulteurs s'inquiètent des conséquences : rendements en baisse, mortalité des pieds et le mauvais aoûtement des bois ne sont pas sans effets sur la conduite de la vigne*», détaille le président de la Chambre. «*A court terme, la fertilisation est revisitée pour cette plante qui constitue ses réserves l'été pour le printemps suivant. Actuellement, la vigne est affaiblie. A plus long terme, il est évoqué de réexaminer le choix du porte-greffe*».

1,2 milliard d'euros pour les secteurs agricoles

Concernant le plan de relance, «*un premier volet de 455 millions d'euros d'aide à la relance de l'économie post crise covid-19 vient d'être détaillé par le Gouvernement*», indique Arnaud Delestre. «*1,2 milliard d'euros ont été prévus au total en soutien du secteur agricole, forestier et alimentaire*».

Deux dispositifs sont prévus pour le soutien aux investissements matériels dans les exploitations agricoles : une aide à la conversion des équipements pour doter les agriculteurs de matériels plus performants en matière environnementale, permettant une agriculture plus sobre en intrants (budgétée à 135 millions d'euros), et une aide à l'investissement dans des matériels de préventions des aléas climatiques (de 70 millions d'euros) pour améliorer la résilience individuelle des agriculteurs face aux épisodes de plus en plus fréquents de gel, de grêle ou de sécheresse.

«*Une enveloppe de 50 millions d'euros viendra conforter la restructuration des filières agricoles et agroalimentaires. Il s'agit ici de soutenir des projets de développement de filières de produits agricoles et agroalimentaires, et d'accélérer la transformation de ces secteurs ainsi que la recherche de valeur ajoutée*», complète Arnaud Delestre. «*De plus, un dispositif doté de 130 millions d'euros est destiné à soutenir spécifiquement la modernisation des abattoirs*». Celui-ci aura trois objectifs principaux : améliorer la protection des animaux ainsi que le respect des réglementations sanitaire et environnementale, renforcer la compétitivité des filières et participer au maintien de l'emploi à moyen terme au travers de la modernisation des outils d'abattage, et de former à la protection animale.

Deux dispositifs faisant partie du plan protéines végétales feront l'objet de précisions ultérieures : le dispositif de structuration des filières protéines végétales et une aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales ou encore dans des semences de légumineuses fourragères.

Une année impactée par la covid-19

Enfin, un point covid-19 a été fait. Comme beaucoup d'autres professions, les agriculteurs ont été et sont encore impactés par la crise sanitaire et le confinement. Si les drives sont maintenues et connaissent une progression, dans la lignée du premier confinement, «*cela ne compensera pas tous les manques à gagner*», confie Arnaud Delestre. «*De nombreux marchés de Noël sont annulés et cela pénalise les producteurs. De même, le traditionnel Concours général des vins et des produits, habituellement réalisé en novembre et décembre, est reporté*». Il pourrait être décalé au printemps 2021, alors que le Salon international de l'agriculture n'aura pas lieu, mais serait réalisé en «*décentralisé*» dans quelques villes de province et non pas à Paris comme à l'accoutumé.

CHRISTOPHER LEVÉ

Pigeons Un site pour déposer sa demande de tir

Durant la période de confinement, l'arrêté préfectoral du 5 novembre permet que la régulation des pigeons ramiers, causant des dégâts sur les cultures, puisse être autorisée dans l'Yonne. Les demandes doivent être réalisées par Internet uniquement, sur le site : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/regulation-pigeon-ramier-nov2020.

Cependant, seules des autorisations préfectorales ponctuelles pourront être accordées dans le but de réduire des dommages causés aux cultures de pois et de féveroles d'hiver exclusivement. La FDSEA de l'Yonne se mobilise afin d'obtenir ces tirs sur toutes les cultures, ainsi que pour les corbeaux.

C. L.

Le point de la préfecture sur le plan de relance

Dans un communiqué datant du 17 novembre, la préfecture de l'Yonne indique que «*dans l'esprit du plan de relance, les dispositifs totalisant 100 milliards d'euros doivent être déclinés à l'échelle des territoires : collectivités locales, entreprises et particuliers, qui sont accompagnés par les services de l'État et leurs partenaires dans la région et le département pour obtenir l'aide dont ils ont besoin afin de traverser cette crise sans précédent*». Trois priorités et deux temporalités se dégagent : dans l'immédiat, répondre à l'urgence économique dans le contexte du reconfinement ; à moyen et plus long terme, réussir les transitions écologique et numérique, et renforcer l'attractivité du territoire.

Viticulture

L'art de la taille de la vigne

Depuis quelques jours, voire quelques petites semaines, la taille a commencé dans les vignobles icaunais. Une tâche importante et technique, déterminante pour la qualité de la future récolte, qui va durer jusqu'au mois de février, voire mars.

« La taille de la vigne, c'est ce qui est le plus important dans notre métier, en termes de viticulture. Cela va définir la qualité du raisin pour la future récolte », lance Pierre-Louis Bersan, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux. *« La vigne est une liane, alors si on ne fait rien, si on ne la taille pas, elle va continuer de pousser et donner énormément de raisin. Mais ces raisins seront petits, souvent très acides, donc ne seront pas d'une qualité nécessaire à la production de vin »*.

En viticulture, le mois de novembre rime généralement avec le début de la taille. Une tâche qui commence dès la chute des feuilles et qui dure jusqu'au mois de février, voire mars.

Cependant, il faut veiller à ne pas la précipiter. *« Plus on va commencer tôt et plus il y aura un risque que les bourgeons se réveillent dès le printemps et qu'ils gèlent. C'est pour cela que l'on attend obligatoirement la chute des feuilles. C'est une preuve que le cycle végétatif de la vigne est au repos »*. Cette année, le domaine Pierre-Louis et Jean-François Bersan a débuté la taille la semaine du 23 novembre. *« A contrario, il faut aussi faire attention à ne pas aller tailler trop tard. Avec le réchauffement climatique, on s'aperçoit que la montée de sève se fait dès le mois de mars. C'est très mauvais de tailler lorsque la sève est montante car cela peut impacter la future production »*, assure Pierre-Louis Bersan.



Très technique, la taille de la vigne est déterminante pour la qualité de la récolte à venir.



Débutée courant novembre, la taille de la vigne se déroule jusqu'en février-mars.

Pérenniser le pied de vigne

Quant à la technique ? *« L'idée est de rajeunir le pied de vigne tout en gardant les parties fructifères, donc les parties où il y a les bourgeons. Ce sont eux qui vont donner les futures pousses, qui donneront plus tard des raisins »*, explique le vigneron. Chaque appellation a un cahier des charges bien défini. En Bourgogne, la taille la plus courante est la taille guyot simple, que l'on trouve énormément dans l'Auxerrois. *« On laisse un courson (une petite branche composée de deux bourgeons) ainsi qu'une baguette avec 6 à 8 bourgeons, selon la vigueur du bois »*, détaille-t-il. *« Dans le Chablisien, on trouve beaucoup de guyot double, c'est-à-dire que l'on laisse deux grandes pousses fructifères avec des bourgeons »*. Une tâche importante qui favorise aussi la pérennité du pied de vigne. *« Ce qui est important dans la taille de la vigne, c'est d'imaginer ce qu'elle va devenir plus tard, dans les prochains mois »*.

Le bois utilisé en apport naturel du sol

Au domaine Bersan, comme dans la très grande majorité des domaines, toute la taille se fait avec un sécateur électrique. *« Le bois que l'on taille, on en fait des andins. Ils sont ensuite broyés pour faire un apport naturel au sol (certains font le choix de la chaufferette pour brûler les bois) »*, poursuit Pierre-Louis Bersan.

Alors, doit-on tailler certains cépages en priorité ? *« Non, mais on évite chaque année de toujours commencer par la même vigne. On fait une rotation »*, répond le vigneron. *« Il y a aussi un aspect stratégique, comme le fait de se garder des parcelles à l'abri du vent pour les jours où il y en a beaucoup »*. La taille étant physique, Pierre-Louis Bersan pense aussi au bien-être de son équipe. *« Les jeunes vignes sont beaucoup plus basses, donc font plus mal au dos. Cela nous arrive de tailler de la jeune vigne le matin et de la vieille vigne l'après-midi, pour se soulager un peu »*. La saison de la taille est donc lancée.

Christopher Levé

La Formation taille de la vigne a débuté au CFPPA

Depuis le 16 novembre, 16 stagiaires se forment à la taille de la vigne, au CFPPA d'Auxerre La Brosse. Une formation de 210 heures au centre et de 140 heures en entreprise. *« Il y a deux périodes de stages : du 30 novembre au 11 décembre et du 12 janvier au 23 janvier »*, indique Frédéric Bellat, directeur du CFPPA. Afin de pouvoir assurer cette formation dans les meilleures conditions, en période de crise sanitaire, le masque est obligatoire, y compris dans les vignes. *« Chaque formateur est muni d'une caisse avec tout le matériel de désinfection pour nettoyer les outils (sécateurs électrique par exemple) entre chaque utilisation »*, précise Frédéric Bellat. *« L'achat de gants coupe jus a été effectué pour que chaque stagiaire en possède, sans devoir se les transmettre ».*

Faits divers

Maltraités, des chevaux retirés à leurs propriétaires, à Saint-Père-sous-Vézelay

Dans un communiqué datant du 13 novembre, la préfecture de l'Yonne indique le retrait de chevaux à leurs propriétaires à Saint-Père-sous-Vézelay. *« Les services vétérinaires de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ont suivi depuis 2007 la situation de chevaux de Saint-Père-sous-Vézelay détenus par 12 copropriétaires. Les constats établis par la DDCSPP sont que 105 chevaux issus d'une reproduction anarchique, vivent dans un champ trop petit, pentu, sans abris pour se protéger des aléas climatiques (intempéries, chaleur) et avec un défaut de nourriture adaptée aux équins. Les conditions de détention et les soins apportés aux animaux sont insatisfaisantes. Il en résulte un troupeau dont l'état général est dégradé (animaux maigres ou blessés, retard de croissance et mortinatalité élevée) »*, détaille la préfecture de l'Yonne.

En mars 2018, 32 chevaux avaient déjà fait l'objet d'un retrait judiciaire organisé par les services vétérinaires de la DDCSPP. Face à la récurrence des faits observés, une procédure de retrait judiciaire de la totalité des équidés a été engagée le 3 novembre 2020 sous l'autorité du procureur de la République. Alors qu'une enquête, sous le contrôle du parquet, est en cours, les chevaux ont tous été confiés à trois associations : la Tanière, la fondation Brigitte Bardot et la SPA.

C. L.



105 chevaux maltraités ont été retirés à leurs 12 copropriétaires à Saint-Père-sous-Vézelay

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Bon dosage en minéraux, oligo éléments et vitamines, bovins allaitants en bonne santé
Le 10 décembre, à Toucy. Contact : Isabelle Cadoux au 06 73 67 08 66 ou à i.cadoux@yonne.chambagri.fr.

Formation proposée par la FDSEA de l'Yonne

Bien-être paysan
Le 17 décembre, à Auxerre (salle du CerFrance). Contact : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10.

Formation proposée par Bio Bourgogne

Améliorer la qualité de sa récolte AB grâce à des réglages optimisés de la moissonneuse batteuse
Le 7 décembre, à Pasilly. Contact : Lucie Paumelle au 06 89 27 97 68.



Élevage

Les conséquences de la fermeture de la chasse sur les élevages de gibiers à plumes

La fermeture de la chasse a des conséquences pour les éleveurs de gibiers à plumes. Pour certains, le mois de novembre n'a rien rapporté financièrement. Des milliers d'oiseaux occupent les volières du département, sans être assurés de trouver preneur.


Avec la fermeture de la chasse, des milliers d'oiseaux occupent encore les volières du département.

Avec la fermeture de la chasse, à cause de la crise sanitaire, les éleveurs de gibiers à plumes se retrouvent fortement impactés. C'est le cas pour un éleveur du département, qui a choisi de rester anonyme. *«Nos gibiers (faisans, perdrix grises et perdrix rouges) sont vendus à titre de repeuplement et de chasse, à des sociétés de chasse, des particuliers qui souhaitent agrémenter leurs propriétés ou à des organisateurs de chasse à la journée. Mais avec la fermeture de la chasse, nous sommes à 0 euros de chiffre d'affaires sur le mois de novembre»*, indique l'éleveur.

Chaque année, il élève entre 60 000 et 70 000 oiseaux, qui trouvent habituellement tous preneurs. *«Actuellement, il nous en reste près de 20 000»*, confie-t-il.

Ce qui représente une perte d'argent certaine. *«Si on avait la possibilité de vendre ce qu'il nous reste, on perdrait quand même entre 20 000 et 30 000 euros»*, assure l'éleveur. *«Mais du fait que la chasse se termine beaucoup plus tôt cette année, des annulations et de la non ouverture des organismes de chasse à la journée, on peut perdre jusqu'à 100 000 ou 120 000 euros. Sans aucune aide de la part de l'État»*.

Rouvrir la chasse, un impératif

Alors, pour minimiser les pertes financières, il est impératif que la chasse rouvre au plus vite. *«C'est notre objectif»*, confirme-t-il. *«Nous espérons que la chasse sera prolongée autant de temps qu'elle a été fermée. Soit jusque fin février au niveau national. Sachant que la période de reproduction pour le gibier à plumes ne débute pas avant mars-avril, cela ne l'impacterait pas»*.

Une réouverture de la chasse qui permettrait aux éleveurs de vendre leurs oiseaux. Car garder des oiseaux en volière est très compliqué. *«Il y a le gel, les aléas climatiques qui rentrent en compte. Il y a également des possibilité d'intrusion de renards»*, explique l'éleveur. *«Aussi, dans nos volières, on essaie de reproduire un milieu naturel en faisant des cultures à gibiers. Mais nous n'aurons pas la possibilité de le faire pour la saison prochaine si nos volières sont toujours habitées. Tout le milieu naturel ne pourra pas se régénérer comme il le faudrait»*.

Depuis les dernières annonces du Président de la République, Emmanuel Macron, la chasse est autorisée trois heures par jour dans un rayon de 20 kilomètres. Une maigre consolation pour les chasseurs, comme les éleveurs de gibiers.

CHRISTOPHER LEVÉ

Bio

Les couverts d'interculture en agriculture biologique

Le mardi 10 novembre, une matinée Innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Bio Bourgogne et Union Bio Semences, a eu lieu à Vermenton. Avec au programme, une visite de ferme sur la thématique des couverts d'interculture en agriculture biologique.


Le 10 novembre, une matinée Innov'action, a eu lieu à Vermenton, sur la thématique des couverts d'interculture en agriculture biologique.

A Vermenton, la matinée Innov'action sur la thématique des couverts d'interculture en agriculture biologique a débuté par une présentation de la Ferme du Bois Choppard, de Jean-Marie et Nicolas Bounon, qui accueillait l'événement. Une exploitation à l'assolement très diversifié (blé, épeautre, engrain, avoine, lentille, carthame, cameline, pois chiche…) qui permet d'alterner les familles de culture et les dates de semis. La gestion des adventices et du désherbage mécanique a été un des points abordés lors des discussions. En ce qui concerne le travail du sol, l'objectif est de le diminuer au maximum et de l'utiliser à bon escient, d'où la mise en place de couverts sur la ferme. Sur l'exploitation, trois types de couverts sont mis en place. Le premier : la luzerne. Celle-ci est toujours semée sous couvert d'une céréale, à faible densité de semis (8 kg au lieu de 20-25 kg habituellement), puis cultivée en association avec une céréale. Un passage de bineuse à 50 cm avec un semis à la volée de la céréale (au DP12) suivi d'un roulage permet d'avoir une production tout en bénéficiant des effets bénéfiques de la luzerne et avec un travail du sol limité.

Second couvert : le semis de minette au printemps sous couvert de céréale. La minette est ensuite détruite avant le semis de la culture suivante.

Enfin, des couverts d'interculture sont semés. L'objectif est d'avoir un couvert multi espèces (généralement millet, phacélie, cameline, avoine de printemps…). L'avantage de la couverture multi-espèces vient de sa capacité à s'adapter aux différentes conditions météorologiques. On observe alors un relais entre les différentes espèces jusqu'à sa destruction.

Le pâturage par des ovins

Adrien Lurier, de Bio Bourgogne, a ensuite présenté la gestion d'un troupeau de moutons itinérant sur une ferme de Côte-d'Or et deux essais mis en place sur du pâturage de céréales d'hiver. Cette technique permet de détruire les couverts d'interculture et de bénéficier des déjections animales pour la culture suivante. Le pâturage des céréales montre des atouts intéressants avec une augmentation du rendement et une possible gestion de certaines adventices. La ferme du Bois Choppard devrait prochainement accueillir un troupeau itinérant sur des parcelles de couverts afin de voir si le pâturage des moutons permet de diminuer la pression en adventices.

En fin de matinée, Tiphaine Trousson de la MACMAE, cellule d'animation agricole sur les captages de l'Yonne, a présenté une méthode d'estimation de la biomasse du couvert en place : la méthode *«Merci»*. Elle permet de mettre en évidence la quantité d'azote captée par le couvert, qui ne sera pas lessivée vers les nappes d'eau souterraine. Il a également été rappelé l'intérêt de la couverture estivale et automnale pour éviter les fuites d'azote.

Recherche

Specifics, un projet qui ne choisit pas la facilité

Le projet de recherches Specifics, mené au sein de l'Inrae de Dijon, va bénéficier d'un financement gouvernemental. Il ambitionne d'apporter des réponses sur la problématique de l'usage des pesticides et sur celle de l'autonomie protéique nationale. Un véritable défi technique qui s'appuie justement sur des cultures réputées difficiles à conduire sans produits phytosanitaires.



Le projet Specifics a ses racines à l'Inrae de Dijon. Un centre dont le travail sur les légumineuses est reconnu depuis plusieurs années.

Specifics, comme Sustainable pest control in fabaceae-rich innovative cropping ou Système de culture durable sans pesticides et riches en légumineuses à graines : c'est un peu long mais la réalité que ce projet de recherche recouvre est à la hauteur d'une telle dénomination. Sélectionné, en septembre, dans le cadre du Programme prioritaire de recherche (PPR) *«Cultiver et protéger autrement»* (voir encadré) et mené par l'Inrae de Dijon avec plusieurs partenaires, il va bénéficier d'un soutien financier gouvernemental. Une enveloppe de 3 millions d'euros sur six ans est annoncée. Pour l'obtenir, la concurrence fut sans doute rude. Seuls dix projets, au plan national, ont pu être sélectionnés dans ce cadre. Pour les porteurs de Specifics c'est déjà une première vraie réussite.

Le prolongement d'autres recherches

«Ce projet, explique Stéphane Cordeau, chercheur à l'Inrae, au sein de l'Unité mixte de recherche (UMR) Agroécologie à Dijon, et associé avec Judith Burstin dans la conduite de Specifics, *est intégré dans une dynamique plus large de recherches tournant autour de l'agroécologie et de systèmes de cultures moins dépendants de l'utilisation de produits phytosanitaires. Le but est aussi d'étudier de quelles manières ces systèmes peuvent être plus rentables et être mis en œuvre par les agriculteurs».* Pour l'heure, le projet en est à ses prémices. Il devrait véritablement démarrer début 2021, avec la concrétisation du PPR. Un certain nombre d'actions (expérimentations, sélections variétales...) doivent contribuer à le faire vivre et plusieurs sont déjà lancées. *«On ne part pas de rien,* poursuit Stéphane Cordeau : *Specifics intervient en prolongement d'autres actions de recherche. L'appel d'offres PPR «Protéger et cultiver autrement» a vocation à financer de la recherche publique sur une thématique générale qu'on peut résumer de la manière suivante : «Comment faire pour conduire des systèmes agricoles sans pesticides ?» Ce n'est pas forcément la destination finale de tous les résultats de recherches, mais étudier des systèmes sans pesticides peut aussi alimenter une réflexion sur la réduction de leur utilisation».*

Double enjeu

Le projet dijonnais est positionné sur un double enjeu : l'étude de systèmes sans pesticides et celle de systèmes riches en légumineuses, avec l'objectif de maintenir l'autonomie protéique française et la production de protéines végétales en France. Pourtant, ces légumineuses n'apparaissent pas, a priori, comme les *«candidates»* idéales pour un projet de conduite culturale sans pesticides. Elles sont plutôt sensibles aux bio-agresseurs, leur culture est même parfois difficile à gérer, y compris en ayant recours aux produits phytosanitaires. *«On pourrait donc imaginer,* souligne le chercheur, *que si la France basculait dans une agriculture sans aucun produits de synthèse, il se poserait un gros problème dans la culture de légumineuses et, par extension, sur la capacité à pouvoir continuer à produire de manière suffisante ces protéines, à l'échelle nationale».* Il y a pourtant un constat de base à prendre en compte : les légumineuses sont très intéressantes dans les systèmes agricoles français, notamment pour contribuer à leur diversification et aider à la gestion des bio-agresseurs. En revanche, elles peuvent être mises en difficultés, dans le cas d'une conduite culturale sans produits phytosanitaires. Le défi à relever est donc important et passionnant.

Structuré autour de trois axes

Les chercheurs impliqués vont travailler sur la génétique et le développement de nouvelles variétés, sur les effets au champ de systèmes de cultures conduits sans pesticides et sur la chaîne de valeur globale permettant d'accompagner les agriculteurs dans une meilleure insertion des légumineuses au sein de leurs systèmes de cultures. *«Sur ces trois leviers,* précise Stéphane Cordeau, *il est impossible de répondre à toutes les questions en 6 ans»*, donc, inévitablement, Specifics engendrera ses propres prolongements en matière de recherches. Trois grands axes le structurent :

-l'amélioration variétale avec des recherches permettant de faire émerger des variétés qui seraient multi-tolérantes à plusieurs bio-agresseurs. Il s'agirait aussi d'adapter ces variétés à des conduites culturales innovantes, telles que les associations de cultures.

-l'amélioration de l'insertion des légumineuses dans les systèmes de cultures en menant des essais au champs sur trois plateformes Inrae en France : CA-SYS à Dijon (dont Stéphane Cordeau est le co-animateur), ABY à Bourges et Bio-Divers systèmes, à Rennes. Sur tous ces sites sont menées des expérimentations cherchant à maximiser l'utilisation des légumineuses. Il faut noter que les travaux conduits à l'Inrae Dijon sur les légumineuses font référence. -voir comment, en fonction des modifications qui pourraient être apportées par ces cultures, on peut entraîner toute une chaîne de valeurs. Ce dernier axe fera notamment appel aux sciences économiques et sociales, ce qui permettra d'imaginer comment on pourrait inciter les agriculteurs à aller sur une transition agroécologique avec des légumineuses. *«Dans ce cadre,* précise Stéphane Cordeau, *on pourrait regarder, dans les contrats passés avec, par exemple, les coopératives qui incitent à l'insertion de ces légumineuses dans les systèmes de cultures, comment sont déclinées les techniques agricoles visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires».*

Si le PPR ne finance que de la recherche publique, des partenaires (coopératives, instituts techniques, conseil, groupement d'agriculteurs ou Chambres d'agriculture) ont déjà montré leur intérêt pour Specifics. Ils sont notamment beaucoup mobilisés autour du second axe afin d'accompagner la mise en œuvre des différentes plateformes d'expérimentation, mais aussi sur le troisième axe. C'est maintenant un travail d'ampleur qui démarre pour les chercheurs mais avec la possibilité d'ouvrir d'énormes perspectives, alors que le monde agricole réfléchit de plus en plus aux opportunités de faire varier ses pratiques dans les grandes cultures.

BERTY ROBERT

Un programme de 30 millions d'euros

Le Programme prioritaire de recherche (PPR) «*Cultiver et protéger autrement*» a été initié par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par le secrétariat général pour l'Investissement. Les dix projets (dont Specifics) qui vont pouvoir bénéficier des 30 millions d'euros de financement qu'il comporte, ont été sélectionnés par le ministère précédemment cité auquel s'ajoutent celui de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de la Transition écologique.

Filière

Entre qualité et décapitalisation

Le dernier conseil d'administration d'Interbev Bourgogne Franche-Comté a été marqué par un examen de l'évolution de la démographie en bovins allaitants et vaches laitières. Il fut aussi question du dossier « Label Rouge ».

Interbev Bourgogne Franche-Comté a tenu son dernier conseil d'administration le 19 novembre en visio, conformément aux contraintes imposées par la situation sanitaire.

C'était aussi la première réunion de la sorte sous la présidence d'Yves Largy, élu à la tête de l'organisme interprofessionnel en septembre.

Parmi les points abordés figurait notamment un passage en revue de la démographie régionale de l'élevage bovin, autant en races à viande qu'en vaches laitières.

C'est Thomas Ardiet, de l'Etablissement d'élevage (EDE) de Saône-et-Loire qui s'est attelé à la tâche. Sur les vaches laitières, au 1er octobre, l'effectif total recensé en BFC se monte à 253 593 bêtes, en baisse de 1% par rapport à l'année précédente et de 3,3% depuis 2017. Cette année 2020 tellement atypique avec la Covid, se singularise notamment par de fortes sorties de vaches laitières en avril, sans doute en réponse à la nécessité de réduire la production de lait. De manière plus globale, depuis 2017, le cheptel de vaches laitières a diminué de 9,1% dans la Nièvre, de 8% dans l'Yonne, de 6,8% en Saône-et-Loire et de 6,2% en Côte-d'Or.

Chute importante

Du côté des races à viande et toujours sur la période 2017-2020 c'est là aussi une baisse d'effectif qui se dessine.

La *«ferme»* Bourgogne Franche-Comté a perdu près de 60 000 bovins, soit un recul de 4,46% qui se répartit différemment selon les départements, partant de -0,3% dans le Doubs et le Territoire de Belfort à -5,9% en Saône-et-Loire en passant par -5,7% dans la Nièvre, -3,5% en Côte d'Or et -0,8% dans l'Yonne. Seule la Haute-Saône a vu son effectif augmenter (+3,2%), quant au Jura, il est en baisse de 3%. Au chapitre des sorties de broutards, de janvier à septembre, elles se sont montées à 182 907 têtes.

Face à ses chiffres, Yves Largy déplore une forte décapitalisation dans le cheptel allaitant. Jean-Pierre Fleury, pour sa part, s'inquiète du décrochement *«vertigineux»* constaté en élevage allaitant dans les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. *«Il serait intéressant,* soulignait le trésorier d'Interbev, *d'observer ce qui se passe sur les surfaces en herbe des exploitations concernées. Assiste-t-on à une extensification ou à une «céréalisation» rampante ?»*

Au-delà de cette question sensible, l'équipe d'Interbev BFC a dressé le bilan de ses dernières actions parmi lesquelles figure une formation d'agriculteurs à la prise de parole sur le thème du bien-être animal, organisée en octobre dans la Nièvre.

D'autres devraient se tenir dans les mois qui viennent. Un travail de fond est actuellement mené pour réviser le cahier des charges du label Boeuf Comtois.

La question du Label Rouge

Yves Largy a précisé que l'interprofession avait été sollicitée en matière d'accompagnement humain sur le dossier de l'abattoir de Beaune.

Des discussions sont menées avec le liquidateur de l'établissement, dans l'optique de faire émerger un éventuel repreneur. Sur l'année 2020, Interbev a dû mettre en sourdine son programme d'animations prévues en grandes et moyennes surfaces, en raison de la crise sanitaire.

Toutefois, la fin de l'année devrait être marquée par une action sur les boucheries artisanales.

Par ailleurs, sur le Festival du Boeuf qui se tient habituellement début décembre à Charolles, en Saône-et-Loire, Interbev souhaite soutenir le seul élément qui en subsistera cette année : le concours de bovins de boucherie.

L'organisme pourra soutenir financièrement les éleveurs concernés sur les frais liés à la médiatisation de l'évènement, que ce soit en presse écrite ou en communication digitale.

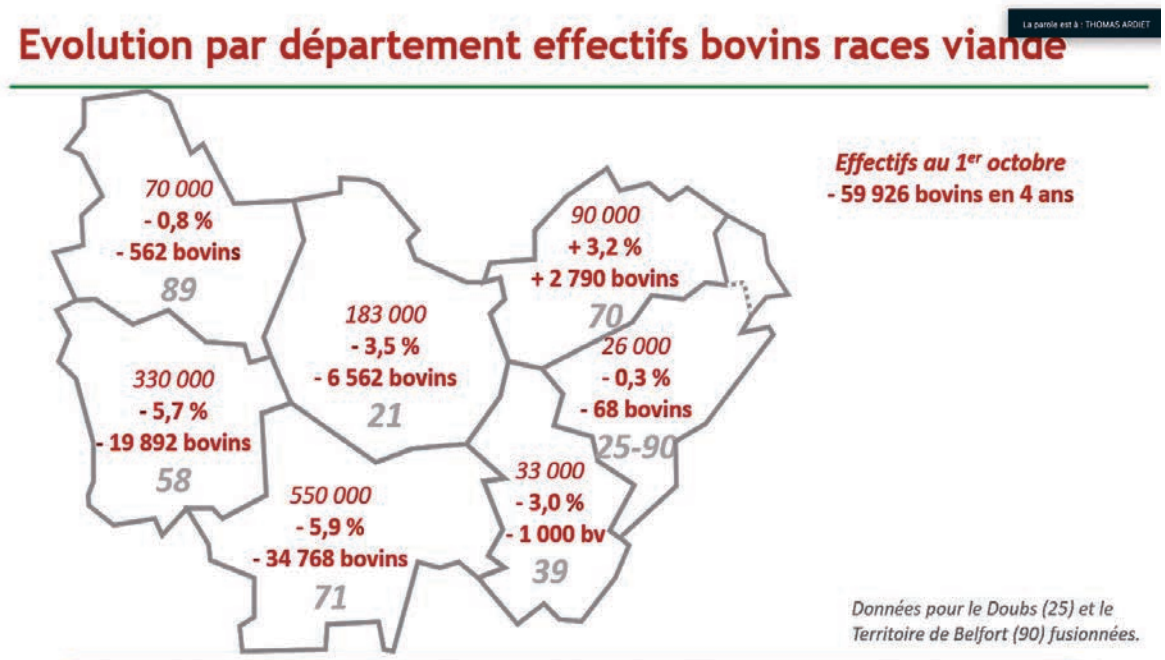
Enfin, il apparaît qu'une journée d'information sur le Label Rouge devrait être mise en place en BFC, le but étant de présenter à tous les acteurs de la filière le plan Label Rouge. Le format de cette journée (visio ou autre) n'est pas encore totalement défini.

Une date début janvier 2021 est envisagée mais, pour Philippe Auger, président d'Elvéa, il pourrait être plus pertinent d'attendre un peu afin d'organiser une réunion en présentiel sur le thème.

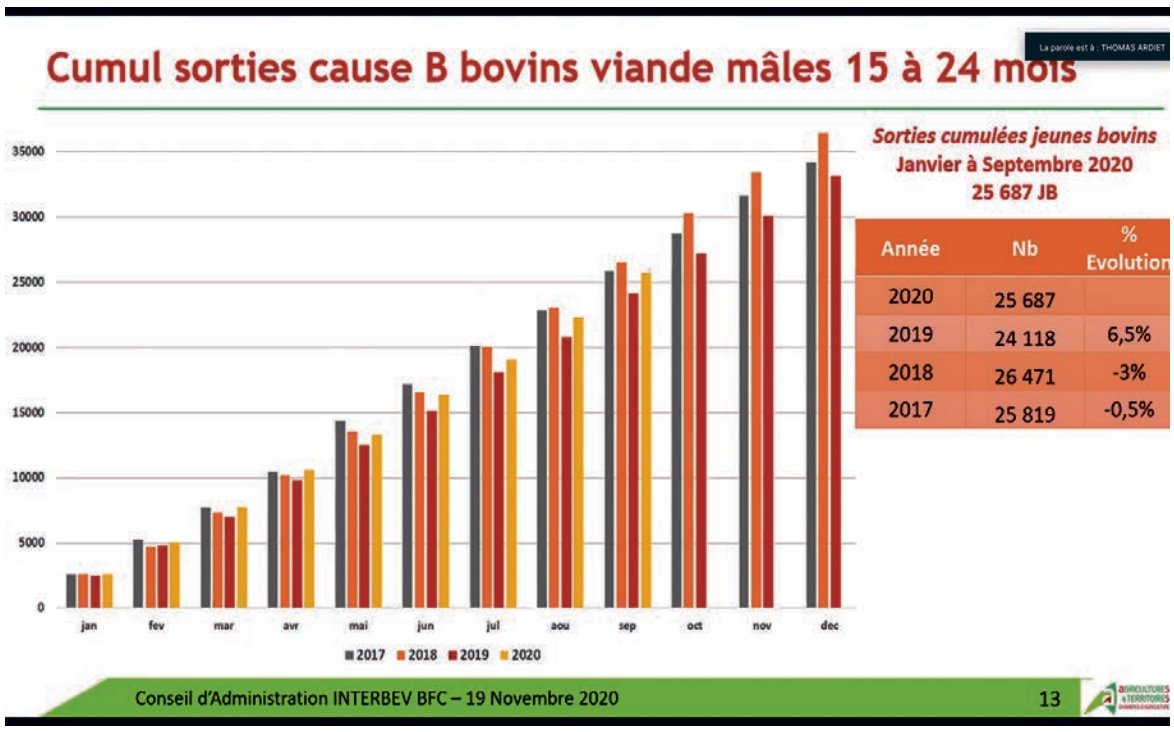
La question de fond, c'est surtout la nécessité d'avancer sur ce dossier. Toutes les composantes d'Interbev ont acté la nécessité de développer le Label Rouge mais pour l'instant, peu de choses concrètes émergent. *«Il faudrait avancer sur ce dossier en profitant du contexte général des négociations commerciales»* proposait Michel Joly, le président de la Fédération régionale bovine (FRB).

De manière globale, constat est fait que si la politique de labellisation est en hausse, cela ne se traduit pas beaucoup en contractualisations. Il a en tout cas été décidé une première réunion sur le thème, en visio, à la date du 17 décembre.

BERTY ROBERT



L'effectif de bovins de races à viande est en forte baisse sur la Saône-et-Loire et la Nièvre.



En sorties cumulées de jeunes bovins, 2020 s'inscrit dans la ligne de ces quatre dernières années.

Un point sur le plan de relance

A l'occasion de ce conseil d'administration d'Interbev BFC, Nadège Palandri, chef du service régional de l'économie agricole au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), est revenue sur quelques points du plan de relance, liés à l'agriculture. Le volet agricole de ce plan représente une enveloppe de 1,2 milliard d'euros. De nombreux appels à projets pourront ainsi bénéficier de financements. 130 millions d'euros (dont environ 6 millions pour BFC) sont destinés à la modernisation des abattoirs. Actuellement, dix projets sont identifiés sur notre région. La structuration des filières pourrait s'appuyer, au plan national, sur une enveloppe de 50 millions d'euros. La thématique des Projets alimentaires territoriaux (PAT) devrait pouvoir compter sur une enveloppe nationale de 80 Millions d'euros (4,3 millions pour BFC). 100 millions d'euros seront fléchés sur la biosécurité et le bien-être animal.

Les prochains conseils d'administration

Interbev a défini le calendrier des réunions de son conseil d'administration pour 2021 : les réunion auront lieu de 9h30 à 13 heures les jeudis 25 février, 14 octobre et 9 décembre. L'assemblée générale est programmée au 24 juin.



Production porcine

Des repères pour bien démarrer

Interporc de Franche-Comté organise les 9, 10 et 16 décembre une formation destinée aux porteurs de petits projets en porcherie : trois jours pour acquérir les fondamentaux zootechniques du post-sevrage et de l'engraissement.



L'élevage porcin nécessite un certain nombre de compétences, notamment zootechniques, pour être conduit de manière efficace.

La vogue des circuits courts et des produits bio, y compris carnés, suscite de nouvelles vocations d'éleveurs. Mais l'élevage porcin ne s'improvise pas : c'est un véritable métier, qui nécessite de maîtriser de nombreuses compétences, à commencer par… les bases zootechniques de la conduite de ces monogastriques ! C'est dans cet objectif qu'Interporc Franche-Comté propose un stage de formation intitulé « *Concevoir un atelier de porcs à l'engraissement – ou post-sevrage/engraissement* ». Maude Philippe, chargée de mission développement de l'élevage porcin en Bourgogne Franche-Comté détaille : « *cette formation s'adresse aux agriculteurs, porteurs de projet et salariés de Bourgogne Franche-Comté et départements limitrophes, ainsi qu'aux salariés agricoles ou des services de remplacement. Pour ces derniers, c'est l'occasion de développer des compétences au bénéfice de leur employabilité.* » Ainsi, comprendre l'anatomie, la physiologie, les comportements spécifiques du porc, permet de lui proposer une alimentation et un environnement adaptés à ses besoins. Laurence Maire du Poset, directrice de la ferme du lycée agricole de Granvelle et spécialiste de l'élevage porcin, assurera cette partie. C'est d'ailleurs sur le site du Legta, à Dannemarie-sur-Crête, dans le Doubs, près de Besançon, qu'aura lieu la formation. La gestion du poste alimentation – 60% du coût de production - en particulier, va conditionner la croissance des animaux, et donc leur durée d'élevage pour atteindre le poids voulu à l'abattage.

Evaluer ses coûts de production

« *En accompagnant de nombreux porteurs de projets d'élevages porcin de petite taille, de l'ordre d'une centaine de porcs charcutiers par an (soit deux par semaine), nous nous sommes rendus compte qu'il y avait des besoins de repères* », explique Denis Creusy, chargé de mission « *bâtiment et environnement* » à Interporc, responsable de ce stage, et lui-même intervenant, sur la partie consacrée au logement des animaux. « *La conception de l'atelier est fondamentale dans une optique de maîtrise des coûts de production*», ajoute-t-il. «*Même si on répercute des coûts de production supérieurs sur les prix de vente, qu'on maîtrise mieux en circuit court, c'est important d'avoir des repères et de prendre en compte toutes les conséquences de tel ou tel choix. En matière de logement, par exemple, les astreintes et les besoins en main d'œuvre ne sont pas les mêmes dans un système sur litière, en plein-air intégral ou sur caillebotis… il faut traduire ça en charge de travail, et vérifier si c'est bien compatible avec le projet, les éventuelles activités de transformation, de vente, de livraison !* » Le logement va aussi se répercuter sur les coûts d'élevage…

Le bâtiment d'élevage est un investissement

« *Il faut bien intégrer au projet la notion d'investissement en rapport avec la durée d'usage : un bâtiment d'élevage porcin est un investissement qui peut s'amortir sur 20, 25 ans, car c'est sa durée de vie*. » De même, le type de logement va avoir des répercussions sur l'efficience alimentaire des animaux, dont les besoins d'entretien pour la thermorégulation explosent quand ils sont conduits en plein air. « *C'est un choix possible, mais il faut le faire en connaissance de cause : sur la durée de l'engraissement d'un animal, on va avoir une consommation de 100 kg d'aliment supplémentaire pour atteindre le même poids à l'abattage. Ça fait quatre sacs de 25 kg !* » Pas question d'opposer pour autant les différents modes de conduite dans ce stage. « *L'idée est d'objectiver les choses, les coûts, par thème, pour avoir des éléments de comparaison.* », assure Denis Creusy. Le volet sanitaire, et la biosécurité de l'élevage porcin seront également abordés, avec l'intervention d'un vétérinaire qui détaillera les maladies spécifiques de l'espèce, et, bien entendu, les bonnes pratiques en matière de prévention à mettre en œuvre pour réduire les risques. Enfin, cette formation se conclura par une demi-journée de visites sur le terrain, dans des élevages avec des conduites différentes, pour mieux appréhender concrètement les notions abordées sur le plan théorique.

ALEXANDRE CORONEL

▸ Brèves

Technique Suivez les sessions numériques gratuites d'Arvalis

Arvalis organise des sessions numériques gratuites accessible depuis son PC, smartphone ou sa tablette. Rendez-vous incontournables pour mener à bien ses cultures, les réunions techniques régionales d'Arvalis sont, cette année, exceptionnellement organisées sous un format numérique. Les webinaires Arvalis vous sont proposés sous forme de réunions informatiques à distance, gratuites. Ces sessions permettent de venir échanger avec les experts de l'institut sur les céréales à paille, le maïs, la pomme de terre, l'agriculture biologique, les fourrages, le sorgho et le lin fibre sans bouger de chez vous. Elles se tiennent jusqu'au 15 janvier et durent 1 h 30. Elles portent sur différentes thématiques travaillées par l'Institut. Inscrivez-vous avec le lien : https://www.weezevent.com/webinaires-arvalis-automne-2020

Forêt Visitez ForestInnov en ligne

L'association Euroforest, composée de Fibois Bourgogne-Franche-Comté et CFBL, organise la 3ème édition de ForestInnov salon digital, seul salon forestier de 2020. Il est possible de visiter ce salon en ligne jusqu'au 29 janvier 2021. Une trentaine d'exposants sont présents. Pour les découvrir, il suffit de vous connecter sur l'adresse suivante (forestinnovbyeuroforest.fr) gratuitement, et de visiter le salon sans avoir à vous déplacer. Vous pouvez aussi découvrir des visio-conférences d'1heure permettant aux exposants de présenter leurs structures, produits, services, innovations ; un temps de questions-réponses avec les participants est aussi prévu. Enfin ForestInnov organise également des visio-conférences sur des thèmes d'actualité.

Conseil régional Les votes de la commission permanente.

Réunis en commission permanente, le 20 novembre, les élus régionaux ont voté près de 126 millions d'euros d'aides en faveur de l'emploi, de l'écologie, de la solidarité et des territoires. Au chapitre agricole, dans le cadre du contrat de développement métropolitain Nord Franche-Comté, la Région soutient 17 producteurs de ce territoire dans la création de l'enseigne Coeur Paysan, un magasin de producteurs sur Sochaux dans lequel ils vendront leurs produits locaux en circuits courts, au juste prix. Le projet, d'un coût estimé à 2,08 millions d'euros, est accompagné par la Région à hauteur de 562 000 euros. Au total, sur les 125,940 millions d'euros voté pour être affectés aux politiques régionales, 4,221 millions seront consacrés à l'agriculture et 747 000 euros au bois et à la forêt.

Formation Qualité de récolte en bio et réglages de la moissonneuse batteuse

Bio Bourgogne organise une formation le 7 décembre à Pasilly dans l'Yonne, près de Montbard, sur le réglage de la moissonneuse batteuse avec un conseiller indépendant expert dans le machinisme agricole. Le thème en sera : Améliorer la qualité de sa récolte en agriculture biologique grâce à des réglages optimisés de la moissonneuse batteuse. Renseignement : Lucie Paumelle, au 06 89 27 97 68.

Vin La vente de Beaune aura finalement lieu le 13 décembre

Programmée initialement à la mi-novembre, la traditionnelle vente des vins des Hospices de Beaune avait dû être annulée, pour cause de reconfinement. Elle devrait finalement pouvoir se tenir le dimanche 13 décembre, en accord avec les adaptations des dispositions de ce confinement faites par le gouvernement. Sur proposition du directeur des Hospices, en concertation avec le maire de Beaune et les acteurs de la filière viticole, Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et préfet de la Côte-d'Or, a donc validé cette nouvelle date, le 30 novembre.

Le programme

Le stage de formation, qui se déroulera les 9, 10 et 16 décembre à Dannemarie-sur-Crête (Doubs) et dans les environs, est articulé autour de 2,5 demi-journées à thème :

9 décembre
- Anatomie, physiologie et comportement du porc
- Besoin alimentaire, formulation, rationnement du porcelet et du porc à l'engraissement
- Visite de l'élevage porcin de la ferme du lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête

10 décembre
- Mode de logement (plein air, bâtiment...)
- Santé et biosécurité

16 décembre
- Visites d'élevages d'engraissement sur litière et en plein air

Stage éligible au crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise
– Renseignements et inscriptions : auprès d'Interporc Franche-Comté (Denis Creusy ou Maude Philippe). Tel: 03 81 54 71 70

▶ Brèves

Restauration Face au maintien de la fermeture, les coopératives demandent l'extension du chômage partiel

A la suite de l'annonce de la fermeture des restaurants jusqu'au 20 janvier au moins pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, *«la Coopération agricole tire le signal d'alarme et appelle à un soutien total du gouvernement pour sauver les fournisseurs de la Restauration hors domicile (RHD)»*, indique un communiqué de presse du 27 novembre. Outre les fermetures administratives, les coopératives craignent que les difficultés économiques auxquelles font face tous les acteurs de ces marchés entraînent *«une baisse conséquente de l'approvisionnement en produits français (qualitatifs mais plus coûteux)»*, ainsi que *«la demande par les clients des coopératives, d'une importante baisse des tarifs»*. Par ailleurs, pour les fournisseurs de la RHD, *«il est impératif aujourd'hui d'aligner les listes et les critères d'éligibilité des secteurs protégés dans le cadre de l'activité partielle sur ceux désormais applicables aux exonérations sociales»*, à savoir 50% de perte de chiffre d'affaires (amendement du gouvernement adopté par le Sénat dans le cadre du projet de loi de finances). Une attention est également demandée pour le secteur vitivinicole afin qu'il puisse continuer de bénéficier du dispositif spécifique d'exonérations sociales.

OGM Léger recul des surfaces mondiales

Les surfaces plantées en OGM dans le monde ont légèrement reculé en 2019, selon le rapport annuel de l'ISAAA (Service international pour l'acquisition d'applications agro-biotechnologiques) publié le 30 novembre. Avec 190,4 millions d'hectares (Mha) de cultures biotechnologiques cultivées, contre 191,7 Mha en 2018, c'est une baisse de 0,7% qui est enregistrée, confirmant le tassement des surfaces depuis déjà quelques années. Les États-Unis restent le pays avec le plus de surfaces OGM (71,5 Mha), suivis du Brésil (52,8 Mha), de l'Argentine (24 Mha), du Canada (12,5 Mha) et de l'Inde (11,9 Mha) pour un total, à eux cinq, de 172,7 Mha, soit 91% de la superficie mondiale. Le soja est la principale culture biotechnologique mondiale avec 91,9 Mha, soit 48% de la superficie mondiale (en recul de 4% par rapport à 2018), suivi par le maïs (60,9 Mha), le coton (25,7 Mha) et le canola (10,1 Mha).

Irrigation Le projet de décret bientôt soumis à la concertation

Le projet de décret sur les volumes prélevables pour l'irrigation sera bientôt soumis à la concertation, a indiqué le 26 novembre Julien Denormandie. *«Des échanges sont en cours»*, dans le cadre du projet de loi Asap adopté le 28 octobre, pour établir les dispositions qui visent à consolider le cadre juridique de la définition des volumes d'eau prélevables dans les milieux, a déclaré le ministre à l'AG de l'AGPM (maïsiculteurs). C'est au sein du Comité de rénovation des normes en agriculture (Corena) que le projet de décret est travaillé. Deux visions s'y opposent, selon le président d'Irrigants de France Eric Frétillère : les organisations agricoles défendent *«une gestion équilibrée»* de la ressource quand le ministère de la Transition écologique a *«une approche uniquement écosystémique»* de l'utilisation de l'eau. *«Si le décret reste en l'état, il y aura des répercussions dramatiques sur les productions agricoles»*, a mis en garde le syndicaliste. Julien Denormandie a de son côté mis l'accent sur l'installation d'une *«équipe de projets»* dans son ministère *«qui va suivre au cas par cas tous les projets de construction»* de retenues d'eau. Objectif: *«apporter les soutiens nécessaires (sur le plan) économique, financier, administratif, ingénierie»*.

Photovoltaïque Le Sénat s'oppose à la révision des contrats

Huit amendements de sénateurs s'opposant à la révision des contrats photovoltaïques ont été adoptés par le Sénat le 27 novembre. Cette révision est voulue par Bercy, qui compte réduire le tarif des contrats conclus avant 2011, qui avaient été conclus à l'époque à des niveaux incitatifs pour les producteurs pendant la période de démarrage de l'électricité photovoltaïque. Parmi les sénateurs, citons Sophie Primas (LR, Yvelines), présidente de la commission économique du Sénat, pour laquelle l'article du gouvernement *«érode la confiance placée par les acteurs économiques en la parole de l'État»*, et Franck Montaugé (PS, Gers) qui indique que *«de nombreuses installations agricoles pourraient être acculées à la faillite»*. Jean-Louis Bal, président du Syndicat des énergies renouvelables, a déclaré dans un communiqué le 27 novembre, que *«ces dernières semaines ont permis à chacun de mieux comprendre les impacts d'une telle remise en cause rétroactive des contrats photovoltaïques sur les nombreuses PME et banques concernées, mais aussi sur les agriculteurs qui sont visés par cette mesure»*.

Chine

Le numérique à l'assaut des porcheries

La consommation gigantesque de porc en Chine et le business qui en découle attire les géants de la vente en ligne chinois, qui investissent dans des porcheries ultra-connectées et pilotées par les données numériques et l'intelligence artificielle. Une révolution.



RelaxNews

Baidu, l'un des géants du numérique chinois a énormément investi dans l'élevage de porcs, au même titre qu'Alibaba, JD.Com ou Netease.

Les Chinois aiment beaucoup le porc. Ils en consomment des milliards de tonnes. C'est de loin la première viande avalée, devant la volaille ou le bœuf. La Chine a même importé pas moins de 3,3 milliards de tonnes de porc au cours des neuf premiers mois de l'année 2020. Alors, quand la pandémie de peste porcine s'est répandue dans le pays en 2018, détruisant plus d'un tiers du cheptel, le ciel est tombé sur la tête des dirigeants chinois. Il a fallu tuer et éliminer des milliers de têtes, détruire des porcheries et en construire de nouvelles. Pas moins de 12 500 porcheries toutes neuves sont sorties de terre, autant ont été rénovées et le cheptel porcin est aujourd'hui presque totalement reconstitué.

Reconnaissance faciale

Mais le plus étonnant, c'est que les géants du numérique chinois, qui ont révolutionné le commerce en ligne, se sont aussi entichés d'investir dans des porcheries. Avec le ferme objectif d'utiliser la data - c'est-à-dire des milliards de données numériques, pour piloter leur fonctionnement, la santé de chaque tête, adapter la nutrition, suivre les températures, via des capteurs, des caméras et améliorer la productivité. Parmi ces investisseurs, on trouve Alibaba, l'équivalent chinois d'Amazon, dont la capitalisation boursière atteint 600 milliards d'euros - 40 fois celle de Carrefour ! - ou les moins connus mais tout aussi financièrement puissants JD.com (113 Md€), Baidu (40 Md€), ou encore Netease, dont le PDG est multimillionnaire. Bref, des géants qui ont d'énormes moyens. *«Ces sociétés ont changé la façon de jouer dans de nombreux secteurs comme l'habillement, la restauration, la vente au détail,* indique un expert. *L'élevage de porc devient leur nouveau champ de bataille »*. JD.com, via sa filiale JD Agriculture and Animal, développe ainsi un module *«Reconnaissance faciale du porc»* (Pig Face Recognition) qui permet de reconnaître chaque porc, d'enregistrer et d'analyser automatiquement son poids, sa croissance, sa santé, de proposer les bonnes doses alimentaires ou les thérapeutiques nécessaires. La température des bâtiments et l'humidité sont réglées automatiquement par le système. Tout est piloté par ordinateur, réduisant l'intervention humaine au strict minimum.

Musique et bien-être

De son côté, Alibaba utilise aussi des technologies d'intelligence artificielle telles que l'analyse d'images vidéo, la reconnaissance faciale, la reconnaissance vocale et les algorithmes logistiques dans les porcheries connectées qu'il détient avec deux entreprises agricoles. Des caméras collectent la posture de sommeil, la posture debout, l'alimentation et d'autres données notamment concernant des truies. Il s'agit d'améliorer leur sélection et, via l'insémination, leur taux de reproduction, qui reste inférieur en Chine à celles d'autres pays producteurs de porc. Des capteurs infrarouges mesurent ensuite la température des porcelets et la reconnaissance vocale analyse leur toux, leurs pleurs pour avertir d'une anomalie... Bien sûr, tout se fait à distance. Dans la porcherie exploitée par Baidu, les maladies de peau ou la fièvre aphteuse sont transmises via les connexions à des vétérinaires en ligne qui préconisent les soins à apporter. Netease est allé encore plus loin. Son très riche PDG a fait appel à l'équipe qui a installé la station de recherche antarctique en Chine pour concevoir sa ferme porcine et obtenir un contrôle précis de l'humidité et de la température, afin que les porcs puissent vivre dans l'environnement le plus confortable et le plus sécurisé. Le porc élevé dans cette ferme écoute de la musique, boit de l'eau *«de sources profondes»*, et se nourrit lui-même avec une alimentation liquide. Cette façon d'élever les porcs de manière *«humanisée»* vise aussi à séduire le consommateur soucieux du bien-être animal. Les *«Big Brothers»* de l'internet sont en train de révolutionner drastiquement l'élevage porcin, même s'il ne s'agit, bien sûr, que des élevages les plus en pointe.

Et bien sûr, aucun animal ne portera plainte pour utilisation abusive de ses données personnelles...

ACTUAGRI

Concilier productivité et confort de traite en système roto

Traire jusqu'à 120 vaches en une heure avec une salle de traite rotative s'avère avantageux avec de grands troupeaux, mais impose une certaine cadence, du stress et une charge mentale à ne pas négliger lorsque le trayeur est seul. Pour pallier ces contraintes, l'automatisation de certaines tâches et l'optimisation de l'ergonomie des équipements deviennent indispensables.



Sac

L'entreprise SAC a reçu un Innov'Space 2020 avec ses bras Balance Arm, qui allègent le faisceau de 500 grammes en soutenant les tuyaux à lait et de pulsation.

Face à la nouvelle génération d'éleveurs exigeant matin et soir un temps de traite minimum, le tout dans de bonnes conditions, l'automatisation de certaines tâches est proposée par les constructeurs, diminuant ainsi la pénibilité des gestes répétitifs, vecteurs de troubles musculosquelettique bien connus des trayeurs.

Outre le fait d'équiper son roto de griffes à trempage et désinfection automatique ou de bras facilitant la pose de celles-ci par exemple, l'ensemble de la profession s'accorde sur certains équipements à prévoir de base lors de l'installation du roto : un plancher mobile, afin d'adapter la hauteur en fonction de la taille du trayeur, un bon éclairage du poste de traite, des portes de tri complétées de différents box et des griffes légères.

Bien sûr, en fonction des tâches à effectuer, l'éleveur devra veiller à adapter la vitesse de rotation du roto, qui est un des principaux facteurs influençant le confort de traite.

Moins de pénibilité et de gestes lors de la traite

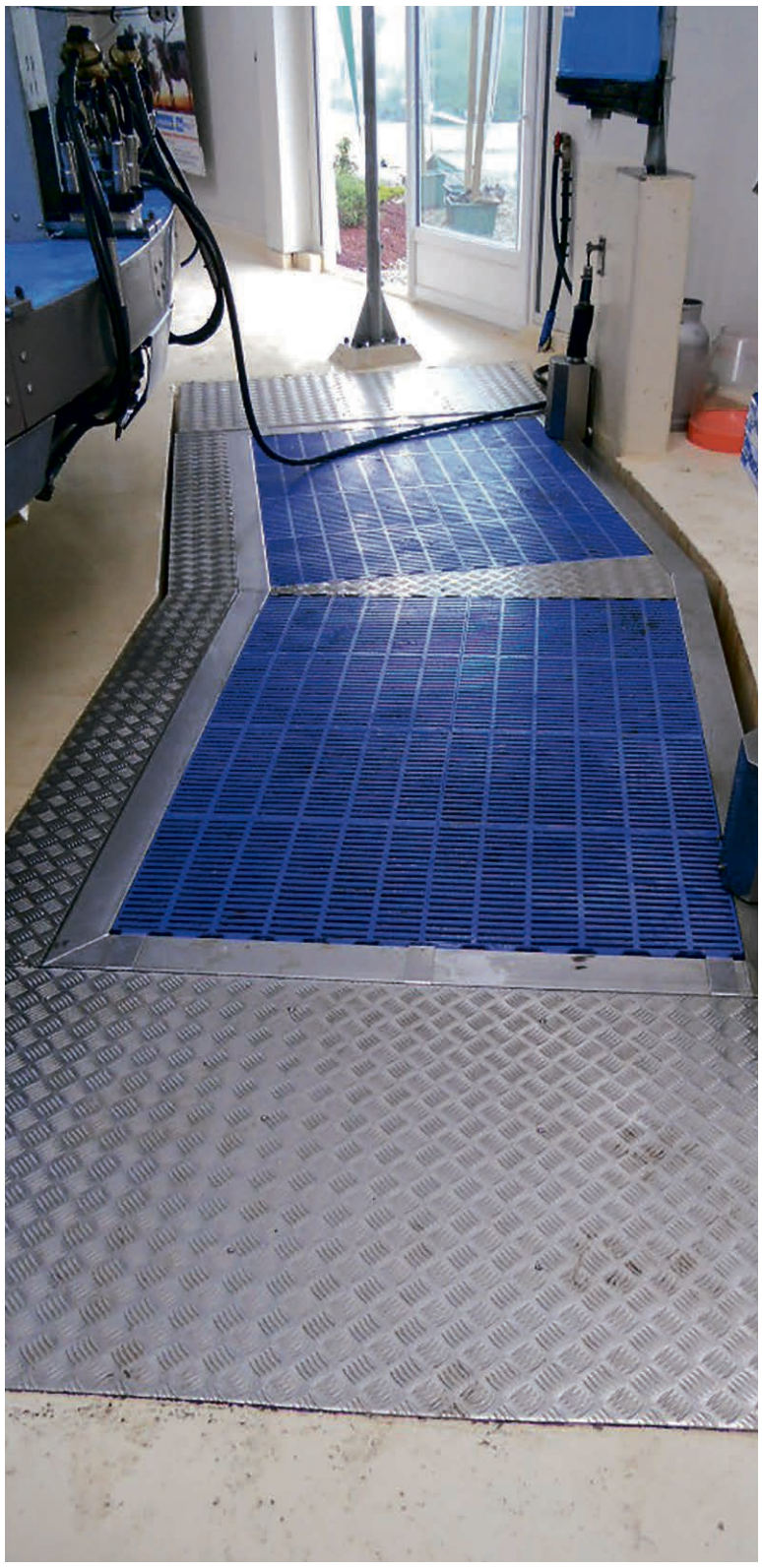
La pose des faisceaux trayeurs est la phase la plus répétitive et contraignante. Selon Yvann Lepoittevin, technicien traite et qualité du lait à la Chambre d'agriculture de Normandie : *«L'accès aux mamelles est facilité lorsque les stalles du roto sont équipées d'écarteurs de pattes. Avec cet équipement simple et fixe, la vache écarte naturellement les pattes, facilitant la pose des manchons. Lorsqu'ils sont de couleur noire, ces écarteurs servent également de support pour les premiers jets, afin de détecter les mammites, par exemple»*.

Limiter les gestes tout au long de la période de traite passe également par des mamelles bien positionnées et les plus propres possible. *«Travailler en amont sur la génétique du troupeau est aussi important, en sélectionnant des vaches avec un bon équilibre de trayon et une hauteur de mamelle ni trop haute, ni trop basse»*, précise Yvann Lepoittevin. Pour soulager les bras de l'opérateur lors de la pose des griffes et éviter les tendinites, un bras soutenant les tuyaux à lait et de pulsation est proposé par le constructeur SAC.

Cet équipement, dénommé Balance Arm, a reçu un Innov'Space 2020. Fabriqué en acier inoxydable et fixé sous le quai, il fonctionne de façon mécanique, grâce à un contrepoids supportant les tuyaux.
Le Balance Arm diminue le poids du faisceau de 500 grammes, tout en assurant un bon équilibre de la griffe sous la mamelle. Il présente une conception plus simple et plus discrète que le bras Posiform de GEA.

Après programmation, ce bras soulève automatiquement le faisceau vers la mamelle et l'abaisse en dessous de quai lors du décrochage, grâce à une ficelle coulissante attachée en haut de la griffe et logée à l'intérieur du bras.

Les tuyaux à lait et de pulsation sont eux supportés par une attache rapide qui s'accroche en bout de bras après le branchement des manchons, assurant le bon équilibre des faisceaux.



Le plancher mobile permet d'ajuster la hauteur de travail en fonction de la taille du trayeur, afin d'adopter la position la plus confortable.



Boumatic

Connecté au logiciel SmartDairy, le grand écran Boumatic permet la visualisation instantanée des caractéristiques de chaque vache présente sur le roto.

L'identification automatique conforte l'organisation des trayeurs

Prendre de l'avance sur la cadence de traite, parfois élevée pour gagner du temps, s'avère rassurant pour les trayeurs. Ainsi, à l'entrée et sortie des vaches, un système d'identification automatique peut-être installé. Un câblage électronique jusqu'à l'ordinateur de gestion du troupeau, des colliers ou puces électroniques (RFID) sur chaque vache et une porte de tri en sortie sont nécessaires pour optimiser la circulation des animaux.

C'est ensuite via le logiciel de gestion du troupeau, que l'éleveur va définir différentes alertes audibles ou visibles lorsque qu'une vache sous antibiotique va passer l'entrée, par exemple. Les logiciels Dairy Plan de GEA ou DelPro de DeLaval intègrent par exemple, en plus d'une alerte visuelle sur chaque poste de traite, une option vocale nécessitant des enceintes.

Dès l'entrée de la vache, une voix avertit le trayeur, afin qu'il pose un bidon pour écarter le lait ou se méfie d'une bête nerveuse, par exemple. Boumatic et SAC optent, eux, pour un éclairage leds alertant le trayeur selon un code couleur.

Enfin, l'identification de chaque vache sur le roto peut être visible depuis un seul et même écran situé à hauteur d'homme.

Cet écran facilite le suivi de la traite sans se déplacer et indique les caractéristiques de chaque vache (chaleur, soin à effectuer…) permettant au trayeur de sélectionner celles à séparer du troupeau à l'aide d'une porte de tri.

Rétrécisseur d'aire d'attente et faisceau automatisé pour traire seul

Ne plus se rendre dans le parc d'attente pour pousser les vaches libère également du temps au trayeur et lui évite de prendre des risques avec ses animaux.

Pour cela, des rétrécisseurs d'aire d'attente, aussi appelés chiens, s'actionnent manuellement ou automatiquement. Ils poussent progressivement les vaches, afin que leur entrée dans le roto soit proportionnelle à la cadence de traite. Cette solution a été choisie par David et Kevin Giroux lors de l'installation d'un roto GEA 36 places. *«Notre roto intérieur, en service depuis trois ans, est équipé d'un rétrécisseur d'aire d'attente, afin de traire seul en 1h20 nos 180 vaches. Cet équipement est doté d'une caméra qui permet de surveiller le parc d'attente et d'intervenir en cas de problème. Il évite les déplacements et diminue le temps d'attente des vaches»*, apprécient les éleveurs.

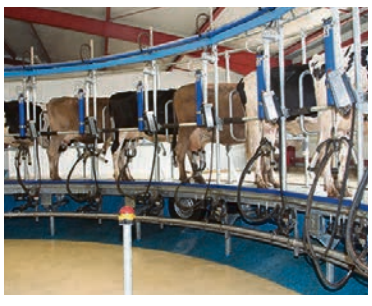
Ces barrières poussantes, à entrainement mécanique pour moins stresser le troupeau, se relèvent et reculent lorsque le premier lot de vache est terminé.

Elles peuvent être équipées d'un racleur pour nettoyer automatiquement le parc en fin de traite.

Les deux frères ont également installé des griffes apolloIQ de chez GEA. *«Ces griffes assurent le trempage des trayons puis la désinfection et le rinçage entre*

DeLaval EXPERT ROBOTIQUE
CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube


Nouveau Robot V310


Roto

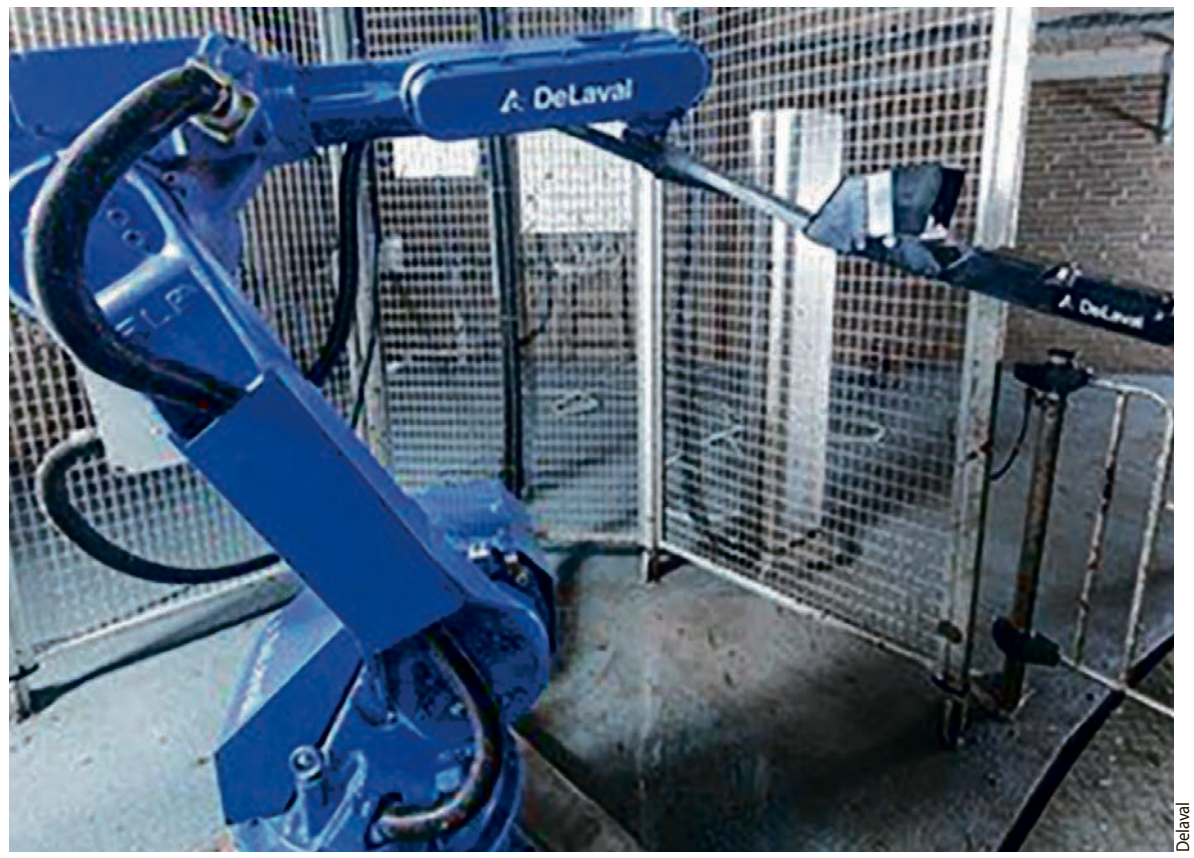

Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval



Boumatic

Monté sur un rail, le bras robotisé de pulvérisation SR2 proposé par Boumatic supprime la tâche de trempage après traite.



DeLaval

Le bras robotisé de pulvérisation TSR proposé par DeLaval, installé à poste fixe, assure le post-trempage.



GEA

Le bras Posiform soulève les griffes à hauteur de la mamelle grâce à une ficelle coulissante et maintiennent les tuyaux à l'aide d'une attache rapide.

chaque vache lorsque le faisceau est retourné sous le quai, afin d'éviter les projections d'acide et optimiser l'évacuation de celui-ci. Une soupape empêche la contamination vers les tuyaux courts à lait. Cette automatisation nous permet de rester à poste fixe tout en gardant un œil sur les autres postes, afin de rebrancher des griffes en cas de décrochage, par exemple», ajoute David Giroux. Ce système est aussi proposé chez Boumatic avec l'e-DIP.

Les manchons sont alimentés en produit de trempage par un petit tuyau qui est désinfecté puis rincé après le décrochage, tout comme le faisceau qui profite en plus d'une phase terminale de séchage.





GEA

Le faisceau IQ Apollo de chez GEA assure le trempage des trayons, la désinfection et le rinçage entre chaque vache.

Chez ADF Milking, une valve à double injection est utilisée pour le trempage et la désinfection, dont l'automatisation est connectée à internet, afin de mieux gérer ses stocks de produits d'hygiène.

Le trempage peut aussi être effectué avec un pistolet doseur fonctionnant sous air comprimé, avec recharge automatique. Des robots de pulvérisation sont également proposés chez Boumatic (modèle SR2 monté sur un rail) et DeLaval (solution TSR à poste fixe). Dans les deux cas, un bras guidé par une caméra 3D assure la pulvérisation du produit antibactérien sous forme de spray autour des trayons et limite les contaminations croisées, rencontrées parfois avec les gobelets manuels.

Victor Garnier



GEA

Les écarteurs de pattes sont indispensables pour accéder facilement aux mamelles.

Se passer des griffes, comme un robot de traite



Chambre d'agriculture de Bretagne

Le poids des griffes et leur manipulation constituent l'une des principales contraintes pour le trayeur. Certains développements ont permis de se passer de la griffe, à l'image de la conception d'un robot de traite. C'est au salon d'élevage Eurotier en Allemagne qu'une solution de traite intermédiaire et sans griffe de marque Silicon Form, a séduit Denis Mousset, agriculteur et détenteur d'une salle de traite 2x4 dans l'Orne.



Chambre d'agriculture de Bretagne

Pour un investissement de 8 000 euros par poste, ce système capable de s'adapter sur un roto, lui permet de brancher 4 gobelets d'environ 400 grammes chacun, à l'aide d'une seule main. Supportés par un bras articulé, les gobelets sont présentés à 90 degrés face au trayeur. Le déclenchement du vide se fait ensuite par une pression de la hanche via une commande sur la rive de quai. A la fin du décrochage automatique quartier par quartier, le bras se présente en position lavage pour assurer, entre chaque vache, un cycle de rinçage, désinfection et rinçage des manchons. Une solution prometteuse selon la Chambre d'agriculture de Bretagne qui, dans le cadre d'une recherche de références pour l'amélioration des conditions de travail menée par Sébastien Guiocheau, s'intéresse à une technique similaire développée par un agriculteur des Pays-Bas, en partenariat avec une concession SAC Christensen. Tout l'automatisme est logé sous le quai d'une salle de traite TPA mais existe aussi sur un roto avec une maçonnerie adaptée en conséquence. En appuyant sur un bouton situé en rive de quai, les manchons se présentent sous le pis de la vache en se surélevant de 15 cm après ouverture des 4 capots circulaires de protection, indispensables pour éviter les projections et les piétinements. Les mouvements rotatifs pour aller chercher les manchons sont alors supprimés, préservant les bras du trayeur avec une rapidité et simplicité de branchement redoutables. Le décrochage automatique quartier par quartier permet à chaque capot de se refermer après la dépose des manchons, la désinfection et le rinçage se faisant seulement en fin de traite.



les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés* • les *nouveautés*

Lely
Un concept autonome pour la distribution d'herbe fraîche



Lely lance le premier concept de récolte et de distribution d'herbe fraîche entièrement autonome : le Lely Exos. Ce système unique est assuré par un véhicule électrique autonome qui fauche, charge et distribue l'herbe dans les bâtiments. Le Lely Exos distribue régulièrement de l'herbe fraîche, de jour comme de nuit. La distribution automatique d'herbe fraîche permet de faire des économies considérables, souligne Lely. Si un élevage laitier utilise plus d'herbe fraîche, il diminue les besoins en ensilage, économise des concentrés et réduit ses achats d'autres aliments. Les tests dans les élevages pilotes ont montré qu'un élevage laitier peut satisfaire la moitié de ses besoins en fourrage grâce à l'herbe fraîche lors de la saison de pousse et les économies peuvent représenter 2 centimes par litre de lait. A l'état de prototype dans des élevages pilotes, le Lely Exos présente un faible poids et est respectueux du sol. Il peut embarquer jusqu'à une tonne d'herbe jusqu'à 1,5 km de la ferme en bonne configuration. Le Lely Exos fonctionne en tandem avec le système de distribution automatique Lely Vector. Les deux systèmes distribuent en alternance de l'herbe fraîche et d'autres aliments. Le Lely Exos surveille constamment le pourcentage d'herbe fraîche dans la ration.

Delaval
Rachat de Milkrite - Interpuls

La société Avon Rubber, spécialisée dans les produits de haute technologie à base de caoutchouc, a, mi-2020, cédé sa branche *«solution de traite»* Milkrite - Interpuls au groupe Suédois Delaval. C'est en 2015 que le groupe Avon Rubber avait racheté l'italien Interpuls pour former l'entité. Joakim Rosengren, président-directeur général de DeLaval, indique que la société britannique exercera ses activités en tant qu'entreprise autonome au sein du groupe DeLaval, afin de garder son savoir-faire, ses marques et son solide portefeuille client. Milkrite Interpuls propose une large gamme de produits : griffes de traite, matériels de régulation et de contrôle du lait, ainsi que des logiciels de gestion d'élevage.

Boumatic
Les robots de traite renouvelés avec Gemini

Le spécialiste de la traite Boumatic renouvelle sa gamme de robots avec le modèle Gemini décliné en deux versions à une ou deux stalles, conservant le principe de traite par l'arrière de ses prédécesseurs MR-S2 et MR-D2. Il hérite notamment des récentes évolutions apparues sur ces derniers, comme la caméra 3D favorisant une détection rapide des trayons et supprimant la phase d'apprentissage lors de la première traite d'une nouvelle vache. Le Gemini dispose en option du compteur cellulaire SC-Gard, assurant une analyse sur un échantillon prélevé durant la traite, autorisant une détection anticipée des mammites subcliniques. Boumatic a également fait évoluer le système de vide et optimisé le guidage des tuyaux pour un placement idéal de ces derniers durant la traite. Dotés d'une garantie de deux ans, ces robots s'accompagnent de nouveaux services personnalisés, dont des solutions de financement.



Boumatic

Nouveau Grappin pour l'alimentation du Lely Vector



Lely lance un nouveau grappin pour le système d'alimentation automatique Lely Vector. Le grappin suspendu au-dessus de la cuisine sert à charger le bol de mélange et de distribution avec une précision pouvant atteindre 98 %. La nouvelle forme du godet améliore sa fermeture. De nouvelles dents permettent de charger plus efficacement les aliments longs. Le godet du nouveau grappin est entièrement fabriqué en acier inoxydable, de même que l'ensemble des pièces qui entrent en contact avec le fourrage. La corde du mécanisme de fermeture a elle aussi été remplacée par une chaîne en acier inoxydable. Cela réduit le temps de maintenance de plus de 90 % sur 10 ans.

Amélioration du système d'alimentation Vector



Lely lance un nouveau moteur de vis de mélange plus rapide pour le système d'alimentation Lely Vector. L'augmentation de la vitesse de rotation de la vis de mélange améliore la qualité du mélange et de la coupe, plus particulièrement pour les fibres longues. Cela permet de réduire le temps de mélange et d'augmenter la capacité du système d'alimentation. Lors des derniers mètres de distribution, la vis de mélange accélère pour atteindre 50 rotations par minute. La vis de mélange est alors exempte de tout fourrage. Le bol mélangeur est vide pour le chargement suivant.

Le Pôle Elevage Nodimat c'est
UNE ANALYSE COMPLÈTE DE VOS PROJETS



DAIRYROBOT R9500
- **Économie** : comptage cellulaire par quartier en continue sans consommable.
- **Gain de temps** : pas de paramétrage de la caméra.
- **Bien-être de l'animal** : box et longueur de l'auge ajustable.
- **Pas de contamination croisée** : séparation du lait par quartier.
- **Bien-être de l'éleveur** : vue sans obstacle sur la vache et accès aisé.
- **Diminution du temps de traite** : un branchement pour toutes les opérations.

LE CONSEIL DU PRO
Steven MEOT
est à votre écoute pour l'étude de tous vos projets.
Contactez-le au
06 08 63 95 88

SALLE DE TRAITE CONVENTIONNELLE
› Toute une gamme pour répondre à vos besoins !



SALLE DE TRAITE ROTATIVE AUTOROTOR
› Pour un confort et un rendement de traite inégalés !



GEA engineering for a better world



et un SERVICE APRÈS-VENTE À VOTRE ECOUTE :



OPTITRAITE et réglage de votre matériel de traite.



Entretien, contrats de maintenance.



Dépannage :
- Astreinte 7/7 et 24h/24h,
- Abonnement Service.



Montage, mise en service et suivis des chantiers.

GEA engineering for a better world · RENSON · ALB Innovation Robotic & Agriculture · ORELA · JOURDAIN · VISIONAUTE · Calebrooker



NODIMAT GROUPE OUVRARD
CHATILLON SUR SEINE 03 80 91 52 21 | LONGEAULT 03 80 48 91 60 | VIGNOLES 03 80 21 46 10
www.ouvrard.com

Machinisme

Un nouveau président pour le board du Cema

Réuni en visio-conférence le 26 novembre, le board du Cema (Association européenne des industriels de l'agroéquipement) a élu son nouveau président. C'est désormais Thierry Krier (Kuhn) qui assume cette fonction.



Crédit photo Cema

Thierry Krier succède à Antony Van Der Ley à la présidence de l'association européenne des industriels de l'agroéquipement.

Thierry Krier, président et CEO du groupe Kuhn, et représentant d'Axema (l'association française des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement) au board du Cema, a été élu pour un mandat de deux ans à l'unanimité des membres en assemblée générale. Ces derniers ont reconnu dans cette candidature la représentativité du groupe dont il est le dirigeant et les qualités de l'homme dans sa dimension internationale et la vision qu'il porte pour la recherche d'une souveraineté européenne d'une nouvelle agriculture plus performante et durable. Le président sortant, Antony Van Der Ley (Lemken), ayant été récemment élu président de l'association allemande VDMA, n'avait pas souhaité renouveler son mandat. Axema se réjouit de cette élection qui porte à la tête de l'organisation européenne des industriels de l'agroéquipement l'un de ses administrateurs.

Contexte important

C'est dans un contexte particulièrement intense pour la filière agricole, que la désignation du dirigeant d'un groupe industriel français implanté mondialement s'est effectué :

- La crise sanitaire qui touche les pays de tous les continents et qui nous révèle combien les questions de la souveraineté et de la sécurité alimentaire sont essentielles. La résilience et la contribution exceptionnelle de l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire qui a été capable lors de cette crise, de continuer à fournir de la nourriture saine et de haute qualité à tous les européens, a été constatée ,
- La place de l'Europe dans ce contexte est primordiale pour démontrer combien le développement des nouvelles technologies permettant une agriculture de précision (*« Précision Farming »* ou encore *« Smart agriculture »*) peuvent représenter une réponse à ces défis,
-La recherche permanente d'une utilisation de ces nouvelles technologies basées sur le digital et l'intelligence, qui soient autant au service d'une agriculture respectueuse de l'environnement que de la rentabilité des agriculteurs, sans laquelle n'existerait pas de souveraineté alimentaire possible,

Le poids économique de la production agricole européenne et celui majeur de la France en Europe, obligent les membres d'Axema à agir pour réussir ces transitions. De nombreux dossiers européens sont ouverts pour les prochaines années ; la nouvelle PAC - Politique agricole commune -, mais également les différents Plan nationaux stratégiques (PNS)-, la prise en compte des rapports de la commission européenne « *Green-Deal* » ou « *Farm2Fork* », la gestion de la situation post-Brexit ou encore les tensions entre les grands blocs économiques mondiaux.

▶ Des professionnels à votre service

feder élevage
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
ZI, Rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - Tel. 03 80 89 59 00
• ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE • JOURDAIN

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Groupama

Stages de conduite sur engins agricoles

Ce mois-ci démarrent dans le Grand Est des formations pour une conduite d'engins agricoles plus sûre.

En cinq ans, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, près de 1 000 accidents ont impliqué un tracteur agricole, dont un sur deux se déroule pendant la moisson.

Comment évitez les situations à risques ?

Elles sont nombreuses quand on utilise un tracteur, une moissonneuse batteuse ou tout autre engin agricole. Pour sensibiliser les chauffeurs de tels véhicules, Centaure, filiale de Groupama, propose depuis cette année un nouveau programme de formation spécialement conçu pour la conduite d'engins agricoles. Sur une journée, les cours théoriques sont complétés par des exercices pratiques de conduite d'engins agricoles à bord de véhicules disponibles sur le site Centaure de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or.

Les nouveaux stages de formation évoquent tous les aspects liés à cette conduite particulière :

-Rappel de la règlementation en vigueur, exercices pratiques consacrés à la découverte du matériel, inventaire des points de sécurité et de signalisation, visibilité et angles morts.
-Exercices pratiques en tracteur solo, puis avec l'ensemble attelé, freinage sur piste glissante, évitement d'obstacles sur piste glissante, adhérence et freinage en virage sur piste glissante.
-Débriefing en salle à partir du vécu de chacun et explications des lois physiques liées à la vitesse et aux gabarits, des effets conjugués des paramètres vitesse/masse/distance de freinage (énergie cinétique…).



L'objectif pédagogique des sessions est d'apprendre aux conducteurs à éviter les situations accidentogènes. Testés en janvier dernier avec des sociétaires agriculteurs Groupama, ce dispositif concerne les chefs d'exploitation, les salariés agricoles et les utilisateurs d'engins par les collectivités locales. Ces stages de prévention sont également ouverts à la cible prioritaire des jeunes, dès 16 ans. Les stagiaires seront répartis par groupe de 8 personnes sur les 10 dates de formation déjà définies pour 2021. Le coût de la journée de formation, fixé à 300 euros HT, fait l'objet d'une participation financière à hauteur de 150 euros par les Caisses locales de Groupama Grand Est dans le cadre des actions de prévention proposées à leurs sociétaires des départements de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et de la Haute-Marne.

Pour Jean-Louis Stémart, vice-président de Groupama Grand Est et président de la commission Assurances, *«Proposer des mesures de prévention aux utilisateurs d'engins agricoles est un enjeu fort pour tous les élus de Groupama»*. Pour Jean-Luc Regard, directeur opérationnel de Centaure Est, *«Imaginer et développer des formations de prévention liées aux risques routiers est l'ADN de Centaure… Après les stages réservés aux motards, créés en 2019, proposer des formations adaptées à la conduite d'engins agricoles nous a semblé primordial pour continuer à améliorer la sécurité sur les routes»*.

GROUPAMA GRAND EST

Bovins

Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 01/12/2020

Effectif global: 939 - Taux de vente: 94%

Effectif total: 618 - Taux de vente: 94 %

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,66 €	2,95 €	2,88 €	+0,14
			300-350	2,53 €	2,57 €	2,56 €	+0,01
			350-400	2,35€	2,53 €	2,43 €	+0,02
			400-450	2,21 €	2,35 €	2,27 €	-0,09
			450-500	2,18 €	2,26 €	2,21€	-0,04
		R	200-250	2,58 €	2,73 €	2,70 €	+0,10
			250-300	2,51 €	2,58 €	2,55 €	-
			300-350	2,27 €	2,43 €	2,37 €	+0,05
			350-400	2,25 €	2,38 €	2,30 €	+0,06
			400-450	2,15 €	2,27 €	2,21 €	-
			450-500	2,11 €	2,15 €	2,13 €	-
	F	U	200-250	2,59 €	2,76 €	2,68 €	-
			250-300	2,65 €	2,66 €	2,65 €	+0,01
			300-350	2,59 €	2,68 €	2,63 €	+0,07
			350-400	2,54 €	2,61 €	2,58 €	+0,07
		R	300-350	2,58 €	2,67€	2,60€	+0,22

BROUTARDS: Si les transactions sont fluides dans les sujets inférieurs à 400 kgs, elles demeurent très compliquées et sélectives dans les lots plus lourds et qui ne trouvent que l'Italie comme seul et unique débouché. En effet, les exportateurs se retrouvent face à des engraisseurs Italiens peu demandeurs et exigeants en terme de prix et de qualité.

LAITONNES: Vente rapide et totale à des cours intéressants favorisés par un déséquilibre offre/demande qui perdure. Bonne demande également en génisses 18/24 mois.

Effectif total: 55 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES 12+18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	F	U	300-350	2,43 €	2,43 €	2,43 €	-
			400-450	2,35 €	2,53 €	2,44 €	+0,04

Effectif total: 266 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
E		- 5 ans	2,31 €	2,56 €	2,46 €	+0,02
F	U	- 5 ans	1,88 €	2,44 €	2,08 €	+0,02
		5 à 10 ans	1,82 €	2,23 €	1,95 €	-0,05
		+ 10 ans	1,72€	2,09 €	1,82 €	+0,03
	R	- 5 ans	1,76 €	1,83 €	1,80 €	+0,01
		5 à 10 ans	1,61 €	1,82 €	1,76 €	+0,02
		+ 10 ans	1,62€	1,69 €	1,66 €	+0,04
E		24 à 36 mois	2,47 €	3,26€	2,68 €	-0,38
U		24 à 36 mois	1,93 €	2,42€	2,17 €	-0,14

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS: Faible effectif pour la saison. Néanmoins des acheteurs sont présents et la demande est réelle. Les sujets sont préparés correctement dans l'ensemble et les cours sont reconduits, voir en légère augmentation selon les catégories.

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 30/11/2020

Bovins : 230

Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37. Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 8. Ovins : 180
Prochains marchés :

Bovins le lundi 7 Décembre et ovins le lundi 14 décembre 2020 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) - Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/11/2020

Effectifglobal : 382. Taux de vente : 81%. Broutards : Les volumes apportés sont de plus en plus conséquents, et nous constatons après de nombreux mois une légère et sensible augmentation. La vente est plus rapide mais ne permet toujours pas de rémunérer justement les éleveurs. LAITONNES : Les cours sont reconduit dans la majorité des catégories et la baisse sensible constaté la semaine passée se justifie cette semaine.

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 186- Taux de vente : 83%

	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
M charolais	U	250 - 300	2,44 €	2,70 €	2,56 €	-
		300 - 350	2,36 €	2,54 €	2,40 €	-
		400 - 450	2,22 €	2,32 €	2,26 €	-
F	U	300 - 350	2,53 €	2,61 €	2,58 €	-
	F	300 - 350	2,21 €	2,38 €	2,25 €	-

BOVINS MAIGRES +18 MOIS
Effectif total : 196- Taux de vente : 80%

sexe	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
Génisses	U	24 à 36 mois	1,99 €	2,55 €	2,26 €	-
F vaches charolaises	U	- 5 ans	1,93 €	2,24 €	2,10 €	-
		5 à 10 ans	1,76 €	2,21 €	1,92 €	-
	R	5 à 10 ans	1,42 €	2,04 €	1,75 €	-
		+10 ans	1,59 €	1,86 €	1,70 €	-

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 23/11/2020 au 29/11/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,67	7,55	-	-	-	-	-
	Var.		0,10	0,10					
	R	7,22	7,38	7,41	-	7,42	7,34	-	-
	Var.	0,21	0,21	0,32			0,02		
3 (couverts)	U	-	7,67	7,60	6,48	-	7,73	7,51	
	Var.		0,05	0,11	0,11			0,06	
	R	7,30	7,40	7,35	6,58	7,44	7,37	7,12	-
	Var.	0,16	0,17	0,16	0,22	0,04	0,02	0,04	
	O	7,05	7,13	7,04	-	7,01	6,77	6,50	-
	Var.					-0,01	-0,06	-0,03	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Quantité limitée d'agneaux à commercialiser. **Zone sud :** Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 48 – du 23 au 29 nov
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Les apports sont toujours importants à l'approche de l'hiver. Les acheteurs sont plus nombreux et répondent présents ce qui allège un petit peu l'ambiance commerciale de ces dernières semaines. Les sujets de 300 kg regagnent globalement quelques centimes et s'échangent plus facilement que les sujets lourds qui voient leurs tarifs reconduits. Les niveaux de prix restent cependant insuffisants pour couvrir les couts de production. En femelles, les transactions restent dynamiques mais la tendance à l'accalmie ressentie la semaine dernière se confirme avec un recul des cours sur certaines places.
Gros bovins maigres : Le commerce est toujours régulier : la demande est bien présente et les ventes sont fluides. Les sujets viandés de qualité s'échangent rapidement à des prix fermes, tandis que les acheteurs trient davantage dans les lots plus âgés et maigres.
Boucherie : L'équilibre reste fragile entre des volumes modérés et des besoins très calmes. Les cours sont intégralement reconduits en races à viande, avec toujours des écarts de prix selon les modalités d'achat. Les besoins en sujets mixtes et laitiers d'entrée de gamme se restreignent encore, entrainant un nouveau repli des cours.
Veaux : Le commerce reste très tendu. Les volumes sont là et les besoins très limités. On observe une très légère amélioration en veaux supérieurs de races à viande ou montbéliards. En revanche, les petits veaux laitiers et croisés sont très sévèrement triés : 20 à 40% s'échangent à moins de 20Đ ou sont invendus. La situation est catastrophique, sans aucune perspective pour les semaines à venir.
Ovins : En agneaux, les volumes se tassent en cette fin d'année ce qui accentue encore le déséquilibre offre/demande. Les acheteurs restent mobilisés avec des besoins importants qu'ils n'arrivent pas à satisfaire. Les cours restent fermes voire haussiers. En agnelets sur le bassin laitier, les apports augmentent avec des cours plus discutés dans les premières tranches de poids. En brebis, les prix sont stables, indexés sur la qualité des sujets présentés.

FMBV

Broutard(e)s : Le commerce est stable cette semaine. La légère reprise observée la semaine dernière dans les sujets de moins de 400 kg se poursuit : les ventes sont un peu plus fluides et les cours globalement reconduits voire en progression de quelques centimes. La qualité des lots et la vaccination facilitent les échanges. Les transactions d'animaux pour l'Italie sont en revanche toujours compliquées avec un tri important, occasionnant des invendus : la demande italienne reste modérée et exigeante. En femelles, les ventes restent dynamiques à la faveur de la marchandise supérieure.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent encore cette semaine face à une demande régulière. L'écoulement est fluide face à de nombreux acheteurs. Les sujets de qualité supérieur, plutôt jeunes, s'échangent à prix fermes tandis que la marchandise plus âgée est plus discutée.
Boucherie : Le commerce reste calme et globalement sans changement. La demande est modérée face à des volumes qui le sont tout autant. Les cours en races à viande sont globalement reconduits avec toujours des écarts importants selon les acheteurs. Les conformations d'entrée de gamme sont de nouveau pénalisées.
Veaux : Les volumes présents sont limités et contingentés par les acheteurs à l'intégration. Pour autant, les cours restent plafonnés à un niveau très bas avec de nombreux invendus. Les achats en races à viande de qualité supérieure sont stables tandis que le commerce est catastrophique pour les catégories inférieures et en type laitier.
Ovins : En agneaux, les semaines se suivent et se ressemblent, toujours à la faveur des éleveurs dans un déséquilibre offre/demande qui perdure. Les acheteurs peinent à couvrir leurs besoins entrainant des ventes rapides et totales à prix fermement maintenus voire en progression de quelques centimes. En agnelets sur le bassin laitier, les effectifs s'étoffent sur des ventes fluides et des cours en reprise sur les premières catégories de poids. En brebis, les achats restent stables sur des prix globalement reconduits.

30 NOVEMBRE 2020 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché fluide en jeunes bovins, la remontée des prix se fait attendre! Cours maintenue en femelles.
Bovins maigres : les cours sont de nouveau reconduits à leurs niveaux faibles.

POLITIQUES

Le Sénat vient d'adopter en séance publique, de manière conforme à l'Assemblée Nationale, l'article 3 ter du projet de Loi de Finances concernant l'abaissement du coefficient multiplicateur à 3 points applicable aux recettes perçues dans le cadre de l'intégration. Après trois années de combat, il s'agit d'une importante victoire syndicale menée par la FNB avec la FNSEA notamment pour la filière veau de boucherie. Cette mesure entrera en vigueur dès le 1 janvier 2021.

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne a proposé un objectif de réduction des émissions nettes de GES à l'échelle de l'UE d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990, alors qu'il est actuellement fixé à 40%.
Les négociations interinstitutionnelles, « trilogues » devraient débuter lundi 30 novembre en attendant la décision du Conseil européen, dont le président suggère d'approuver la proposition de la Commission européenne sur la réduction de GES d'au moins 55% d'ici 2030.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Ce lundi 30 novembre a eu lieu une réunion au sein de la Direction Générale de la Performance Economique (DGPE) afin de cranter des objectifs intermédiaires sur le déploiement du Label Rouge en lien avec le plan filière et la charte d'engagement « Plus près de vous et de vos goûts », en présence de l'ensemble des membres de la filière.
Cette réunion n'a pu dans un premier temps aboutir à un objectif collectif commun de déploiement du Label Rouge en 2021. Il a donc été demandé aux membres de la filière, et plus précisément aux opérateurs de l'aval :
- de fixer individuellement cet objectif 2021, pour ressortir un cap commun!
- de lister les différents points de blocage, pour la mise en place d'une feuille de route de travail sur l'année à venir, au sein de l'interprofession.

FOCUS

Le portail Normabev, après connexion de l'éleveur, a ouvert, dans la partie consultation des données d'abattage, un nouveau service. En effet, en cas d'animal accidenté, l'éleveur peut avoir accès à une carte des abattoirs, près de chez lui, acceptant ces animaux . Cette carte doit permettre aux éleveurs, en accord avec leur vétérinaire et dans le cadre de la rédaction d'un CVI, de contacter l'abattoir qui réponde à son besoin immédiat (animal accidenté depuis moins de 48H, transporté vivant ou abattu à la ferme) et qui soit le plus proche de son exploitation.

EN REGION

INTERBEV vient de publier une étude sur les impacts des changements climatiques sur 2 zones de production française. La FNB a fortement participé à cette étude qui vise à évaluer les impacts du changement climatique sur quelques systèmes d'élevage bovin viande français dans les zones de la Vendée et du Morvan. L'objectif est de fournir aux éleveurs et aux conseillers de la filière les moyens de réfléchir à différentes pistes d'adaptation et de mieux appréhender les différentes dimensions du changement climatique.

FAIT DE LA SEMAINE

Lors d'une audition parlementaire, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a fixé l'objectif de « se mettre d'accord d'ici février, mars » sur le Plan stratégique national, qui précisera la déclinaison en France de la future PAC. Ce calendrier doit permettre, après consultation publique, d'envoyer à Bruxelles « une première mouture à la fin du printemps ou au début de l'été ».

CHIFFRE DE LA SEMAINE

8 218

En 2020, plus de 8000 exploitations françaises sont certifiées HVE, soit une hausse de 52,2% au premier semestre 2020. Seules 158 exploitations bovins viande sont aujourd'hui certifiées.
Des demandes d'adaptation du référentiel HVE aux filières animales (notamment sur le bilan azoté) ont été formulées mais restent encore à l'étude. Un crédit d'impôt HVE, prévu dans le cadre du Plan de relance, a été validé par l'Assemblée nationale. Plafonné à 2 500 euros, il sera à la disposition des agriculteurs ayant déjà reçu la certification.

Matériel

Tracteur

18 - Cultivateur de la région recherche un tracteur Fiat 130.90, 140.90 ou éventuellement un 160.90
✆ **Tél. 06 21 49 50 89**

42 - Vends cause retraite tracteur 4 rm New Holland 115 TSA - 2004 - 6450 h - TBE - relev. avt - 4 distr. - pneus avt 420/70 R28 us. 10% + arr. 520/70 R 38 us.25 %- CLIM - prix/demande
✆ **06 88 15 55 44**

38 - A vendre tracteur M620, 160 cv, Deutz profiling prise de force avant et relevage cabine et pont avant suspendu, 4600 h : 38000 euros.
✆ **06 72 75 29 27**

38 - Vends JD 6210 Premium 2001, 8000 H avec jumelge ar option relevage av 3 dis clim radar hms siège pnuex.
✆ **06 74 45 08 32**

38 - Vends tracteur MF 6290 annee 2002 7500hrs relevage et masses avant pneus largeur 600 usure 60% deux roues AR completes modele Load sensing
✆ **06 28 25 98 01**

26 - Vends Zetor 60 CU 9000 H chargeur mailleux MX 4085 bon état cause double emploi
✆ **06 37 17 95 24**

26 - Recherche Corn-Picker Bourgoin B 410 dans l'état.
✆ **06 24 01 73 22**

70 - Recherche David Brown 850 implematic état de marche jm.straub@wanadoo.fr - 3 photos SVP
✆ **06 33 26 41 76**

71 - Vends tracteur Renault Arès 566 RZ, 110 CV + chargeur Faucheux, 4.100 h, TBE, 2003, pneus av. neufs.
✆ **03 85 74 78 87**

71 - Cse ret. vend New Holland 8260, 115 cv, 4 RM, 4 pneus neufs, benne Promodis 90 super propre, revisée, broyeur mélangeur Ma Auto, 500 k, dép. 71.
✆ **03 85 92 62 03**

Travail du sol

01 - Cause retraite vend faucheuse faneuse andaineur round baller Krone 1510 filet
✆ **06 10 05 43 55**

01 - Vends Kubota RTV-X 1110 année 2020 état neuf 15 heures prix 20000 euros sans TVA
✆ **06 29 50 68 66**

01 - Vends rouleau frontal double 3m herse plate Bourguignon 3m20 vibro J. Deere 3,8 masses JD 40kgs appareil graissage pneumatique usine Rumaucourt
✆ **06 81 97 38 01**

01 - Vends presse MD Massey Ferguson 1840 an 2018 canal central pick up 2m tbé Xéobib Michelin pneus occasion 710, 60 R 38 et 600 60 R 28 usure 60% pour dépan. petit px
✆ **06 78 09 57 93**

38 - Vends combiné de semis pneumatique Amazone 3m; Herse rotative KE 302 et semoir ADP 21 rgs à 12.5cm; Herse de recouvrement FlexiDoigts Grande trémie. Disponible de suite; Dents à démontage rapide; Boitier Amados II; Le tout en TBE
✆ **06 82 94 51 47**

58 - Vends rotovator Maschio 2.80m bon état 2200 Euros
✆ **03 86 59 40 36**

89 - Vends herse rotative Agram 3000 pour pièces
✆ **06 33 50 05 34**

Cave

69 - Vends 4 cuves inox Giroux 35 hls - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve plafond mobile inox 7 Hl - Pompe à vin - Prix à débattre.
✆ **06 63 18 32 28**

Divers

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH,Deutz, MF, Renault, Fendt,Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends 4 panneaux Cornadis 6mplaces Agritubel Jourdain-masses jerrican 40kg
✆ **06 46 10 52 91**

38 - Recherche remorque de 6 tonnes démontable faire offre
✆ **06 50 13 22 53**

58 - Cause retraite vend 3 cellules 1 aplatisseur 1 ventilateur 2 auges 5m 6 barres au garrot 5m 2 barres au garrot 6m 4 Cornadis à veau 2.40m 1 herse plate 5 panneaux
✆ **06 71 06 43 08 - 03 86 78 25 81**

38 - Cherche remorque basculante 6T ou 7T à ridelle rabattable, 1 désileuse 1m3 meme à réviser.
✆ **06 88 56 91 53 le soir**

38 - Vends serre séchage tabac ou maraichage 26x9.30 + remorque avec épandeur 5T jamais servi TBE
✆ **06 25 31 32 26**

58 - Vends Cornadis B Joudain 2 barres 6m - 100 PL 700 HT + 1AVGE La buvette 5 m 250 HT Pos. Livraison
✆ **06 99 34 56 77**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

89 - Vends cause retraite mini pelle Yanmar VIO 25 2T7 année 2014 1650 Hrs 3 godets chenilles caoutchouc TBE
✆ **07 89 45 43 43 heures de repas midi et soir**

89 - Vends bi-déminéralisateur hydro-Agly TBE
✆ **07 69 17 45 20**

Elevage

26 - Vends rateliers foin et grain pour ovin - caprin, pour petite botte. 70 euros pièce.
✆ **06 86 92 08 57**

Epandage

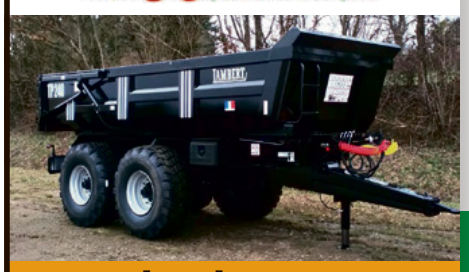
01 - Vends épandeur à fumier Avto 7T hérissons horizontaux état neuf
✆ **04 74 35 51 55 HR**

01 - Vends épandeur à fumier Avto 7T hérissons horizontaux état neuf
✆ **04 74 35 51 55 HR**

Récolte

89 - Vends semoir à engrais DP12 Amazone, Type Jet 1201-12, bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

remorques Lambert Votre partenaire transport



www.lambert-sa.com

Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves
pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Véhicule

Tourisme

26 - Vends Peugeot 207, an 2010 HDI, 5 portes, 70CV, 4 pneus neufs, 130.000Km, distrib 2020, ok CT, prix 4990 euros.
✆ **04 75 04 42 13**

19 - AV 4x4 Suzuki Grand Vitaragris, de 2004, 215000 km,diesel, 8 CV, pneus avantsneufs, 5 portes, boule attelage, bon état, CT OK.
✆ **07 70 26 51 82**

Utilitaire

07 - Vends C15 1992 à remettre en état ou pièces détachées
✆ **06 78 65 81 37**

26 - Vends Kangoo 1.9D tôle 165M Km, an 2000, CT OK, 3000 euros. Séc. éléctrocoup F3005 révisé annuellement, 700 euros.
✆ **06 03 95 64 56**

88 - Vends bétaillère Volvo FL6 1993 bon état 385000 kms contrôle 2017 2000 euros
✆ **06 70 73 65 02 - 06 79 63 44 17**

Achat-Vente

Fourrage

01 - Vends foin prairies naturelles piémont balles rondes et rectangulaires bien rentré stocké sous hangar année 2020 et 2019
✆ **06 73 43 54 50 HR**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ouHD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

70 - Vends enrubanné de luzerne pure 2020 certifié bio, balles rondes, 95euros la tonne.
✆ **06 84 73 77 39**

Plants, pépinière

38 - Prod fruit,pépinière, vend scion variétés anciennes pomme, poire, prune, cognassier. Choix de porte-greffe adapté expédition possible, tarif dégressif
✆ **06 42 90 75 43**

Récolte

01 - Agri vend livre luzerne déclassée à partir de 120 euros/T foin regain paille pour manger paille colza et maïs
✆ **06 83 33 41 45**

21 - Achète foin sur pied récolte 2021 - bonne qualité - Sud Côte d'Or
✆ **06 86 00 02 01**

26 - Drôme des Collines. Vds bon foin PN BR 120X120. Livraison suivant distance
✆ **06 88 48 14 29**

26 - Vends fumier ovin environ 60 T.
✆ **06 86 80 25 83**

89 - Vds paille de blé à l'abri rectangulaire livraison possible
✆ **06 81 82 73 32**

10 - Collectionneur achète vieux vins au meilleur prix même inbuvables - tel Christophe
✆ **06 60 63 91 76**

42 - Vends Maïs ensil ou maïs épis BIO+enrubannage de luzerne-Possibilité livraison
✆ **06 23 23 73 91**

69 - Vends pommes de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57 ou 06 47 30 34 11 HR**

Location

Agricole

74 - Cause retraite loue élevage lapins 200 mères + engraissement alim auto abattoir agréé. Bonne clientèle grande possibilité de développement.
✆ **06 85 99 53 62**

Emploi

Offre

26 - Cherche ouvrier agricole pour plantation lavandin à la machine.
✆ **04 75 53 64 22 HR ou 06 83 00 65 05**

69 - Recherche ouvrier viticole sect Villefranche s/S possibilité delogement pour couple motivé, expéreience souhatée.
✆ **06 31 61 19 21**

Divers

39 - Vends 3 poutres meta L 13 m l 0,60. 2 roues 16-9-R34. Pneus usé. Rampe manitout. Charette 2 R pour 1 cheval. 309 Peug. ess. pour pièces GPS état neuf. Prix à déb.
✆ **06 85 22 28 81**

69 - Maraicher cède droit de place sur le marché Monchat et Monplaisir 8ème.
✆ **06 25 16 50 12**



Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr





Animaux

Bovin

01 - Vds agri vaches limousines cause surnombre et vêlage tardif ; maïs ensilage Pl entière
✆ **06 83 33 41 45**

03 - Vends taureaux Charolais HBC de 20 ET 30 mois TBO -Elevage Perrin Deux - Chaises
✆ **06 82 22 96 13**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velages génisses, 30taureaux de 2ans, 40veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies,facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toute distance, sélection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

38 - Vends taureaux Limousins HBL, 14 mois, dociles, au pré, livraison possible.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vends taurillons - Holstein - sans cornes pour sailli - tbo - poss. livr.
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vends 4 bons taureaux 18 m Charolais origine 71 pour reproduction
✆ **04 77 65 20 85**

42 - Vends 2 vêles FERRANDAISE ou échange contre vaches d'engraissement.
✆ **06 07 80 54 83**



42 - Vends vaches montbéliardes à cellules (1er et 3eme lactations) moyenne contrôle laitier 7500l, idem d'ibr+ boucles bvd
✆ **06 81 22 86 60**

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf, vends taureaux reproducteurs, bonne génétique.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends TB veaux reproducteurs HBC HBL T HBC 18 mois GAEC de Selins Bazolle
✆ **06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 55**

58 - Vends 2 taureaux 21 et 19 mois HBC, veaux HBC dont 1non HBC type viande dépistage IBR BVD besnoitiose négatif FCO4-8 livraison MARTIN MONTIGNY SUR CANNE
✆ **06 83 85 43 95 - 03 86 50 05 60**

69 - Vends taureaux chaolais 18mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles repro. 1 an, HBC, TGS, Dufraigne D et J, La tagnière.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vends 2 taureaux 30 m vêlage facile, taureaux 18 m et veaux de l'année, HBC, TGS, Ducert Cl. Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends HBC taureaux 18 mois veaux 1 an, prix raisonnable, DVPT et viande VF, Gaec Mathieu Chevalier.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

71 - Vends 5 génisses normandes pleines d'un charolais, vêlages déc. et janvier, IBR A et BVD.
✆ **06 08 95 93 72**

71 - Vends 1 tr char. né le 04/14 et 2 veaux HBC, TGS, dociles, origine Lépée, Bouchard. Gaec Chevalier, 71190 Mesvres.
✆ **06 87 95 73 01**

71 - Éleveur limousin vend pour la reproduction taureaux 12 à 20 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Élev. limousin Jouanin vd tx 20 mois, HBL ou non, génisses pleines TGS, TBO, livr.
✆ **03 85 25 36 41 H.R.**

73 - Vends des génisses Abond terme novembre décembre. Idem IBR BVD docile
✆ **06 28 74 25 63**

89 - 20 trx charolais 2 ans HBC, 80 mâles repro 2020TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 GAEC CADOUX**

89 - Vends veaux charolais reproducteurs à partir de 1500 euros - GAEC GERMAIN 89 - DIGES
✆ **06 76 56 36 43**

Caprin

42 - Vends 15 chevrettes Saanen 10 mois à mettre au bouc - 100 Ð - livr. assu.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vends 26 jeunes chèvres et 6 chevrettes pleines Alpines à cornes et paturées - livr. poss.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

26 - A vendre couloir de contention ovin, 8M de long, mobile, 1300 euros
✆ **06 73 00 72 58**

38 - Vends un lot de 20 belles agnelles grivettes moyenne d'âge 7 mois prix:2500,00Ð
✆ **06 79 32 62 12**

42 - Achète brebis, chèvres réforme, Agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Proche Rumilly 74 vend agneaux agnelles issus IA de béliers améliorateurs brebis Lacaune 390L à réserver.
✆ **06 73 90 49 15**

Porcin

38 - Vends Porcelets toute l'année à partir de 20kg et jusqu'au porc charcutier; nés et élevés sur paille. Livraison possible en fonction du nombre
✆ **06 83 81 45 79**

69 - Vends porcs fermiers nourris aux produits de la ferme. Poids 120 à 180 kgs.
✆ **06 82 35 31 37**

Chien

01 - Vends portée de 4 chiots non LOF Border Collie nés le 28/09/2020 mère 250269810116487 travaille sur ovin conviendrait sur bovin 3F et 1M prix 200 euros chacun
✆ **06 61 57 23 23**

38 - Cherche chiot Border Collie mâle pour exploitation agricole
✆ **06 25 24 28 76**

Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc, adaptation garantie et livraison, documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SAS POMERANIE

L'AG du 02/11/2020 de la SAS POMERANIE au capital de 37000€, 2 avenue du Drapeau 21000 DIJON, RCS DIJON 439023755, a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire Aux Comptes Suppléant, la société RENARD GUION ET ASOCIES SAS. Modification du RCS de DIJON

AL214929045

SUCCESSION

Notaires

SCP David BELO
Véronique VARLET -
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR -
Clémence BAILLY - Notaires
1 Place de l'Europe - Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen -
21110 GENLIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 28 mai 1994,

Monsieur Bernard Lucien Louis QUILLARDET, demeurant à DIJON (21000) 141 rue d'Auxonne, Né à DIJON, le 2 juillet 1950 et décédé à DIJON le 3 mars 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire à DIJON, le 20 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Guillaume LORISSON, Notaire à DIJON, 1 Place de l'Europe référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL214929074

TRANSFERT DE SIÈGE

HALTIS

Société civile au capital de 12 000 euros
Siège social : 18, rue Jean-Philippe Rameau
21120 GEMEAUX
752 084 111 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2020 l'Assemblée Générale a, à compter de cette date, décidé de transférer le siège social du 18, rue Jean-Philippe Rameau, 21120 GEMEAUX au 41 route de Dijon, 21110 Thorey-en-Plaine, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL214929010

GFA VINOCIBLE

GFA au capital de 94.240€. Siège: 22 rue de la Brot 21000 DIJON, 387 507 585 RCS DIJON. L'AGM du 30/09/2020 a transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON

AL214929053

SARL OENOVINIA

Le 28/07/2020, l'AGM de la SARL OENOVINIA, 538656919 RCS DIJON a décidé de transférer le siège social de Place du Docteur Jorrot 21200 BEAUNE au 2 Impasse Général Georges Vanier 21000 DIJON à compter du 01/07/2020 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

AL214929055

ACTIGEST S.A.R.L

SAS PALOMARES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue des Cygnes,
21121 FONTAINE LES DIJON
834 090 623 RCS DIJON

Modification du siège social

Aux termes d'une décision en date du 26/11/2020, la Présidente-associée unique de la société par actions simplifiée SAS PALOMARES a décidé de transférer le siège social du 6 Rue des Cygnes, 21121 FONTAINE LES DIJON au 48 rue Chaudronnerie 21000 DIJON à compter du 30/11/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

La Présidente

AL214929056

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL 2T CONSEIL
AVOCAT
2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

SAS LE BŒUF ETHIQUE

Ancien capital de 1 000 €
Nouveau capital de 1 430 €
Siège social : FERME DE LIGNIERES,
Hameau de Lignières
21350 BEURIZOT
RCS DIJON 821 713 575

AVIS

Suivant AGE et décision du Président en date du 18/11/2020, le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 430 € pour passer de 1 000 € à 1 430 €, divisé en 1 430 actions de 1 €.

L'article 8 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faites au RCS DIJON.

AL214929040

BY GEORGETTE FOREZ

Société par actions simplifiée au capital de 9 214 euros Siège social : Ermitage de Corton, route nationale 74 21200 CHOREY LES BEAUNE 884 652 207 RCS DIJON Des procès verbaux de l'AGE du 24/08/2020 et des décisions du Président du 27/08/2020 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 584 € en rémunération d'apports en, pour le porter de 9.214 € à 9.798 € par l'émission de 584 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, le Président

AL214929073

APPORTS

FRANCE QUICK SAS

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 14/06/2019, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Bobigny, le 10/07/2019, Dossier 2019 00018529, Référence 9304P61 2019 A 09068, La société FRANCE QUICK SAS, siège social sis 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 93214 La Plaine Saint Denis Cedex, 950 026 914 RCS Bobigny, A fait apport à : La société Quick Gestion, SASU, siège social sis 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 93214 La Plaine Saint Denis Cedex, 842 864 613 RCS Bobigny, De divers fonds de commerce ayant pour objet l'exploitation d'une chaîne de restauration rapide sur le marché français, incluant celui sis et exploité 1 rue des Chalands, Pôle Commercial du Grand Quetigny, 21800 Quetigny, pour lequel la société FRANCE QUICK SAS est inscrite au RCS de Dijon. Le contrat de location gérance affectant ce fonds et consenti au profit de la société DRQ QUETIGNY (838 561 033 RCS Dijon) jusqu'au 30/04/2021 est également inclus dans les éléments apportés, la société Quick Gestion se substituant ainsi à la société FRANCE QUICK SAS. Cet apport de divers fonds de commerce et d'éléments d'actifs a été évalué à la somme globale de 20.246.692,61 €, et rémunéré par l'attribution à la société FRANCE QUICK SAS de 20.246.692 actions de la société Quick Gestion créées par cette dernière dans le cadre d'une augmentation de capital. L'apport est devenu définitif à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, à savoir le 30/06/2019, et c'est à cette même date que le Bénéficiaire en a eu la jouissance. Cet apport ne représentant pas des branches complètes d'activité, il est soumis au régime juridique de droit commun des apports en nature. Les créanciers de l'apporteur disposent de dix jours à compter de la dernière insertion légale pour déclarer leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis

AL214929063

MODIFICATION DE STATUTS

VINCEFINE

société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 €
Siège social : 49A Route de Challanges
21200 BEAUNE
494.202.401 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 30/10/2020, a décidé d'étendre, à compter du même jour, l'objet social aux activités de :

- acquisition, gestion et administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, conseil en gestion et le management d'entreprises, et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes, dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques,

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

• Ancienne mention :

- l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs immobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; le conseil en gestion et le management d'entreprises, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

• Nouvelle mention :

- L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. Le conseil en gestion et le management d'entreprises. Et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes. Dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques. La participation de la société par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles commerciales financières civiles mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

RCS DIJON

AL214929044

HOLDING FL

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décisions du 07/11/2020, l'associé unique de la SARL HOLDING FL, capital : 10 000 €, siège social : 5, bd de l'Europe 21800 QUETIGNY, 431 635 523 RCS DIJON, a décidé de transformer la Scté en SAS à cpter du même jour, sans création d'un être moral nv et a adopté les statuts qui régiront désormais la Scté. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en cpte de ses actions au jour de l'AG. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : la cession des actions de l'associé unique est libre. AGRÉMENT : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. ADMINISTRATION AM : SARL était gérée par M. Lino FREITAS. NM : SAS, présidée par : M. Lino FREITAS, dmt 6, rue de la Roulotte 21560 ARC SUR TILLE Pour avis, le Président

AL214929051

ARTEMISIA

SASU Société par Actions Simplifiée Au capital de 1 000 € Siège social : 10 Avenue Foch LBA Centre d'Affaires Immeuble Le Mazarin 21000 DIJON 848 562 203 R.C.S DIJON Aux termes des décisions en date du 9 Novembre 2020, l'associée unique a décidé : d'étendre l'objet social, à compter du même jour, à l'activité suivante : création et fabrication de parfums et d'huiles d'ambiance, d'essences et d'élixirs floraux, minéraux et autres produits en rapport avec les prestations de service, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; de transférer le siège social, à compter du même jour, du 10 Avenue Foch LBA Centre d'Affaires Immeuble « Le Mazarin « 21000 DIJON au Centre d'Affaires BSS ENTREPRISES 27 Rue de Châtillon Immeuble « Le Masters « 25480 ECOLE VALENTIN, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 848 562 203 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S de BESANÇON. POUR AVIS La Présidente

AL214929062

NEUTRE

SARL au capital de 1 000 euros Siège social : 1 rue de la Synagogue 21000 DIJON 842 814 782 RCS DIJON L'associée unique a décidé le 9/10/2020 : d'étendre l'objet social aux activités de prestations de conseil de conseil, formation et création dans le domaine de la communisation digitale, conception et organisation de divers événements et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. de transférer le siège social au 34 route de Bouilland 21420 SAVIGNY LES BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL214929068

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 30/11/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BOUDREVILLE : Parcelles en nature de bois - Classification d'urbanisme : RNU

23 ha 99 a 05 ca - Champ lavier: B-25 - Comme aux dames: A-28 - Coteau de riviere: A-231- 232- 234 ZH-74- 76 - Coteau du pont du bois: B-63- 69- 73- 85 - La charme au loup: B-17- 18- 19- 21- 23 - La peute racine: B-33- 40- 43- 44- 51- 52

- Le bouchot: ZK-35[74] - Le grepillot: A-183- 184- 185- 186- 187- 188- 190- 191- 193- 194- 195- 196- 197- 198- 200- 202- 204- 210- 211- 801[212] - Pres le bois: ZE-39[92]-42[95] - Vers cotes: A-8

VEUXHAULLES-SUR-AUBE: Parcelles en nature de bois - Classification d'urbanisme : RNU

68 a 23 ca - Champ robin: ZW-46[139]-49[142]-53[146]

RUFFEY-LES-BEAUNE: Terre - Urbanisme : parcelle située en zone Na du PLU de la commune à l'exception d'une partie d'environ 300 m2 située en zone Ub.. Objectif : Maintien du fermier en place

7 ha 52 a 68 ca - La croix berthe: ZH-91[294][F1]-91[294][F2]

BRESSEY-SUR-TILLE: Terre - Classification d'urbanisme Zone A du PLU

12 ha 11 a 80 ca - Le bois de la souche: A-7

BRETIGNY: Terre - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU

2 ha 63 a 80 ca - Aux craix: ZA-4

NORGES-LA-VILLE: Terre - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU

29 ha 56 a 28 ca - En barge: ZK-15-205[11] - Les clos: ZI-19 - Les terres de la commander: ZH-8-12-15-16

GISSEY-LE-VIEIL: Landes - Classification d'urbanisme : RNU

1 ha 22 a 50 ca - Haie a la francoise: ZB-31 - Sur le bas des mares: ZE-29

FIXIN: Vigne AOP Fixin - Classification d'urbanisme : zone Ap du PLU

3 a 56 ca - Les chenevieres: AL-63

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/12/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214929075

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP établi à Paris en date du 02 novembre 2020, enregistré le 13 novembre 2020 au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE DIJON 1, Dossier 2020 00096597, Référence 2104P01 2020 A 04742 la société AUTO RACING FRANCE, SAS au capital de 4.000 euros, dont le siège social est situé 717 rue de l'Aviation – 21600 Ouges, 800 029 712 R.C.S Dijon a cédé à : la société XPEL FRANCE, SAS au capital de 1 euro dont le siège social est situé 7 rue Leo Delibes – 75116 Paris, 889 961 660 R.C.S Paris, son fonds de commerce de vente de produits XPEL, exploité par le Vendeur dans l'établissement principal situé 717 rue de l'Aviation – 21600 Ouges, moyennant un prix de 301.258,83 euros. Entrée en jouissance par la prise de possession réelle fixée au 02 novembre 2020. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du Fonds : 717 rue de l'Aviation – 21600 Ouges.

AL214929065

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PROCELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 6, rue Champeau
21000 DIJON
497 909 762 RCS DIJON

Par décision du 16 novembre 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Francis SAINT PAY demeurant 53, Avenue de Stalingrad à DIJON (21000), en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jacques PANTINA, démissionnaire. Pour avis, La Gérance.

AL214929060

E.I.M.A.

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 d'euros
Siège social : 6 rue Champeau
21000 DIJON
528 566 987 RCS DIJON

Par décision du 16 novembre 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Philippe GOEURIOT demeurant 12 rue de Corcelles à VILLEBICHOT (21700), en qualité de Président pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jacques PANTINA, démissionnaire. Pour avis, La Présidence.

AL214929061

DISSOLUTION LIQUIDATION

LGGC

Sasu au capital de 400€ 878 720 762 RCS DE DIJON Siège social : 1 route de seurre 21250 CORBERON Le 20/12/2019, L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, Nomé liquidateur M. L'HUILLIER Gaetan 9 Rue MOREY 71270 Pierre de bresse établie le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur.

AL214926465

LGGC

Sasu au capital de 400€ 878 720 762 RCS DE DIJON Siège social : 1 route de seurre 21250 CORBERON Le 20/01/2020, L'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opération de liquidation à compté du 20/01/2020.

AL214926466

F.I.B.

SARL en liquidation au capital de 4 573,64 euros, siège social et de liquidation : 13 Bis, Rue du Champ aux Prêtres, 21850 SAINT APOLLINAIRE, 347 905 010 RCS DIJON, AGO du 30/06/2020 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis

AL214929009

CENTRE EST DISTRIBUTION CONSEILS

SARL- Au capital de 16 000 euros - Siège : 30 Rue du Vieux Château 21540 SOMBERNON - RCS DIJON 432 716 843 : L'AGE du 31.10.2020 a décidé la dissolution anticipée à compter du 31.10.2020 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur François BERGEROT (30, rue du Vieux Château 21540 SOMBERNON) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de la liquidation 30 rue du Vieux Château 21540 SOMBERNON. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.

AL214929048

SCI GEPAUL

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 105 rue de Longvic
21000 DIJON
RCS DIJON 517 440 046

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 23 novembre 2020,

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 novembre 2020 et sa mise en liquidation.

L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Paul BOCHOT – demeurant 8 rue des Noyers – 21160 PERRIGNY LES DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue des Noyers – 21160 PERRIGNY LES DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : DIJON

Pour avis

AL214929066

SCI JPN-CLAIRVOT

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Bertaut
21610 FONTAINE FRANCAISE
RCS DIJON 504 581 315

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 23 novembre 2020,

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 novembre 2020 et sa mise en liquidation.

L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Paul BOCHOT – demeurant 8 rue des Noyers – 21160 PERRIGNY LES DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue des Noyers – 21160 PERRIGNY LES DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : DIJON

Pour avis

AL214929067

SCI S.E NOIROT

en liquidation au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation :
6 Rue Marie - 21700 AGENCOURT
808 150 064 RCS DIJON

L'A.G.E. du 07/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 07/09/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Sylvie NOIROT, demeurant 6 Rue Marie - 21700 AGENCOURT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL214929071

AVIS DE CONSTITUTION

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 18/11/2020, il a été constitué la Société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MELANIE GILBERT

Siège social : 6 Impasse des Coquelicots 21560 COUTERNON

Durée : 99 années

Objet social : conseil en marketing et communication (et notamment réflexion stratégique et élaboration de plans de communication), création d'identité de marque/entreprise/produit/événement/campagne/gamme…, création de concepts créatifs (et notamment concept de campagne, de territoire de communication, de tons éditoriaux, de jeux, d'expérience clients…), rédaction et création de contenus (et notamment interviews, articles, rédactionnel presse et web, contenus de tous supports de communication…), organisation de formations, de conférences et animation d'ateliers collaboratifs.

Capital social : 4 000 € répartis en 400 parts sociales de 10 € de valeur nominale unitaire,

Gérant : Mme Mélanie GILBERT demeurant au 6 rue du village 25580 VERNIER-FONTAINE

Immatriculation : RCS DIJON

AL214929023

AVIS DE CONSTITUTION

Le 12/11/2020, il a été constitué la SASU: CAMILLE MOULIN CONSEIL. Sigle: CMC Capital: 1000€. Objet: Conseils en pilotage d'entreprise pour les TPE PME. Aide à la création d'entreprise.. Siège: 10 rue aux aulnes 21140 Semur en auxois. Pres.:MOULIN Camille 10 rue aux aulnes 21140 Semur en auxois. Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON.

AL214929026

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 20/11/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :
TURGAULYTE

Siège social : 2c, Rue Henri Barbusse 2C, Rue Henri Barbusse 21600 LONGVIC

Capital : 60000 €

Activités principales : locations immobilières

Durée : 99 ans

Gérant : Mme DUCHENE-LOMBARD Juliette 2c, Rue Henri Barbusse 21600 LONGVIC

Cession de parts sociales : Libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de DIJON

AL214929046

AVIS DE CONSTITUTION

MANCO PROTEOR

Avis est donné de la constitution suivant acte SSP du 25.11.2020, pour une durée de 99 années, d'une SAS qui sera immatriculée au R.C.S de Dijon, dénommée « **MANCO PROTEOR** », siège social : Saint-Apollinaire (21850) 6, rue de la Redoute, objet : la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci.

Le capital d'un montant de 5 € est composé d'apports en numéraire. Le président est

Jean-François CANTERO, demeurant à Renève (21310), 1 rue de la Fontaine.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, et a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi et les statuts.

Toute transmission de titres est libre entre associés. Toute autre transmission est soumise à la procédure d'agrément de la col-

lectivité des associés définie par les statuts.
AL214929057

ACT 3 CONSULTING

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 27/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS. Dénomination : ACT 3 CONSULTING

Siège : 9 Rue Antoine le Moiturier, 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.

Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, transaction sur immeuble et fonds de commerce, activité de la promotion immobilière d'autres bâtiments, activité de marchands de biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la ccollectivité des associés.

Président : M. Arnaud TISIN, demeurant 5 Impasse de Moselle, 21121 FONTAINE LES DIJON. La Société sera immatriculée au RCS DIJON

POUR AVIS

Le Président

AL214929058

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 20/11/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

TURGAULYTE

Siège social : 2c, Rue Henri Barbusse 2C, Rue Henri Barbusse 21600 LONGVIC

Capital : 1000 €

Activités principales : locations immobilières

Durée : 99 ans

Gérant : Mme DUCHENE-LOMBARD Juliette 2c, Rue Henri Barbusse 21600 LONGVIC

Cession de parts sociales : Libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de DIJON

AL214929059

NIÈVRE

DIVERS

ERIC MORIN ENTREPRISES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 €
Siège social : 114, Route d'Antibes
58400 MESVES SUR LOIRE
403 437 874 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 29/09/2020, il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société KPMG SA et du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de la société KPMG AUDIT NORD SAS.

AL584929088

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN

Avis d'appel public à la concurrence
Délégation de service public

• Collectivité :

Commune d'Ouroux-en-Morvan – 58230

• Procédure :

Délégation de service public

• Nature du service délégué :

Gestion de gîtes d'étapes et de séjour d'une capacité totale 44 places

• Conditions d'exploitation :

- Pour une durée de 3 ans, à compter du **1er MARS 2021**

• Justificatifs à produire par le candidat :

- Dossier de candidature, avec **CV, lettre de motivation.**

• Limite de dépôt / Modalités d'envoi des candidatures :

- **Le 30 décembre 2020 à 12 h à la Mairie d'Ouroux-en-Morvan ;**

- Par lettre recommandée avec accusé de réception

- Ou remise en Mairie contre récépissé.

• Date d'envoi à la publication : vendredi 04 décembre 2020

• Renseignements :

- Monsieur le Maire – Le bourg – 58230 Ouroux-en-Morvan

- Tel : 03.86.78.21.02. – Fax 03.86.78.22.27

- Courriel : mairie.ouroux-en-morvan@wanadoo.fr

AL584929093

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 1er août 2007 Madame Marguerite Jeannine BOULET divorcée de Monsieur Claude Louis LE BREC , demeurant à NEVERS (58000), 32 impasse de Parigny, décédée à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 19 mars 2019,

A institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de l'office notarial sis à PARIS (8ème arrondissement), 34-36 rue de Constantinople aux termes d'un procès-verbal reçu par Maître Anne DUTOUR-AUSSEUR, notaire au sein dudit office, le 23 juin 2020, suivi d'un acte complémentaire établi par ledit notaire le 25 novembre 2020.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Thibault MARIE, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58000), 1 rue Saint-Martin, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Maître Anne DUTOUR-AUSSEUR.

AL584929073

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 29 septembre 2020 de Madame Josette Georgette Charlette PAPIN, née à HOUDAN (78550) le 1er février 1939, veuve de Monsieur Jean-Baptiste Edouard CAILLIAU, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600) 9 rue François Mitterrand, La Maison des Verdiaux, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis

AL584929086

NOMINATION

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

FAHRENHEIT
S.A.S. au capital de 36 206.64 euros
1 rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS N°380 347 088

Le 1er octobre 2020, l'assemblé générale ordinaire a nommé Monsieur Kamal BOUDJEDIA demeurant 1 Bis rue du Puits des Fins 18300 SANCERRE en qualité de Directeur Général.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584929057

NAUTISPLASH

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège Social :
15, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
751 123 795 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 26/11/2020 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

- Président :

• **Ancienne mention :** M. David BOUGUIN

• **Nouvelle mention :** HOLDING BONNARD – 25, rue du Chazeau – 58320 POUGUES LES EAUX (890 445 828 RCS NEVERS)

AL584929085

TRANSFERT DE SIÈGE

SHANDARFOOD PARIS

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 2.000 €
Siège social :
41 Rue Saint-Jacques
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
841 039 217 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 24 novembre 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **19 Rue de l'Aqueduc 75010 PARIS.**

Pour information : **Président** : M. Mohammad Ahzim MOHD, demeurant 117 Avenue Jean-Jaurès 93300 Aubervilliers

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Paris désormais compétent à son égard.

L'associé unique.

AL584929064

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ANAÏS PLAGE

SARL Unipersonnelle
au capital de 1.000 euros
Siège social : 28 et 30 rue du Petit Mouësse
58000 NEVERS
802 234 187 RCS NEVERS

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 10 novembre 2020, la modification ci-après à publier :

Siège social :

Ancienne mention : 28 et 30 rue du Petit Mouësse – 58000 NEVERS

Nouvelle mention : 41 rue de Paris – 95130 FRANCONVILLE

Pour avis, le gérant

AL584929072

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI ANAIS

Société Civile Immobilière
au capital de 2.000 euros
Siège social : 28 rue du Petit Mouësse
58000 NEVERS
820 409 779 RCS NEVERS

Il résulte d'une assemblée générale du 14 novembre 2020, la modification ci-après à publier :

Siège social :

Ancienne mention : 28 rue du Petit Mouësse – 58000 NEVERS

Nouvelle mention : 41 rue de Paris – 95130 FRANCONVILLE

Pour avis, la gérance

AL584929074

BELITHER FONTAINE BATIMENT

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros Siège social : 44 rue Raymond Guérémy – 89170 SAINT FARGEAU 829 618 024 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 16 Septembre 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à 2 Le Moulin Brûlé 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE à compter du 16 septembre 2020. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS et sera radiée du RCS d'AUXERRE. Pour avis, La Gérance

AL584929091

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE REDUCTION ET AUGMENTATION DE CAPITAL

SAS RIFFAULT Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 48.784 euros porté à 50.000 euros Siège social : Zone Industrielle Le Champ Mâle 58640 VARENNES VAUZELLES 731 880 498 RCS NEVERS Le 23 Novembre 2020, la Présidente a, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par la collectivité des associés en date du 5 Octobre 2020, constaté la réalisation définitive : - de la réduction de capital d'une somme de 21.200 € par voie de rachat de 1.325 actions de 16 € chacune émises au prix de 339,62 € - de l'augmentation de capital d'une somme de VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS (22.416,00€) afin de le porter à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €) par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale de chaque action de 16 € à 29,00 €. - De la modification des articles 6 et 7 des statuts - De la refonte du pacte social

AL584929097

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(58380)
2 route de Dornes

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, Notaire à LUCENAY LES AIX (58380) office notarial n° 58010, le SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT, Monsieur Michel Daniel ANDRE et Madame Joëlle Marianne BRUGNEAUX, son épouse, demeurant ensemble à LUCENAY LES AIX (58380) 4 rue de la Pêcherie, mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître RODA, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 28 juin 1991 préalable à leur union célébrée à la mairie de LUCENAY LES AIX (58380) le 27 juillet 1991, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL584929050

MODIFICATION DE STATUTS

LECANU & ASSOCIES

SARL au capital de 7622,45€ Siège social : 32 avenue Pierre Bérégovoy 58000 Nevers 343056628 RCS Nevers L'AGE du 29/10/2020, a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : GUYON LECANU & ASSOCIES Dépôt : RCS Nevers

AL584929034

AQUADIS

SAS transformée en SARL
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 58700 SICHAMPS
410 441 307 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 05/11/2020, les associés ont décidé de transformer la société en SARL à compter du même jour.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme : • **Ancienne mention** : SAS

• **Nouvelle mention** : SARL

- Administration :

• **Anciennes mentions** :

- Président : M. Frédéric MARTIN dt à MOUSSY (58) – 1, rue des Bouillons

- Directeur Général : M. Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) – 3, rue des Chevrottes

- Commissaire aux Comptes Titulaire : COGEP AUDIT (389 488 727 RCS BOURGES)

- **Nouvelle mention** :

• Gérant : M. Frédéric MARTIN susnommé

Pour avis

AL584929060

MODIFICATION SARL ART ET COIFFURE

1) Suivant assemblée générale en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 1er septembre 2020, l'associé unique de la société ART ET COIFFURE, SARL au capital de 7.500,00 €, précédent siège : COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 66 rue de Donzy, SIREN n°447 882 150 et immatriculée au RCS de NEVERS (58000

A convenu de transférer le siège social de ladite société à : NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 8 rue des Aulnaies, à compter du 1er septembre 2020.

2) Suivant assemblée générale en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 15 septembre 2020, l'associé unique de la société ART ET COIFFURE, SARL au capital de 7.500,00 €, siège : COSNE NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 8 rue des Aulnaies, SIREN n°447 882 150 et immatriculée au RCS de NEVERS (58000

A convenu d'effectuer un changement d'activité exercée par ladite société. L'activité exercée par la société ART ET COIFFURE sera désormais la suivante : pose, adaptation, et entretiens de prothèse capillaire. Ateliers manuels et artistiques avec vente de création

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL584929076

PIERRE FRANCOIS IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 25 rue des Ecoles,
Château de la Guedine
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
753 102 482 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 Octobre 2020, il résulte qu'à compter du 20/01/2020, que : le siège social a été transféré, de SAINT LEGER DES VIGNES (Nièvre) 25 rue des Ecoles, Château de la Guedine, à DECIZE (Nièvre) 51 rue du Bois Bourgeot ; la nouvelle dénomination sociale est CHOISIR LA BOURGOGNE ; Monsieur François MANCION a démissionné de ses fonctions de gérant. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le gérant.

AL584929092

AVIS MODIFICATIF

GAEC NOIZILLIER
Société civile au capital de 164 900 euros
Siège social : Tourny 58170 FLETY
382 316 388 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 01/07/20, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Emmanuel NOIZILLIER de ses fonctions de gérant de la société à compter de la même date. Les associés ont également décidé de réduire le capital social d'un montant de 40 600 euros pour le ramener à 124 300 euros et ce, à compter du 01 juillet 2020.

Pour avis et mention

La Gérance

AL584929096

NOUVELLE AMBULANCE EXPRESS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : NEVERS (Nièvre)
8 bis rue de la Chaussade
RCS NEVERS : 421 846 783

CHANGEMENT DE GERANT – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Décisions de l'Assemblée Générale du 20/11/2020

GERANT : avec effet au 10/11/2020

Ancienne mention :

- Monsieur Athanase DOSSOU demeurant à URZY (Nièvre) – 177 route du Greux

Nouvelle mention :

- Monsieur Daniel POY demeurant à VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) – 14 chemin des

Bourdons

- Madame Carine POY demeurant à VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) – 14 chemin des Bourdons

SIEGE SOCIAL : avec effet au 10/11/2020

Ancienne mention :

NEVERS (Nièvre) – 8 bis rue de la Chaussade

Nouvelle mention :

VARENNES VAUZELLES (Nièvre) – 27 rue Jean Mermoz.

Pour avis et insertion

AL584929100

CESSION

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 20 novembre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1 le 24 novembre 2020, Dossier 2020 00035587, Référence 5804P01 2020 A 00962, la Société TAVARES ET FILS ayant son siège social 32 route de Fourchambault - 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée 403 311 657 RCS NEVERS, a cédé à la société TAVARES RAPHAEL ayant son siège social 592 rue Pierre Brossolette –Azy- 58600 GARCHIZY, immatriculée 882 466 469 RCS NEVERS, un fonds artisanal de «maçonnerie, travaux de terrassement et d'assainissement», moyennant le prix de 13.000 €.

L'entrée en jouissance est intervenue le 1er juin 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au bureau de la Société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud -58000 NEVERS.

Pour unique insertion

AL584929071

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par : Maître Bertrand LAVIROTTE, notaire à BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire), 40, Avenue Général de Gaulle, le vingt novembre DEUX MILLE VINGT enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MACON1, le 25 Novembre 2020 sous la référence 7104P01 2020 n° 01803

La Société dénommée SARL MARY-PAULE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.000,00 € ayant son siège social à NEVERS (Nièvre) 2 rue des Ardilliers identifiée sous le numéro SIREN 449 501 485 RCS NEVERS.

A CEDE A :

La Société dénommée OBJECTIF ELEGANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à NEVERS (Nièvre) 2 rue des Ardilliers identifiée sous le numéro SIREN 889 933 719 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de COIFFURE MIXTE DAMES ET HOMMES, VENTE AU DETAIL DE PRODUITS COSMETIQUES, ARTICLES DE SOINS POUR LA PEAU, LES CHEVEUX ET ARTICLES SIMILAIRES, EPILATION LIEE A LA BEAUTE DE LA PERSONNE situé et exploité à 58000 NEVERS, 2 rue des Ardilliers..

Prix : QUARANTE ET UN MILLE EUROS (41.000,00 €).

Prise de possession à compter du jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître CHINCHOLE, notaire à LUZY (Nièvre) 1, rue de la République, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL584929084

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LECANU & ASSOCIES

SARL au capital de 7622,45 euros Siège social : 32 avenue Pierre Bérégovoy 58000 Nevers 343056628 RCS Nevers L'AGE du 29/10/2020 a nommé Mme guyon Sonia 3 route de Jussy le Chaudrier 18140 La Chapelle Montlinard gérant à compter du 01/11/2020. Dépôt au RCS de Nevers

AL584929040

SCI DES PECHIGNOLLES

Par décision collective du 18/11/2020 de la SCI DES PECHIGNOLLES, SCI au capital de 4500 € ayant son siège 16 avenue de la Tuilerie 58150 POUILLY SUR LOIRE, RCS NEVERS 429144348, il a été décidé que la gérance serait désormais exercée par un collège composé de : Alain LAPRAY, 16 avenue de la Tuilerie 58150 POUILLY SUR LOIRE, Murielle EMON, épouse LAPRAY, 16 avenue de la Tuilerie 58150 POUILLY SUR LOIRE et Sébastien LAPRAY, 84 rue Julien 92170 VANVES. Pour avis Alain LAPRAY.

AL584929056

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

M'AMS
Société Civile Immobilière
Au capital 201.500,00€
Siège social : Courcelange
58800 CHITRY LES MINES
RCS NEVERS : 807 513 437

Suite au décès de Monsieur Philippe DINE, co-gérant survenu à ANCENIS SAINT GEREON (44150) le 22 janvier 2020, Monsieur Dominique DINE demeurant à SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR (38110), 430 du passeron, Monsieur Jean-Philippe DINE demeurant à AUCH (32000), 804 chemin de Saintes et Madame Emmanuelle DINE demeurant à BLAIN (44130), 20 le bois Robert, assumeront seuls les fonctions de co-gérant de ladite société, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Pour avis, la gérance.

AL584929065

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE REVIER / LAVERSIN

Aux termes d'un ASSP en date du 25/11/2020, il a été mis fin à la location gérance, consentie par AA à Chatillon En Bazois en date du 01/12/2018 pour une durée de 24 mois renouvelable par tacite reconduction ,entre : Mme **REVIER GINETTE** demeurant 1 RUE DE VAUCLAIX 58110 CHÂTILLON-EN-BAZOIS au profit de Mme **LAVERSIN ELIANE** demeurant LE PETIT MASSE CHEZ MONSIEUR PHILIPPE LAPORTE 58110 CHOUGNY sur un fonds de commerce de Chambre d'hôtes Restauration rapide et vente de produits régionaux situé 1 **RUE DE VAUCLAIX LE COUVENT EN BAZOIS 58110 CHÂTILLON-EN-BAZOIS.**

AL584929075

ORYX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : FOURCHAMBAULT (Nièvre)
2 rue Chayet
RCS NEVERS : 810 890 962

CHANGEMENT DE GERANT

Décisions de l'Assemblée Générale du 20/11/2020

GERANT : avec effet au 10/11/2020

Ancienne mention :

- Madame Catherine MAURICE demeurant à URZY (Nièvre) – 177 route du Greux

Nouvelle mention :

- Monsieur Daniel POY demeurant à VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) – 14 chemin des

Bourdons

Pour avis et insertion

AL584929083

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL GOMES MANUEL

SARL au capital de 8 000 €
Les Barbiers 58350 CHATEAUNEUF
VAL DE BARGIS
RCS NEVERS 431 440 031

Délibération du 19/11/2020 : La collectivité des associés a pris acte du décès de M. Manuel GOMES DE OLIVEIRA, gérant associé, intervenu le 8 Août 2020 et a nommé en qualité de nouveau gérant non associé, Mme Maria de Fatima GOMES DE OLIVEIRA, dt « Les Barbiers « 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 8 Août 2020. Pour avis

AL584929090

POURSUITE D'ACTIVITÉ

DOMAINE EQUESTRE DU NIVERNAIS

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : LA CHAUME - 58110 ALLUY
R.C.S. NEVERS 500 965 488

Suivant décision en date du 27.10.2020, l'Assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL584929089

NON DISSOLUTION

GEISPOBOX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
834655 774 RCS NEVERS

Le 20 novembre 2020, l'associée unique statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le Gérant

AL584929067

FMB

Société par actions simplifiée
Au capital de 248.950 euros
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 571 880 012 RCS NEVERS

Suivant délibération du 15 octobre 2020, l'Associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225.248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

Le représentant légal

AL584929087



DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU SAULET

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 14 868 euros
Siège social : 5, Résidence des Beuchots
58800 CORBIGNY
Siège de liquidation :
5, Résidence des Beuchots
58800 CORBIGNY
429510993 RCS NEVERS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 octobre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe LEVY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL584929062

SCI 37 RUE JAVILLIER NEVERS

Au capital de 100 euros, Siège : 37 Rue Maurice Javillier, 58000 NEVERS, 839 498 375 RCS NEVERS.

Par AGE du 04/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04/12/2020.

Mr WILMO Eric demeurant 92 Rue des Montapins 58000 NEVERS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

L'AGE du 04/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation à compter du 04/12/2020.

Radiation du RCS de NEVERS

AL584929080

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GRANDS CHAMPS

Société Civile au capital de 3.048.98 euros
Siège social : PREMERY (Nièvre)
Route de Varzy
RCS NEVERS : 344 381 611

Société en liquidation

DECISION : Assemblée Générale de clôture de liquidation du 30 Septembre 2020

OBJET : Clôture de liquidation

Liquidateur :

- Monsieur Jacques VATAN demeurant à PREMERY (Nièvre) – 6, rue des Donloups.

DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

LE LIQUIDATEUR.

AL584929095

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/11/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FF LAVAGE Objet social : lavage automatique pour poids lourds, bus, car et tous autres types de véhicules automobiles et vente de produits d'entretien pour véhicules, station de recharge pour véhicules électriques. Siège social : route de la Bert, 58640 Varennes Vauzelles. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Gérance : M. FAYOL Lionel, demeurant Les Petites Maisons, 18140 Herry Immatriculation au RCS de Nevers

AL584929054

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société FAVIBEMA, SAS au capital de 1 000 euros, dt le siège social est à SAINT ELOI (58000), 26, rue Saint Fiacre, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet :

La prise de participations dans ttes sociétés civiles et commerciales, et la gestion de ces participations ; ttes prestations de services et conseils utiles au développement des personnes morales et en particulier en matière d'organisation administrative, de gestion, de comptabilité

L'animation, l'harmonisation, la détermination et l'orientation de la politique générale d'un groupe de sociétés par ts moyens et notamment par la mise en place d'accords ou convention d'animation et de gestion centralisée de trésorerie.

Et plus généralement, ttes opérations commerciales, mobilières, immobilières ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou en faciliter l'extension ou le développement

La participation de la Société, par ts moyens, à ttes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance

Dont le Président est :

Fabrice SILVESTRI, né à NEVERS (58000), le 17 Juillet 1977, dmt à SAINT ELOI (58000), 26, rue Saint Fiacre.

Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

Les cessions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts.

Pour insertion : le Président

AL584929059

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS TMS 58

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 500 €

Siège social : 85, Faubourg du Grand Mouësse – 58000 NEVERS

Objet social : Exploitation de bar, hôtel, restaurant - Fabrication et vente de plats à emporter

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Fabien GUICHARD dt à NEVERS (58) – 47, rue Henri Bouquillard

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584929061

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 12/11/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

LES NOUVEAUX BROCANTEURS COSNOIS

Siège social : 30 Rue Du General De Gaulle 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital : 1000 €

Activités principales : commerce de detail de biens d occasion

Durée : 99 ans

Président : M. SANDRAS CLAUDE 67 Rue De Donzy 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Cession d'actions : LIBRE

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : etre actionnaire

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL584929063

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, Notaire à LUCENAY-les-AIX (58380),le 07/11/2020 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS I le 10/11/2020 dossier 2020 00033631 référence 5804P01 2020N 00573. Il a été constitué un groupement foncier dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Associés :M Florian BERNARDIN demeurant à DORNES (58390)1 rue du Maréchal Lannes et Mme Fabienne PAILLUSSEAU demeurant à DORNES (58390) 4 rue de Decize

Dénomination : GFA DE LA MOTTE

Forme : Groupement foncier agricole

Capital Social : MILLE CINQ CENTS EUROS(1.500,00 euros). Il est divisé en 150 parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège Social : DORNES (58390) 1 rue du Maréchal Lannes

Objet Social : - la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport effectué par M Florian BERNARDIN : la somme de 1.490,00 euros et Apport(s) effectué(s) par Mme Fabienne PAILLUSSEAU la somme de 10,00 euros.

Gérant : M Florian BERNARDIN pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL584929068

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20.11.2020 constitution de la SAS :

SELENEE IMMO

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 12 Bis, rue Achille Millien 58000 NEVERS

Objet : propriété et la gestion de tous biens immeubles (acquisition, cession, location, mise à disposition, ...), et toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet ; participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités.

Président : M. Daniel ESBERT demeurant 400, route des Bertranges 58400 RAVEAU

Directeur Général : M. Christian PERRIN-BONDOUX demeurant 12 Bis, rue Achille Millien 58000 NEVERS

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL584929069

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 02/11/2020 il est constitué une société civile immobilière dénommée HAZARD au capital de 1500 € ayant son siège 2 impasse des charmes, 58160 LA FERMETE pour une durée de 99 ans. Son objet est l'acquisition, l'administration et l'exploitation d'immeubles. Les cogérants sont Monsieur Jérôme HAZARD et Madame Angélique LAURENT. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : M. Jérôme HAZARD.

AL584929070

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/11/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : A2M'PRINT Objet social : Négoce en gros, demi gros et détail, conditionnement, reconditionnement de tous consommables d'impression et de marques, compatibles, recyclés et originales ainsi que de tous produits dérivés et accessoires auprès des professionnels et des particuliers par la vente sur internet, en boutique, la vente à domicile et la livraison à domicile Siège social : 3 quai de la Jonction, 58000 Nevers. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Président : M. KHELOUFI Malik, demeurant 4 impasse Hippolyte Pigalle, 58000 Nevers Directeurs Généraux : Mme BAJI Marie, demeurant 6 rue de l'Eperon, 58000 Nevers et Monsieur FERAOUNI Mohamed, demeurant 36 rue du 8 mai 1945, 58000 Nevers Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société et a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : cession libre entre associés, agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL584929078

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/11/2020, il a été constitué une SARL dénommée:

DIM Rénov'

Objet social : à titre principal, la plâtrerie et la peinture, et à titre secondaire isolation et revêtements de sols

Siège social : 13 rue Camille Baynac 58000 NEVERS

Capital : 3 000 euros

Gérance : M Dimitri DUMONT demeurant 51 rue des Fourmis 18150 CUFFY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584929079

AVIS DE CONSTITUTION

Le 25/11/2020, il a été constitué la SAS: INFOLAB ENTREPRISES Capital: 1000€. Objet: Conseils de gestion aux entreprises et services associées. Siège:54 GRANDE RUE 58310 st AMAND EN PUISAYE. Pres: MATHIEU CHRISTIAN, 16 RUE ALBERT 75013 PARIS. Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL584929081

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26.11.2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SCI DE L'OPALINE

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles et meubles, de tous droits immobiliers ou mobiliers et de participations dans toutes sociétés ; vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : Les Bouillots 58470 MAGNY-COURS

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mme Sophie FOUCRIER demeurant Les Bouillots 58470 MAGNY-COURS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584929082

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 27/11/2020

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : H.H.A.M.

SIEGE SOCIAL : VARENNES VAUZELLES (Nièvre) – 5, rue Danton

OBJET :

- toutes opérations de prestations de services en matière de gestion, d'administration d'entreprises, de conseils, que ce soit en matière comptable et financière qu'en matière commerciale, comme en matière d'administration générale au profit des sociétés du groupe,

- la prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou entreprises sociétaires de la Coopérative Biocoop, et notamment par la souscription, l'acquisition ou la vente de toutes valeurs mobilières, titres négociables ou non négociables,

- l'animation des magasins BIOCOOP et le soutient des projets autour de l'agriculture biologique,

- la détention d'immeubles ou droits immobiliers portant sur un immeuble loué à un sociétaire de la Coopérative Biocoop,

- toute autre activité s'y rapportant directement ou indirectement, soumise à autorisation préalable du Conseil d'Administration Biocoop qui peut déléguer ce contrôle aux COMAD.

Les sociétaires se portent fort du respect de cette obligation par les associés concernés.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 10.000 euros

PRESIDENT : Madame Angélique CHERMAIN demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) – 5, rue Danton

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Maxime CHERMAIN demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) – 5, rue Danton

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis : le Président

AL584929094

YONNE

DIVERS

ETABLISSEMENTS R. DENIZOT

L'A.G.O. du 30/09/2020 de la Société ETABLISSEMENTS R. DENIZOT, SAS au capital de 830 300 €, ayant son siège social à GISY-LES-NOBLES (89140), Aérodrome de Pont s/Yonne, 775 718 364 RCS SENS a décidé de ne pas renouveler les mandats de la Société CONSULTIS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de la Société RINAUDO & Associés, commissaire aux comptes suppléant, et de ne pas procéder à la nomination de nouveaux commissaires aux comptes.

AL894929183

SUCCESSION

Etude de Maître Sylvie
HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 25 juin 2019,

Mme Chantal Bernadette Marie LACHAT, demeurant à AUXERRE (89), 66 Boulevard Vauban.

Née à SENS (89), le 22/12/1937.

Veuve de Monsieur Georges MARTIANO.

Décédée à AUXERRE (89), le 30 septembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 19 novembre 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie HURET-FERRAND, notaire à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN : 89001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

Le Notaire

AL894929165

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 mai 2012,

Mademoiselle Claude Madeleine Henriette BOUVARD, en son vivant retraitée, demeurant à EGLENY (89240) 7 route d'Anquin Résidence «Les Forges».

Née à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020), le 9 avril 1937.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à EGLENY (89240) (FRANCE), le 22 septembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 23 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique LE DANTEC, notaire à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894929175

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 février 2012,

Monsieur Paul Robert Rachel SALIN, en son vivant banquier en retraite, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) 1 impasse du Château «Vauguillain».

Né à LE MANS (72000), le 30 octobre 1939.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 18 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 30 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique LE DANTEC, notaire à SAINT JULIEN DU SAULT, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894929237

NOMINATION

LEGA SPHERE AVOCATS

SQUARE HABITAT AUXERRE

SQUARE HABITAT AUXERRE SAS au capital de 37.000 euros Siège social : 7 avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE RCS AUXERRE 503394116 Suivant décision du 31/10/2020, le Président de la société a décidé de révoquer, à compter du même jour, Monsieur Franck DIDIER de son mandat de membre du conseil de surveillance. Suivant décisions de l'associée unique du 31/10/2020, il a été décidé de nommer Madame Magalie MICHON, demeurant 8 ruelle de l'arbre vert - 10800 SAINT LEGER PRES TROYES, en qualité de membre du conseil de surveillance, à compter du même jour, et Monsieur Fabien DELINOTTE, demeurant 10 rue des Crayolots - 89100 NAILLY, en qualité de Président de la société, à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Michel FOURNIER, démissionnaire.

AL894929193

AMBULANCE DU SEREIN

Société par actions simplifiée Au capital de 1 279 340,00 euros Siège social : 22 Bis route de Paris - 89200 AVALLON 531 025 419 RCS AUXERRE Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2020, la collectivité des associés a nommé, à compter du même jour en qualité de commissaire aux comptes titulaire et suppléant respectivement : – la SARL CABINET MORIZE AUDIT, ayant son siège social 66 Ter rue Théodore de Bèze - App 12 - 89000 AUXERRE, représentée Monsieur Eric MORIZE en qualité de Commissaire aux comptes titulaire. – la SARL AUDIT&CONSEIL SENS, ayant son siège social Village d'Entreprises du Sénonais, 1 Boulevard des Noyers Pompons - 89100 SENS, représentée par Monsieur Richard DELATTRE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions. Pour avis, le président.

AL894929208

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/11/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique LE STUDIO MAQUILLAGE** 4 Place de la Préfecture 89000 Auxerre (maquillage permanent). RCS Auxerre 850221227. CIP 4450. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894929171

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/11/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl GD SERVICES** 8 Quartier Lieu-Dit de Néoulé 32100 Condom (service aux entreprises). RCS Auch 501267124. CIP 4449. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894929172

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/11/2020 décidant que l'insuffisance d'actif sera supportée à hauteur de 111.877,82 euros et prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de **Monsieur Antonio FERREIRA LOPES en sa qualité de dirigeant de la Sàrl SARL P.A LOPES ANTONIO** 3 rue André Villedieu 89580 Coulanges la Vineuse RCS Auxerre 804333003. CIP 4063

AL894929173

TETENAL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 066 799 euros
Siège social :
Zone d'activité Les Terres du Canada,
4 rue Louis Blériot
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 332 773 829

L'associé unique en date du 25 novembre 2020 a :

- nommé en qualité de nouveau président, la société société P.I.P. PAPER INK PHOTOS, SARL au capital de 300 000 euros, dont le siège est à PULNOY (54425), 3 allée du Pré Orly, Zac de Pulnoy Essey, RCS NANCY 890 260 029, à compter de ce jour et sans limitation de durée, en remplacement de la société HIH HAMBURG INNOVATION HOLDING GmbH, démissionnaire.- pris acte de la démission de M Stephan LEPPLA de ses fonctions de directeur général et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, le président

AL894929216

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL MULTI SERVICES ERIC MUGUET

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 7 rue de Bel Air
89330 SAINT JULIEN DU SAULT
RCS SENS 451 743 306

Aux termes d'une décision en date du 19 novembre 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 7 rue de Bel Air, 89330 SAINT JULIEN DU SAULT à la ZA La Folie - La Chaume aux Chiens 89410 CEZY à compter du 19 novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894929169

NOUVELLE VIE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, Siège social : 1 Rue du Château - 89200 ETAULE, 803 618 495 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière NOUVELLE VIE a décidé de transférer le siège social du 1 Rue du Château, 89200 ETAULE au 55 rue Joubert - 89000 AUXERRE à compter du 1er décembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL894929177

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : VIM HOLDING.

Forme : SARL.

Capital social : 2500 euros.

Siège social : 8 Avenue Gérard Philippe,

28300 LEVES.

838691467 RCS de Chartres.

Aux termes d'une décision en date du 24 novembre 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 24 novembre 2020, de transférer le siège social à 12 route de Montargis, 89300 JOIGNY.

Gérant : Monsieur David VASSEUR, demeurant 12 route de Montargis, 89300 JOIGNY

Radiation du RCS de Chartres et immatriculation au RCS Sens.

AL894929184

ELEVIC

SCI au capital de 100 Euros 1 rue de la Grève - Theil sur Vannes - 89320 Les Vallées de la Vanne 883 539 017 RCS SENS Par AGO du 1er novembre 2020, il a été décidé de transfert le siège social à compter de ce jour au 16 rue de la Croix Jacquelin, 89100 GRON. Modification au RCS de SENS.

AL894929186

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Dénomination : NICOLIA.

Forme : SC.

Capital social : 1 500 euros.

Siège social : 39 rue de la République, 89690 Cheroy.

488547555 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 27/10/2020, les associés ont décidé, à compter du 27/10/2020, de transférer le siège social à 17 rue Georges Courteline, 896900 Cheroy. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894929200

TONY GC

EURL au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
1 Chemin d'Arces
89320 VAUDEURS
R.C.S. Sens n° 882 003 619

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 Novembre 2020, l'associé unique a décidé :

de transférer le siège social à MONETEAU (89470), 6 Rue du Château à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article n°4 des statuts.

RCS SENS.

Pour avis,

AL894929201

AU BON PAIN

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social :
2, rue Paul Bert
89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE
885 280 156 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions extraordinaires du 03/11/2020, l'associé unique et a décidé le transfert du siège social au : 53, rue de la République – 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE, à compter du 03/11/2020. L'article 4 des Statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS

AL894929213

BELITHER FONTAINE BATIMENT

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros Siège social : 44 rue Raymond Guérémy – 89170 SAINT FARGEAU 829 618 024 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 16 Septembre 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à 2 Le Moulin Brûlé 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE à compter du 16 septembre 2020. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS et sera radiée du RCS d'AUXERRE. Pour avis, La Gérance

AL894929232

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

BOSUN

SARL au capital de 300000 euros
Siège social : 2, chemin de Vaumorillon
89240 PARLY
801 177 361 RCS AUXERRE

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 31 juillet 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 13 novembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 195 000 euros, pour être ramené de 300 000 euros à 105 000 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à trois cent mille (300 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cent cinq mille euros (105 000 euros).» Pour avis.

AL894929206

ACL TRANSPORTS SENS

SASU au capital de 2 500,00 €uros
14 rue des longues raies 89100 SENS
879 776 656 R.C.S. AUXERRE

Par décision de l'associé unique le 07/11/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 10800 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL894929225

AVALLON BIO ENERGIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : Ferme de Côme
89450 Domecy-sur-Cure
R.C.S AUXERRE 881 854 459

Par décisions en date du 20 novembre 2020, le Président, au titre des pouvoirs qui lui étaient conférés par décisions des associés en date du 19 novembre 2020, a constaté l'augmentation de capital à la somme de 100.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL894929235

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ORMOY

Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 27 Novembre 2020, le Maire de la commune d'ORMOY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Christian CHARBONNIERAS a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'ORMOY, du 21 décembre 2020 au 22 janvier 2021, pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les

- Lundi 21 décembre 2020 de 14 à 17 heures
- Lundi 04 janvier 2021 de 14 à 17 heures
- Jeudi 14 janvier 2021 de 14 à 17 heures
- Vendredi 22 janvier 2021 de 14 à 17 heures

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier à la mairie ou sur le site internet de la commune www.ormoy89.fr, et les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou par mail à **mairie.ormoy@wanadoo.fr** Elles peuvent être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,

Rémy CLERIN

AL894929220

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans TERRES DE BOURGOGNE du 27/11/2020 concernant SCEA DU MONT AVROLLOT. Il fallait lire : il y a lieu de lire : Siège : 2 Rue des Gains Avrolles 89600 SAINT FLORENTIN Pour avis, la Gérance

AL894929212

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements :
03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Une maison de village située sur la commune de VAL DE MERCY, 5 rue du réservoir, à l'angle avec la rue des Bruleries

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
vendredi 15 janvier 2021 à 14 heures
DESCRIPTION :

Une maison de village cadastré section A n° 1732 lieudit 5 rue du réservoir d'une surface habitable de 116,41m² dont l'entrée donne directement sur la rue du réservoir.

Elle se trouve à l'angle avec la rue des Bruleries.

Elle comprend : pièce principale/ séjour (24.80m2), une chambre (11.13m2), cuisine (9.44m2), salle d'eau (2.59m2), partie dépendance avec un couloir et un dégagement (12.46m2), cave

Au premier étage: mezzanine (19.03m2), petit couloir (2.89m2), chambre à droite (14.78m2), chambre au fond (16.30m2), toilettes (2.99m2), grenier

Le jardin est cadastré section A n°1821 pour 98 centiares, il se trouve au fond d'une impasse. Le jardin est clôturé sur trois côtés et non clôturé du côté donnant dans l'impasse privée.

La parcelle cadastrée section A n° 1850 correspond à une cour commune.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

Le bien peut être visité le 8 janvier 2021 de 11 Heures à 12 Heures.

La vente aura lieu le vendredi 15 janvier 2021 en un seul lot sur la mise à prix de :

30 000 euros (TRENTE MILLE EUROS)

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 Euros (par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 19 novembre 2020

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL894929139

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 12 janvier 2021 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation **à PARON (89)**
12 rue Louis Lefort
de 4 pièces principales, de 70,99 m² environ. Avec **un Garage de 14,76 m²**

Sur un terrain clos d'**une contenance de 06 ares 41 centiares**

OCCUPÉE au 17 avril 2018 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 54.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 29 décembre 2020 à 09 H 00

AL894929158

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 12 janvier 2021 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),1 rue du Palais de Justice

UN APPARTEMENT à SENS (89)
Résidence ORÉE DES CHAMPS - 1 avenue du 8 Mai 1945

Au 3ème étage, de **3 pièces principales, de 56,61 m²** environ (hors **balcon**).

Avec **une CAVE - OCCUPÉ au 22 avril 2020** (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 21.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 29 décembre 2020 à 11 H 00

AL894929166

➜ MODIFICATION DE STATUTS

BATEER

SAS au capital de 12 000 €
Siège social : 12, Route de la Vallée des Près
89100 SALIGNY
504 691 262 RCS SENS

Le 16/11/2020, l'associé unique a décidé d'adjoindre l'activité de : plomberie, électricité, chauffage, climatisation ; agencements, aménagements, installations de matériels et de locaux, réalisation ; l'achat et la vente de papier, de matériel et outillage industriel ; le négoce de tout matériel neuf ou occasion, la mise en service de tout matériel.

En conséquence, l'article 2 des statuts ont été modifiés.

AL894929178

HOLDING FIBMAC

L'Assemblée Générale Extraordinaire de HOLDING FIBMAC, SARL au capital de 50000 euros dont le siège social est Les Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON immatriculée 495244121 RCS SENS réunie en date du 16 novembre 2020 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de toutes acquisitions immobilières, de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, d'augmenter le capital social de 500 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (550 000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL894929180

MODIFICATIONS

Suivant procès-verbal de consultation par visioconférence, du 30/09/2020 et par décisions du 29/10/2020, les associés de la société WINOPIA, SAS, capital 126.611 €, siège : 12 rue du Professeur Lian 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINT-COLOMBE, 524 788 585 RCS AUXERRE, ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire, la société SARL C G CONSULTANT, sise 5 montée Coupe Jarret 38200 VIENNE, 441 112 935 RCS VIENNE, puis ont décidé de modifier l'objet social en insérant le paragraphe suivant : La société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exerce de ces activités. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS d'Auxerre.

AL894929192

SCEA SPEVAK WILLY

Par décisions de l'associé unique du 16/11/2020, il a été décidé à compter de ce jour, la transformation de la société en Société Civile d'Exploitation Agricole «SCEA SPEVAK WILLY» sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société et de transférer le siège social au 41 Grande Rue à Sainte Colombe (89440). Sa durée, les dates de son exercice social, son gérant demeurent inchangés. Forme : la Société précédemment sous forme de EARL, a adopté celle de SCEA. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL894929211

ABSCISSE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 6 bis avenue de Pepinster – 89200 AVALLON RCS AUXERRE 510 034 994 Aux termes d'une délibération en date du 20 Septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a modifié l'objet de la société comme suit : La réalisation de diagnostics et contrôles techniques immobiliers. Mention sera faite au Rcs d'AUXERRE. Pour avis, La Gérance

AL894929219

EARL CORSET

EARL au capital de 126 900 €. Siège social: 7 les Brouets - 89150 JOUY. 331 762 633 RCS SENS. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2020, la collectivité des associés : - A prorogé la durée de la société de 50 ans, soit jusqu'au 17/02/2085. - A complété le libellé du siège social : 7 les Brouets, 89150 JOUY, ceci ne constitue pas un transfert de siège mais un complément. - A réduit le capital social d'une somme de 41 900 euros afin de le ramener à 85 000 euros. - A pris acte de la démission de Mme Chantal CORSET épouse DAULIER de ses fonctions de gérant. - A nommé M. Arnaud DAULIER, demeurant 5 les Brouets, 89150 JOUY, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL894929236

➜ CESSION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à POURRAIN (Yonne) du 16 novembre 2020, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 18 novembre 2020, dossier 2020 00033660, référence 8904P01 2020 A 01918, Mme Annie CHOLLON née MONSINJON, demeurant 32 Avenue de Lattre de Tassigny – 89000 AUXERRE, A CEDE à la Société PHARMACIE PREVOT-CONSEIL, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 30 000 €, dont le siège social est 6 Rue Grande - 89240 POURRAIN, immatriculée au RCS sous le numéro 890 262 363 RCS AUXERRE, représentée par Mme Delphine CONSEIL, une officine de pharmacie exploitée à POURRAIN (Yonne), 6 Rue Grande, moyennant le prix de 480 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 16 novembre 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 rue du Clos - 89000 AUXERRE.

AL894929202

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA PIZZERIA DU PONT

SARL au capital de 10 000 €
2 rue Joubert
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 834 539 686

Révocation de co-gérant

Suivant l'AGE en date du 15/09/2020, il a été pris acte de la révocation pour justes motifs de M.USAI Massimo demeurant 3 rue Joubert 89500 Villeneuve sur Yonne en tant que cogérant, avec effet au 15/09/2020.

De ce fait M. Daniel LANGLOIS reste seul gérant.

Les formalités seront effectuées au RCS de SENS.

Pour avis,

La gérance.

AL894929190

SARL ACE MILBERT FRERES

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 euros, 9 rue Lemoce-Fraix 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, 487581969 RCS SENS

Par décision en date du 24/07/2020, les associés ont pris acte de la démission de Madame Valérie NADIN épouse MILBERT de ses fonctions de cogérant à compter du 24/07/2020.

AL894929198

S.J.B. Société d'Avocats

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FILLON

Avis

Groupement foncier agricole au capital de 743 600 euros, Siège social : 53 rue Bienvenu Martin - 89530 ST BRIS LE VINEUX, 429 927 254 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Marc FILLON intervenu le 5 février 2020 et a nommé en qualité de nouvelle co-gérante Madame Frédérique CHERVAUX, demeurant 8 rue Tournante – 89700 SERRIGNY, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Madame Marie-Josèphe FILLON reste co-gérante. L'article 17des statuts a été modifié en conséquence et le nom des anciens co-gérants a été supprimé sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux.

AL894929209

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI PHILIPON I
SCI au capital de 3.811,23 €
Siège social : 110 Rue Bourneil
89000 AUXERRE
385 165 626 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 26/11/2020, il a été décidé de nommer en qualité de Co-gérant M. Christophe PHILIPON 25 Grande Rue 89000 PERRIGNY à compter du 26/11/2020.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL894929223

LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 30/09/2020, il a été convenu de résilier le contrat de location gérance portant sur le fonds de commerce de toutes ventes matériel, hi-fi, radios, télévisions, disques, électroménagers, lustrerie, exploité 10 Rue des Lions 89170 Saint Fargeau, qui avait été consenti par acte authentique réalisé par Maître Darmon, notaire à Saint Fargeau, le 20 Février 1988 entre Monsieur Michel BAUDOT, le bailleur et Monsieur BUTT Mohammad Safdar, le loueur. La résiliation a pris effet à compter du 30 Septembre 2020.

AL894929231

➜ NON DISSOLUTION

AVA Conseil - Contentieux

TOUSELOU

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros Siège social : 3 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY 848 389 912 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, Le Président

AL894929181

GRIMALDI

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 46 avenue Aristide Briand 89100 PARON 791028749 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 21/07/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL894929214

SARL DA SILVA JEAN LOUIS

Le 30.09.2020, l'Assemblée générale extraordinaire de la SARL DA SILVA JEAN LOUIS au capital de 1.000€, siège social à MONTHOLON (Yonne) 13 bis, rue du Cimetière Champvallon, 751 907 676 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 223 42 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL894929234

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DECLIC BOIS

EURL au capital de 2000,0€. Siège social: 67 rue des renardières 89140 Pont sur yonne. 791 628 431 RCS SENS. Le 31/10/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de SENS.

AL894929046

SCI LA LANCEE

Société Civile Immobilière
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 10, quai du Gué de la Baume
89250 GURGY
R.C.S. AUXERRE 417 956 208

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2020 :

L'assemblée générale des associés a

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 novembre 2020 ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur LERAT Christophe, demeurant 10, quai du Gué de la Baume 89250 GURGY et le déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 novembre 2020.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis,

AL894929106

VITIMPEX

SAS au capital social de 1.000 €, 6 Lieu-dit les Bourbes, 89500 BUSSY LE REPOS, RCS SENS 842 464 851 : l'assemblée générale extraordinaire du 16/11/20 a décidé de la dissolution anticipée de la société et nommé M. HIAHIANI, Les Bourbes, 89500 Bussy le Repos, liquidateur. Siège de la liquidation : 6 Lieu-dit les Bourbes, 89500 Bussy le Repos.

AL894929174

GAEC DE LA FONTAINE

GAEC en liquidation au capital de 241 800 euros. Siège social : 11 Grande rue - Thèmes - 89410 CÉZY. 445 058 282 RCS SENS. Liquidateurs : M. Jean-Michel MOREAU et Mme Marie-Claire MOREAU demeurant ensemble 11 Grande rue, Thèmes, 89410 CÉZY, et M. Régis MOREAU demeurant 12 champs de la Fontaine, Chevillon, 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE. Avis de clôture de liquidation : Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 octobre 2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.

AL894929187

VILLENGO

Clôture de liquidation

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros Siège social : 17 Grande rue, 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE liquidateurs : Mme Carole NGO demeurant 1 rue du galop, 89500 MARSANGY et Monsieur Pierre VILLENEUVE, demeurant 6 rue du Menhir, Les Rivaux, 89500 EGRISELLLES-LE-BOCAGE. 531 896 090 Rcs SENS Siège de liquidation : 17 GRANDE RUE, 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL894929188

SCEA FLEUR BOUDIN

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 7 622,45 euros, Siège social : 89700 SERRIGNY, 389 016 361 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2020, la dissolution de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et M. Didier BACLE, demeurant à SERRIGNY (Yonne), 13 rue des Vallées, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 89700 SERRIGNY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894929189

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : COIFF MIXTE. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 16000 euros. Siège social : 10 Rue DE L HOPITAL, 89700 TONNERRE. 341193811 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGE en date du 30 avril 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Colette ROZE demeurant LA Grange Aubert, 89700 Tonnerre et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du auxerre.

Le liquidateur.

AL894929194

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SG CONSEIL FORMATION COACHING
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 26 les Avenières, 89130 TOUCY
819 739 053 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 18 novembre 2020, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 octobre 2020, déchargé Madame Sophie GAY, demeurant 26 le Avenières 89130 TOUCY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

AL894929228

SCI DU 6 RUE DE SIBOUR

SC au capital de 100€ Siège social : 4 rue Abélard 89100 SENS 482 669 975 RCS SENS.L'AGE du 30/11/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé liquidateur Joss VAN CAMELBEKE demeurant 16, rue Berbier du Mets 75013 PARIS. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Sens, en annexe au RCS.

AL894929229

SCI DU 6 RUE DE SIBOUR

SC au capital de 100 € Siège social : 4 rue Abélard 89100 SENS 482 669 975 RCS SENS. L'AGO du 30/11/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, décharge Joss VAN CAMELBEKE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Sens, en annexe au RCS.

AL894929233

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/11/20, il a été constitué une SAS dénommée JET CENTER. Siège social: 76 route d'auxerre 89380 Appoigny.Capital:1 000€.Objet:Le lavage automobile,en libre-service ou automa-

tique Achats et ventes de biens et équipements.Président: M. Driss Fahmi, 19 rue des carrières 89000 Auxerre.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894929003

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NAILLY du 13/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : MESSAGE YVAN RENOVATION - Siège social : 5 Rue des Maillards, 89100 NAILLY - Objet social : Travaux de rénovation de bâtiments, maçonnerie, traitement charpente, isolation et pose de faïences - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : M. Yvan MESSAGE, demeurant 5 rue des Maillards, Le Puits de Gy 89100 NAILLY, a été nommé gérant - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis-La Gérance

AL894929144

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/10/2020, il a été constitué une SELAS à capital variable dénommée :

SPFPL POESSON

Siège social : 26 Avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE **Capital minimum :** 1000 € **Capital souscrit :** 1008 € **Capital maximum :** 10000 € **Objet social :** Détention de parts ou actions de Sociétés **Président :** M POESSON Philippe demeurant 26 Avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894929168

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : **Société civile immobilière**
- DENOMINATION : **LB du Château**
- SIEGE SOCIAL : **535, Boulevard de la Guillaumée - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE**
- OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe, l'accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 200 euros
- APPORTS EN NUMERAIRE : 200 euros
- GERANCE : Monsieur SIMEON Eric et Madame SIMEON Christine, demeurant 535, Boulevard de la Guillaumée - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE ;
- CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

- IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE

Pour avis,

AL894929170

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/11/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination: LTR Objet social: acquisition, exploitation, entretien, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Siège social: 92, boulevard de Verdun, 89100 SENS. Capital: 300€. Durée: 99 ans. Gérance: M. LAGALLE Tristan, demeurant 92, boulevard de Verdun, 89100 SENS. Clause d'agrément: Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation: au RCS de Sens.

AL894929176

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 24/11/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination :

TERZA

Siège social : 6 Rue Du Bourg Gelé 89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE

Capital : 100000 €

Activités principales : administration et développement de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. CROISSANDEAU Laurent 68 Rue Amelot 75011 PARIS 11

Cession de parts sociales : Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL894929179

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à LAILLY (89) du 20/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI ANDRE SIRE.

Siège social : 50 Domaine de Toucheboeuf 89190 LAILLY.

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail commercial ou d'habitation, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS.

Capital social : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Arnaud ANDRE et M. Nicolas SIRE, demeurant Abbaye de Vauluisant 89190 COURGENAY.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

AL894929182

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à SENS (89) du 23/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : SCI NICOLAS F & E

SIEGE SOCIAL : SENS (89100), 72, rue Carnot

OBJET : L'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente, de tous biens et droits immobiliers. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 2 000 €

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire.

GERANT : M. Frédéric NICOLAS, demeurant à SENS (89100), 72, rue Carnot.

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL894929191

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GUILLEMARD PAYSAGES

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 2 500.00 euros – apports en numéraire

SIEGE SOCIAL : 14 Route du Lac d'Argent – 89450 VEZELAY

OBJET : Création, entretien et aménagement de parcs, jardins et d'espaces verts, élagage, fauchage, et toutes activités connexes et complémentaires.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

PRESIDENT : Nommé pour une durée non limitée, Monsieur Joseph, Jean-Baptiste, Romain GUILLEMARD demeurant : 11 Route du Lac d'Argent – 89 450 VEZELAY.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre (Yonne).

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis

AL894929197

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 24/11/2020 il a été constitué la Société en Nom Collectif suivante entre : M. Fabien HURAULT demeurant 3, Grande Rue 89150 Fouchères Mme Maria VILLEGAS épouse HURAULT demeurant 3 Grande Rue 89150 Fouchères. Dénomination : SNC DUOS D'ENFER Objet : Bar, Brasserie, Restaurant gérance d'un débit de tabac, articles de fumeurs, loto, jeux de la Française des Jeux, vente à emporter, PMU, presse, cadeaux, tabletterie, cigarette électronique. Siège social : 7/9 rue de la République 89100 Sens. Capital social : 1.000 €. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Sens. Gérance : M. Fabien HURAULT, associé susnommé.

AL894929203

LEGA SPHERE AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 novembre 2020, à SENS. Dénomination : ENRRENOV. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Les travaux d'installation et maintenance en plomberie et en chauffage (tous les modes de chauffage) ; les travaux d'installation et maintenance de panneaux photovoltaïques ; les petits travaux intérieur (carrelage, peinture etc) ; et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans les conditions ci-dessous. Les opérations suivantes restent toutefois libres : (a) cession entre associés ; (b) cession ou donation de la pleine propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété au profit de descendant ou ascendant ; (c) apport à une société dont l'associé détient la majorité du capital social.. Siège social : 21 bis rue Gaston Perrot, 89100 Sens. La société sera immatriculée au RCS de Sens. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Monsieur Vahidin VALJEVAC demeurant 21 bis rue Gaston Perrot 89100 Sens, a été nommé en qualité de Président de la société.

Pour avis.

AL894929207

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatur e privée en date à GRON (Yonne) du 27 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : FCL 2 Siège : Zone Industrielle Le Port au Vin, 89100 GRON Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 1 euro Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, la gestion de tous portefeuilles-titre ; les prestations de services dans les domaines du management, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Jean-Pascal SALAÜN, demeurant 48 avenue Hoche, 89000 AUXERRE La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL894929210

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 19/10/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

MULTI-MEDIA RECORDS

Nom commercial : Edward Amo

Siège social : 30 Rue D'auxerre 89470 MONETEAU

Capital : 200 €

Activités principales : production et édition musicale, enregistrement de phonogrammes, production de spectacles vivants, vente de phonogrammes

Durée : 99 ans

Gérance : M. AMO Edward 30 Rue D'auxerre 89470 MONETEAU

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL894929215

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VARENNES (Yonne) du 27 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : GMZ Siège : 2 Sentier de Chaumeriot, 89144 VARENNES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 500 euros Objet : Consultant en marketing digital, e-commerce, formation en ligne, création de contenus audiovisuels. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Nicolas GOMEZ, demeurant 2 Sentier de Chaumeriot, 89144 VARENNES La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL894929217

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 Septembre 2020 à AVALLON, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : CHJS Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 150 100 euros Siège social : 6 bis avenue de Pepinster – 89200 AVALLON Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 150 000 € et apport de 100 € en numéraire Gérant : M. Cyril MOREAU demeurant 6 bis avenue de Pepinster – 89200 AVALLON Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL894929218

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

COLLANDCO

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE, le 23 novembre 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 24 novembre 2020, dossier 2020 000334566 référence 8904P01 N 01138, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : COLLANDCO

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conforme au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement et généralement toutes opérations civiles pouvant s'y rattacher

Siège social : GURGY (89250) 6 rue de la Fontaine Lison

Capital : 263 600,00 euros

Gérance : Mr Philippe COLL et Mme Caroline COLL, demeurant ensemble à GURGY (89250) 6 rue de la Fontaine Lison

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis.

AL894929221

Notaire

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me Laure BERTHELIN notaire à AUXERRE le 20 novembre 2020 déposé au SPFE AUXERRE 1 le 24 novembre 2020 sous le n° 202000034450 il a été constitué un GROUPEMENT FONCIER VITICOLE aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES VIGNES de ROMAIN

Objet social : Le groupement a pour objet la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine et générales toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles et viticoles.

Siège social : SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 36 rue Basse

Capital : 24 000,00 euros se décomposant :

- apport en numéraire : 1 860,00 euros
- apports en nature : 22 140,00 euros

Gérance : Monsieur Romain CARTEAU demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 36 rue Basse]

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis.

AL894929222

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée M.K.E. au capital de 5.000 €, ayant son siège social à MIGENNES (89400) 6, Rue Arago, ayant pour objet la création, l'acquisition, l'exploitation d'un fonds de commerce de contrôle technique automobile et autres engins motorisés ou non. Le gérant est M. Frédéric IMBERT, 23 rue de Pontigny 89230 VENOUSE. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL894929227

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Solidarité

Téléthon : ne pas confiner la générosité

Malgré le contexte de distanciation qui compliquera son déroulement, le week-end du Téléthon est maintenu les 4 et 5 décembre. Ces dernières années, la générosité a grandement fait avancer la recherche médicale. Ce n'est pas le moment de fléchir !



Crédit Téléthon

***«Nous aurons plus que jamais besoin de l'engagement de tous»*, avertit la présidente de l'AFM-Téléthon, Laurence Tiennot-Herment.**

En cette année 2020 si particulière, l'heure n'est pas au découragement pour les malades, leurs familles et les chercheurs, bien au contraire, les espoirs se concrétisent. *« Nous vivons un moment historique»*, explique la présidente de l'AFM-Téléthon, Laurence Tiennot-Herment. «*Les recherches que nous avons financées ou développées dans nos laboratoires se transforment en médicaments »*. Les médicaments auxquels la présidente fait référence sont ceux de la thérapie génique qui sauvent la vie d'enfants atteints de maladies rares.

Les essais se poursuivent

Dès 1990, grâce aux fonds des premiers Téléthon, un laboratoire dédié a vu le jour : le Généthon. Pionnier des cartes du génome humain, accélérateur de l'identification de centaines de gènes responsables de maladies génétiques rares, puis de la thérapie génique, il a franchi toutes les étapes sur le chemin du médicament. *« En 2019, pour la première fois, un médicament de thérapie génique pour une maladie neuromusculaire a été mis sur le marché. Il est issu des travaux et du talent des chercheurs de Généthon »*, précise son directeur général, Frédéric Revah. Aujourd'hui, le laboratoire est l'un des leaders mondiaux de la thérapie génique avec plus de 220 chercheurs, médecins, ingénieurs, etc. et des centaines de patients bénéficient de traitements issus de ces recherches. En 2020, l'AFM-Téléthon, grâce aux dons des citoyens, soutient encore 35 essais chez l'homme pour 28 maladies différentes (13 maladies neuromusculaires et 15 maladies rares). Par ailleurs, sous l'impulsion de l'AFM Téléthon, des consultations pluridisciplinaires ont été mises en place sur le territoire pour permettre aux malades de rencontrer dans un même lieu et dans une même journée les différents spécialistes de leur maladie (cardiologue, neurologue, kiné, psychologue, etc.).



Crédit Téléthon

En trente ans, la mobilisation sans failles de dizaine de milliers de bénévoles a permis à la recherche sur les maladies génétiques de faire énormément de progrès

Téléthon 2020 #tropfort

Le thème de l'année 2020 est le mot *« Fort »*, comme la force de l'engagement des malades, des parents, des bénévoles, du personnel médical. Tout le monde sera uni derrière le hastag #tropfort. *« C'est quand même #TropFort d'imaginer que parce que des parents se sont unis dans un combat, parce que des chercheurs les ont suivis et parce que des centaines de milliers de bénévoles vendent des crêpes, font des zumbas ou courent autour d'un stade, nous arrivons désormais à traiter des maladies dites incurables. En 2020, parce que les premières victoires sont là, parce que les gens ont besoin de se retrouver dans des évènements humains, constructifs, positifs, efficaces et qui ont du sens, le Téléthon sera #TropFort! »*, prévoit, enthousiaste, Nolwen Le Floch, directrice de la collecte et de la mobilisation de l'AFM-Téléthon. Côté médias, France Télévision consacrera, pour la 34e année, 30 heures d'antenne avec ses animateurs vedettes Nagui et Sophie Davant. Le parrain de cette édition sera le chanteur Matt Pokora. Bien sûr, sur le terrain, étant donné le contexte sanitaire, le Téléthon sera forcément inédit. *« Malgré l'énergie incroyable de nos milliers de bénévoles, l'élan populaire qui anime habituellement des milliers de villages et de villes en France est empêché dans sa forme traditionnelle. Les animations du terrain si emblématiques du Téléthon français représentent près de 40% du compteur Téléthon. Cette mobilisation tentera de se déployer sous d'autres formes bien sûr, mais nous aurons plus que jamais besoin de l'engagement de tous, les 4 et 5 décembre »*, conclut Laurence Tiennot-Herment.

D.B.

Comment donner ?

Covid-19 et confinement comment se mobiliser ? La réponse sur telethon2020.fr
Créer votre propre page de collecte #telethon2020 ? Rendez-vous sur telethon2020.fr
Pour donner : appelez le 36-37 ou rendez-vous sur telethon.fr
Envie d'investir de votre temps ? N'hésitez pas, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : benevoles@afm-telethon.fr

Pour Noël, vous êtes à la recherche d'une idée originale ?
Offrez un ABONNEMENT à
Terres de Bourgogne
C'est simple et facile !
Contactez notre service abonnement au 03 80 78 90 40 ou
par mail : abonnement@terres-de-bourgogne.net

Evènement viticole

Le beaujolais nouveau obligé de se réinventer

Programmée le troisième jeudi du mois de novembre, la sortie des beaujolais nouveaux est l'occasion de festivités hautes en couleur. Malgré le confinement lié à l'épidémie de Covid-19, la filière n'a pas renoncé et a dû s'adapter. Producteurs, cavistes, bars, organisateurs de festivités se sont mobilisés et ont réinventé pour fêter dignement les primeurs 2020.



crédit Cédric Perrier

Installés depuis bientôt deux ans, Amandine et Cédric font partie du réseau Bistrots beaujolais avec leur restaurant À notre table, dans le 6e arrondissement de Lyon.

Troisième jeudi de novembre, Lyon. C'est plus discrètement qu'à son habitude que la ville Lumière fête cette année la sortie des beaujolais nouveaux. Dans le 6e arrondissement, le gérant de la cave Vignes et Vin reconnaît *« avoir joué petit bras »* en raison de la Covid-19. Pourtant, après avoir commandé 60 bouteilles des Domaines Chermette et autant de la Maison Jambon, il a été contraint de se réapprovisionner avec 120 autres bouteilles pour répondre à la demande de clients qui avaient joué le jeu. Non loin de là, dans la cave Les Domaines qui montent, les bouteilles du Château Lavernette ou du Domaine Ruet s'écoulaient également comme des petits pains. Rue Notre-Dame, le Bistrot beaujolais proposait un repas du soir accompagné d'une bouteille du Domaine Rivière. À la Croix-Rousse, la bonne adresse à découvrir était le caviste Yard. En redescendant vers la presqu'île, dans le 9e arrondissement, les fidèles de la cave à vin Le Troisième fleuve avaient répondu présents. *« Sur la campagne des beaujolais nouveaux, on va passer près d'un millier de bouteilles. Je travaille avec une vingtaine de vignerons comme le Domaine des Canailles, Lapalu, Aurélie Durnerin, Louis-Clément David-Beaupère. Toute l'année je vends essentiellement des beaujolais, c'est une cave référence pour les amateurs du produit »*, avance Vincent, le responsable.

Des paniers dégustation fait par les JA

Faute de pouvoir tenir le programme festif habituel, les vignerons de Tarare, ville située dans l'Ouest lyonnais et au sud du vignoble, ont profité du marché organisé en ville le samedi 21 novembre pour vendre leurs bouteilles. Derrière le stand : cinq vignerons coopérateurs adhérents des caves Agamy et Vignerons des Pierres dorées. Les habitants, eux, ne se sont pas fait prier pour remplir leur cabas d'une bouteille de beaujolais nouveau. *« Nous irons, dans le cadre d'une sortie brève proche de chez nous, acheter directement quelques bouteilles chez les viticulteurs. Même si cette édition restera dans nos mémoires et qu'il manque l'engouement habituel, on peut dire que ce millésime représente l'excellence dans une année triste »*, témoigne Jean-Claude, un Tararien amateur de bon vin. Habitués à animer les rues du cœur de Lyon, les Jeunes Agriculteurs du Rhône ont, quant à eux, opté pour la préparation de paniers à déguster à la maison. Pas d'évènement Beaujol'en Scène, donc, mais des P'tits cabas du Beaujolais et des coffrets découvertes de six vins du Beaujolais proposés entre 25 et 45 euros. Derrière cet évènement inédit, une quinzaine de Jeunes Agriculteurs disséminés dans plusieurs points de retrait. Bilan de cette initiative innovante : plus de 200 cabas préparés et une soixantaine de cartons emballés.


crédit Cédric Perrier

Même sans pouvoir déguster, les clients étaient au rendez-vous du primeur 2020.

Dégustation à distance pour le ministre

Habitué à vivre une semaine intense pour la sortie des primeurs, Daniel Bulliat a lui aussi dû se réinventer. Reconfinement oblige, la traditionnelle fête des Sarmentelles de Beaujeu, dans le Nord du Beaujolais, dont il est le président, n'a pas eu lieu. Loin de se décourager, il a imaginé une émission intitulée « *Les Sarmentelles chez vous* », diffusée le jeudi midi sur le site internet du média Ma TV en Beaujolais et sur les réseaux sociaux. Plus de 16 000 personnes étaient au rendez-vous. *« Par cette émission, nous voulions montrer que les Sarmentelles sont toujours là malgré le contexte. Il fallait donc se réinventer »*, tente de positiver Daniel Bulliat. Invité de marque des festivités du beaujolais nouveau 2020, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a, quant à lui, participé à distance à cet évènement majeur pour la filière viticole. Par écrans interposés, il a pris part à une « *dégustation digitale* » en présence des responsables de la filière et des élus locaux. Il a eu le plaisir de goûter le vin primeur du domaine de Colette, à Lantignié dans le Rhône, dirigé par Pierre-Alexandre Gauthier et ses parents. « *Comme on dit dans le Beaujolais, il goûte bien* », a réagi Julien Denormandie. Et d'ajouter, lucide sur l'impact de cette crise sanitaire pour les producteurs : « *C'est un défi et une opportunité d'avancer ensemble dans un contexte peu évident. La façon avec laquelle vous arrivez à faire face aux difficultés est exemplaire. Vous avez toujours montré votre force et votre résilience, celles d'aller au bout de la mission qui est la vôtre* ».

Pierre Garcia


crédit Cédric Perrier

Lionel Vaganay, responsable de la boutique de chocolats, liqueurs et sirops haut de gamme l'Ambassade Bonnat Crozet et Compagnon du Beaujolais.